



















BHVSIS-SA

Bulletin Hebdomadaire de Veille Sanitaire Internationale - Santé Animale

Du 02/06/2026, semaine du 25 au 31/05/2026

Le BHVSIS-SA rapporte et met en perspective des signaux et des alertes en santé animale au niveau national et international. Pour accéder à la thématique souhaitée, [cliquez directement sur le titre](#).

Abonnez-vous

		<u>Clavelée ovine et variole caprine en Europe</u> : nouveau foyer au Kosovo.
		<u>Dermatose nodulaire contagieuse en Europe</u> : huitième foyer en Sardaigne.
		<u>Fièvre aphteuse</u> : poursuite des détections en élevages sur l'île de Lesbos en Grèce et à Chypre.
		<u>Fièvre de West Nile</u> : pas de nouvelle déclaration cette semaine
		<u>Influenza aviaire hautement pathogène en Europe</u> : nouveau foyer de volailles en Dordogne.
		<u>Maladie de Newcastle</u> : poursuite des détections en Europe.
		<u>Peste des petits ruminants en Europe</u> : pas de nouvelle déclaration.
		<u>Peste porcine africaine en Europe</u> : poursuite des déclarations en Europe.
		<u>Dangers sanitaires à actualité réduite</u> : <i>Aethina tumida</i>, anémie infectieuse des équidés, rage classique en Europe et en Turquie.

Instructions de lecture : voir en fin de document.

Accédez à la carte interactive

Aucune IA générative n'est utilisée pour les rédactions de la VSI. Seule la collecte de certaines données de veille utilise des outils basés sur des méthodes d'IA pour pré-identifier certains articles (ex : Padiweb, Beacon).



NOUVEAU FOYER AU KOSOVO

Les essentiels

- **Bulgarie** : pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 30/01/2026.
- **Grèce** : poursuite des détections avec une incidence mensuelle stable à un niveau bas avec 10 détections sur les quatre dernières semaines, sans évolution de répartition géographique. Au total 1 627 foyers ont été détectés sans discontinuité depuis le 01/07/2025.
- **Kosovo** : un nouveau foyer détecté, après plus d'un mois sans aucune détection dans le pays.
- **Macédoine du Nord** : pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 17/04/2026.
- **Roumanie** : pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 15/05/2026.
- **Serbie** : pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 15/10/2025.

Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire national de référence ¹

À propos de la clavelée ovine et variole caprine

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, ces maladies sont classées « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate chez les ovins et caprins,
- **Agent pathogène** : maladies virales dues à des virus de la famille des *Poxviridae*, genre *Capripoxvirus* proche antigéniquement du virus de la dermatose nodulaire contagieuse.
- **Espèces sensibles** : atteignent exclusivement les espèces ovine et caprine domestiques. Des espèces sauvages non présentes en Europe peuvent être sensibles. N'atteignent pas l'être humain.
- **Modalités de transmission** : majoritairement directe par contact avec un animal infecté et/ou indirecte par inhalation d'aérosols infectieux (jetage, salive, exsudats des vésicules, voire croûtes desséchées) ou plus rarement par piqûre d'arthropode jouant un rôle de vecteur mécanique.
- **Symptomatologie** : caractérisées cliniquement par de la fièvre, abattement et la présence de papules ou nodules généralisés. Elles peuvent entraîner la mort des animaux atteints, avec des taux de mortalité variables pouvant aller jusqu'à 80 % des agneaux dans des élevages ovins atteints. L'impact économique chez les caprins est moindre mais peut entraîner des pertes importantes dans les élevages laitiers.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : les maladies sont enzootiques en Turquie (77 foyers en 2025). La vaccination est pratiquée dans tout le pays depuis 2024. Les derniers foyers en Europe hors Turquie, avant la résurgence en 2023, avaient été déclarés par la Grèce en 2018 dans des îles situées à proximité de la Turquie ([Note VSI, 2018](#)) et par l'Espagne en 2022 ([Note VSI, 2023](#)). Les maladies sont enzootiques en Afrique (y compris dans les pays du nord du continent qui pratiquent la vaccination, comme le Maroc, l'Algérie et la Tunisie), ainsi qu'au Moyen-Orient et en Asie.

Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties ([MAASA](#))
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.8.12 Clavelée](#)
- Cirad - [Fiche maladie clavelée](#)
- EFSA (2014) Scientific Opinion on sheep and goat pox – ([Lien](#))
- Commission européenne, SPGP – BTSF, Valence, Espagne : 30 janvier au 1er février 2024 - [lien](#)
- Fiche alerte les varioles ovine et caprine de la Plateforme ESA actualisée au 17/04/2026 [lien](#)

La variole caprine ne circule probablement pas en Europe (EURL, Sciensano le 14/04/2026)

Des foyers de variole de petits ruminants (Clavelée et variole caprine, CVC) ont été confirmés en quasi-totalité chez des ovins et très sporadiquement chez des chèvres, ce qui témoigne d'une possibilité de

¹ Philippe Caufour (UMR Astre - Cirad Inrae Université de Montpellier)



transmission du virus de la variole ovine entre espèces, d'ovins à caprins, et que le virus de la variole caprine ne circule probablement pas.

L'infection des caprins par le virus de la variole ovine semble être plus difficile et induire une clinique moins sévère, voire inapparente.

Il est toutefois difficile de savoir si, d'une façon générale, les laboratoires de diagnostic des pays concernés réalisent des tests permettant de distinguer les virus ovin et caprin et, en particulier, si une telle discrimination est réalisée lorsque des caprins sont infectés. **Ainsi les informations disponibles à ce jour suggèrent que seules des souches de virus de la variole ovine (sheeppox) circulent dans les Balkans.**

En l'état actuel des résultats d'analyse de laboratoire disponibles, seul le virus responsable de la clavelée circulerait en Europe (cf. encadré ci-dessus). De ce fait, les données présentées dans la présente fiche correspondent uniquement à la clavelée.

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/07/2025 au 31/05/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Résumé de la situation antérieure : La clavelée est apparue dans les Balkans en Bulgarie le 15/09/2023 et en Grèce le 23/10/2023. En 2025, les premiers foyers ont été détectés en Roumanie le 16/06/2025. Le détail de la situation antérieure au 01/07/2025 est disponible dans le [BHVSI du 01/07/2025](#), et le rapport du [CPVADAAA du 21/05/2025](#).

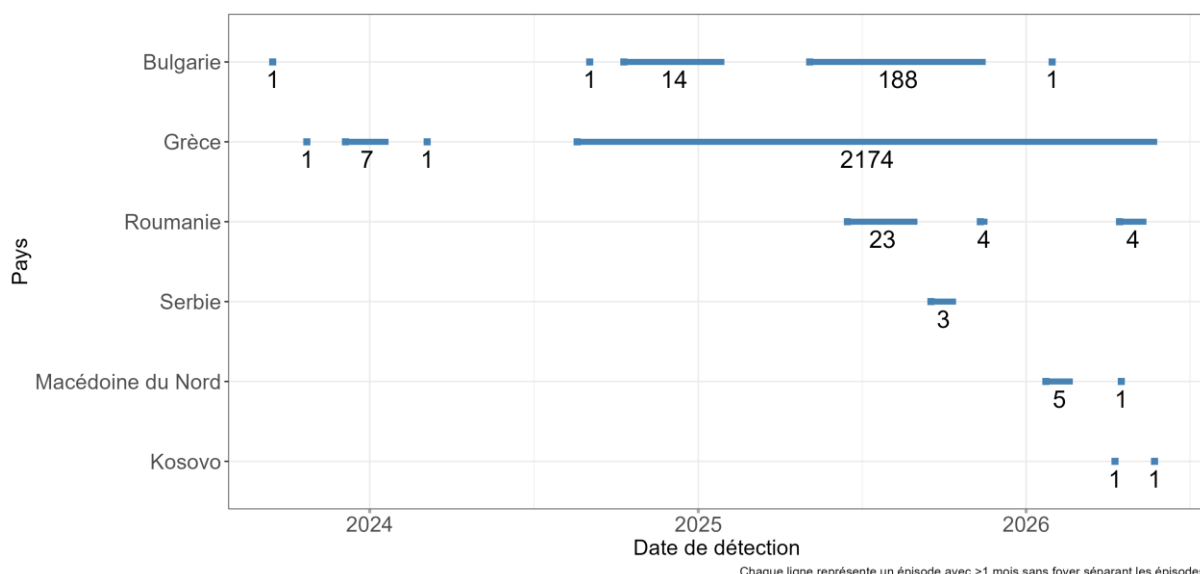


Figure 1. Périodes et nombres de détections de foyers de clavelée par pays du 15/09/2023 (date de première détection dans les Balkans) au 31/05/2026 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026). NB: chaque trait continu représente une période pendant laquelle des cas sont détectés. Les périodes sont séparées lorsque plus d'un mois s'écoule entre deux foyers.

Situation par pays (ordre alphabétique des pays)

Depuis le 01/07/2025, **1 846** (+ 4 nouvelles déclarations) foyers domestiques ont été détectés en Europe hors Turquie.

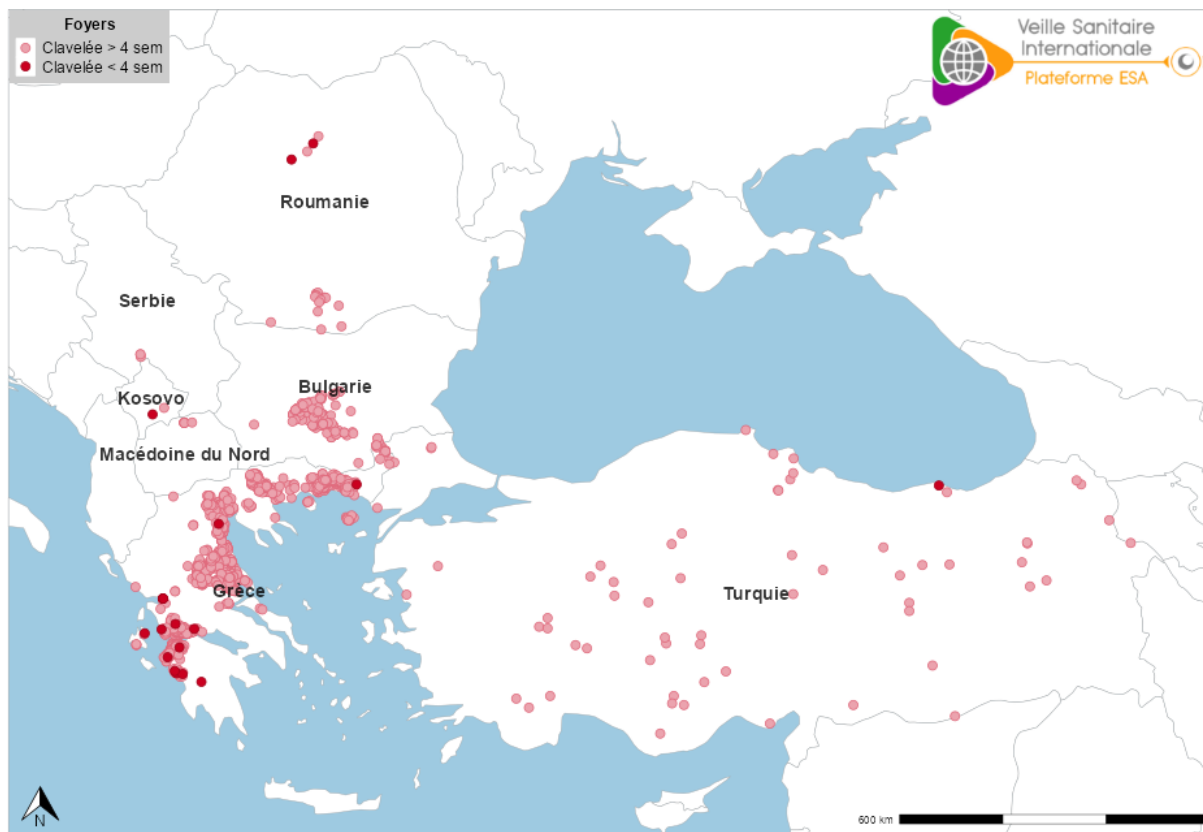


Figure 2. Localisation des foyers de clavelée en Europe et en Turquie (maladie enzootique dans le pays) depuis le 01/07/2025. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026).

Bulgarie

La plupart des détections a eu lieu dans le centre du pays, majoritairement groupées dans la région de Plovdiv, région fortement touchée, pour atteindre 183 foyers depuis le 01/07/2025 (sources : Commission européenne ADIS, CPVADAAA du 22/01/2026), à l'exception de deux foyers qui ont été détectés dans une région à 60 km à l'est (Stara Zagora) le 15/07/2025.

Le dernier foyer a été détecté le 30/01/2026 dans un élevage caprin du centre du pays (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA le 24/03/2026](#)).

Grèce

L'incidence a augmenté depuis fin avril, avec une circulation virale marquée dans plusieurs régions du nord, du centre et de l'est du pays. La forte densité animale, le faible niveau de biosécurité et les mouvements illégaux, en particulier dans le nord (Macédoine orientale et Thrace) sont des facteurs explicatifs de cette augmentation malgré l'implémentation des mesures de contrôle. Cette réémergence après cinq mois sans aucune détection, pourrait être due à une nouvelle introduction du virus sur le territoire. Un bond à 10 km de la frontière avec la Macédoine du Nord (région administrative de Florina) a été observé début juillet. Il s'agissait du premier foyer dans cette zone (Figure 1) (source : [CPVADAAA le 18/09/2025](#)).

Les zones infectées de Thrace et du centre du pays tendent à se rejoindre sur le littoral est. L'incidence des foyers diminue depuis le mois de décembre 2025. Trois nouveaux foyers ont été déclarés cette semaine et concernent des zones déjà atteintes du sud-ouest de la péninsule et en Thrace occidentale. Le foyer le plus récent a été détecté le 27/05/2026 (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA le 24/03/2026](#)).



Kosovo

Un premier foyer a été détecté le 10/04/2026 au sein d'un élevage ovin. Un nouveau foyer a été détecté le 24/05/2026 dans un élevage ovin. Aucune information sur la clinique ou l'origine de l'infection (source : Commission européenne ADIS).

Macédoine du Nord

Un premier foyer a été déclaré le 23/01/2026 au sein d'un élevage ovin situé dans le nord du pays à la frontière avec la Serbie et le Kosovo. D'autres foyers ovins ont été détectés à proximité du premier entre les 23 et 29/01/2026. Tous les foyers sont situés dans la municipalité de Lipkovo (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA le 24/03/2026](#)).

Après deux mois sans aucune déclaration, un nouveau foyer a été détecté le 17/04/2026 dans le nord du pays à Staro Nagoričane, à environ 20 km des foyers de Lipkovo. **Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 17/04/2026** (source : Commission européenne ADIS).

Roumanie

Les deux premiers foyers avaient été détectés le 16/06/2025 dans le sud du pays. Cela représentait un saut de 220 km vers le nord par rapport au foyer le plus proche qui était situé en Bulgarie. Entre le 16 et le 18/06/2025, six foyers avaient été détectés au total. Les deux derniers foyers confirmaient une extension de la maladie vers la frontière avec la Bulgarie. La majorité des foyers concerne des élevages non-professionnels. L'origine de l'introduction demeure à ce stade inconnue (source : [CPVADAAA le 18/09/2025](#)).

Après 5 mois sans aucune détection, un nouveau foyer a été détecté le 15/04/2026 dans un élevage d'environ 400 ovins du nord du pays (à Voivodeni région administrative de Murès), soit environ 250 km au nord du précédent cluster de foyers, dont le dernier foyer avait été détecté le 19/11/2025. Un second foyer a été détecté le 29/04/2026 dans un élevage mixte ovins/caprins toujours dans la région administrative de Murès, à Vatava environ 30 km du foyer de Voivodeni. Sur 248 têtes présentes, onze sont mortes, soit un taux de mortalité de 4 %. Les autres ont été abattues. Deux autres foyers ont été détectés les 14 et 15/05/2026 dans un rayon de 10 km autour du foyer initial de Voivodeni (Zau De Campie et Suseni dans la région administrative de Murès). Il s'agit d'élevages ovins (effectifs de 830 et 392 têtes respectivement). Pas d'information sur les signes cliniques, ni sur l'origine de l'infection. **Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 15/05/2026** (source : Commission européenne ADIS).

Serbie

Les deux premiers foyers détectés dans le sud du pays les 17 et 18/09/2025. **Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 15/10/2025** dans la même zone (source : Commission européenne ADIS).

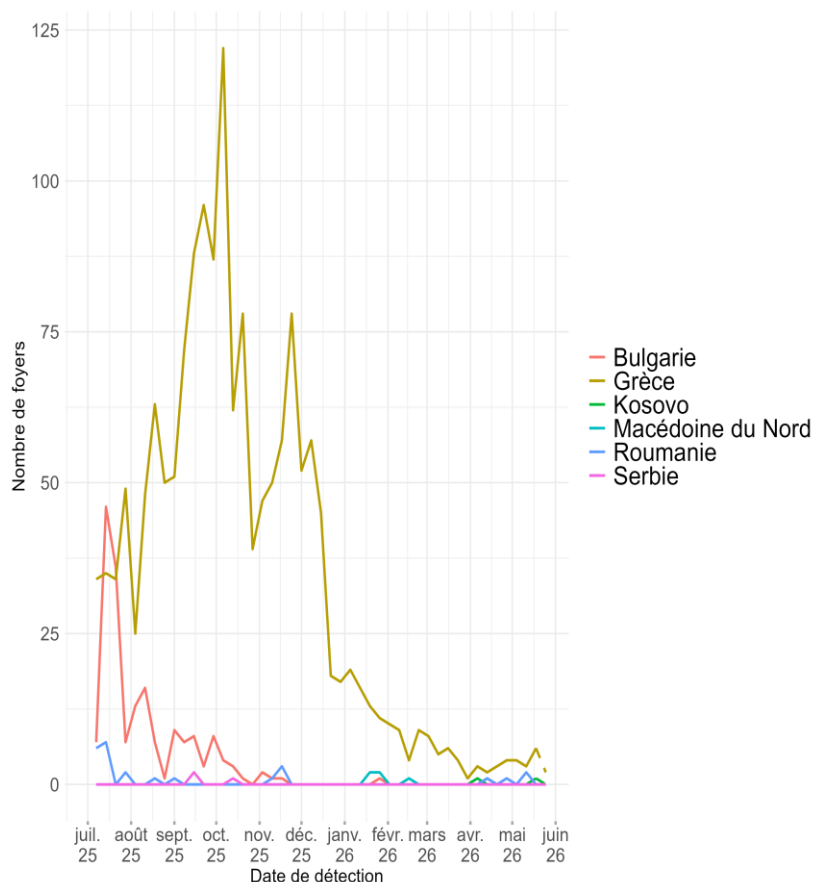


Figure 3. Incidence hebdomadaire des foyers de clavelée détectés en Europe depuis le 01/07/2025 par pays (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes et apparaissent en pointillé.

Tableau 1. Nombre de foyers de clavelée détectés par pays en Europe depuis le 01/07/2025 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026).

Pays	Date de détection du dernier évènement	Caprins	Ovins	Ovins/Caprins (mixte)	Total pays
Bulgarie	30/01/26	22	153	8	183
Grèce	27/05/26	7	1 234	386	1 627
Kosovo	24/05/26	0	2	0	2
Macédoine du Nord	17/04/26	0	5	1	6
Roumanie	15/05/26	0	13	12	25
Serbie	15/10/25	0	3	0	3
Total Europe	27/05/26	29	1 410	407	1 846



Phylogénie des souches européennes des épisodes 2022/23 et 2024/25

Source : [Présentation CPVADAAA du 18/09/2025](#) (EURL, Sciensano)

Le séquençage complet de souches isolées entre 2022 et 2025 en Espagne, Grèce, Roumanie et Bulgarie a montré que :

- **Pour la période 2022/23**, il n'y a pas de différence entre les souches de l'île de Lesbos et les souches de Grèce continentale, il y a peu de différences entre les souches des foyers européens et ces souches appartiennent au clade A2. Le séquençage d'un plus grand nombre de souches est nécessaire pour définir l'origine de l'introduction.
- **Pour la période 2024/25**, les foyers appartiennent à un autre clade (A1) que celui des foyers de la période 2022/23 et les séquences sont hautement homologues entre souches présentes en Grèce, Bulgarie et Roumanie.



HUITIEME FOYER EN SARDAIGNE

Les essentiels

- **Italie (Sardaigne)** : un nouveau foyer détecté, soit huit foyers au total en Sardaigne depuis le 14/04/2026, date de première détection en 2026.

Fiche rédigée en collaboration avec le Laboratoire national de référence ¹

À propos de la dermatose nodulaire contagieuse

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène** : maladie virale due à un virus de la famille des *Poxviridae*, genre *Capripoxvirus*. Le virus est antigéniquement similaire aux virus de la variole ovine (clavelée) et de la variole caprine.
- **Espèces sensibles** : atteint les bovins, les zébus et les buffles d'eau. Des espèces sauvages non présentes en Europe peuvent être sensibles. Le virus ne se transmet pas à l'être humain.
- **Modalités de transmission** : transmise principalement de manière mécanique par des arthropodes vecteurs hématophages, parmi lesquels les mouches piqueuses (stomoxes) et les taons (tabanidés) ayant le rôle de vecteurs mécaniques. D'autres modalités de transmission non vectorielle (via la salive ou les croûtes) peuvent jouer un rôle mineur dans la transmission. Les populations de stomoxes et de taons montrent une activité saisonnière dépendante des températures extérieures. Les mouches sont actives dès que les températures dépassent les 10-11°C et peuvent passer l'hiver dans des étables et maintenir une activité reproductrice tout au long de l'année (Duvallat, 2019 et Duvallat, 2023).
- **Symptomatologie** : caractérisée cliniquement par de la fièvre, une hypertrophie des ganglions lymphatiques, un œdème de la peau et des nodules sur la peau, les muqueuses, les membranes et les organes internes, pouvant également entraîner la mort. Elle engendre une morbidité élevée et des baisses de production.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : une épizootie avait été observée en Europe dans les Balkans en 2015-2017 (Note VSI du [01/04/2019](#)). Elle avait été éradiquée grâce à un ensemble de mesures de gestion, parmi lesquelles une campagne de vaccination régionale qui a joué un rôle déterminant. Le dernier foyer observé en Europe datait du 10/10/2017 au Monténégro (source : [EFSA 21/03/2019](#)). La DNC est présente en Afrique du Nord depuis 2023 (Libye, Algérie, Tunisie) (source : [Note VSI du 05/11/2024](#)). En Tunisie, une vaccination au moyen d'un vaccin homologué a été initiée le 07/12/2024, ciblant tous les bovins sur tout le territoire du pays (source : [WAHIS-OMSA le 07/03/2025](#)). La vaccination est aussi pratiquée en Algérie et en Libye.

Sources

- Définition des catégories de maladies selon le Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Monographie sur la DNC du guide pratique des épizootie ([MAASA 2026](#)), [OMSA, 2022](#), [FAQ OMSA](#)
- Fiche réflexe pour les éleveurs de bovins - [GDS France](#)

EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/04/2026 (mois de la première détection de la saison 2026-2027, en Sardaigne) au 31/05/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Résumé de situation antérieure : après huit ans sans aucune détection en Europe, la dermatose nodulaire contagieuse a émergé en Italie (Sardaigne) le 20/06/2025, puis en France à partir du 23/06/2025 et en Espagne à partir du 01/10/2025. Le nombre de foyers a rapidement augmenté dans ces trois pays au cours de la saison vectorielle. En France, les foyers ont été groupés dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, puis en région Occitanie jusqu'au 31/12/2025. Les derniers foyers de la saison 2025-2026 ont été détectés en Aragon en Espagne le 27/02/2026. Au total, 117 foyers ont été détectés en France, 80 en Italie (dont 79 en Sardaigne) et 20 en Espagne (source : [Note VSI bilan européen DNC](#) du 13/04/2026). La dernière zone

¹ Philippe Caufour (UMR Astre - Cirad Inrae Université de Montpellier)



réglementée liée à des foyers de l'hiver 2025-2026 a été levée en Aragon le 30/04/2026 (source : autorités sanitaires espagnoles [MAPA le 30/04/2026](#)).

Situation par pays (ordre alphabétique des pays)

Depuis le 01/04/2026, **8** (+ 1 nouvelle déclaration) foyers domestiques ont été détectés en Europe.

Italie (Sardaigne)

En 2026, trois nouveaux foyers ont été détectés dans le sud de la Sardaigne les 14 et 15/04/2026 dans des élevages des communes de Muravera (n=148 et n=15 bovins) et Villaputzu (n=15 bovins). Au total, sept veaux ont été atteints, dont cinq dans le premier foyer issus de mères vaccinées (Note VSI du 17/04/2026, Commission européenne ADIS, FNOVI le 16/04/2026). Les deux premiers foyers à Muravera constituent un seul élevage mais avec deux détenteurs différents. Les vaches présentaient une quantité très importante de tiques. Les signes cliniques suivants ont été observés sur des veaux (nés en janvier 2026, non vaccinés, nés de mères vaccinées en octobre 2025) : mortalité, écoulement oculaire et nasal, œdème sévère des postérieurs, nodules sous-cutanés décelables uniquement à la palpation (source : [CPVAAADA du 22/04/2026](#)). Cette zone est éloignée de plus de 70 km des élevages atteints en 2025. A ce stade, aucun élément ne permet de déterminer s'il s'agit d'une résurgence de cas non détectés en 2025 ou d'une nouvelle introduction. D'après les autorités sardes de Cagliari, les trois foyers ont été dépeuplés source : [autorités sardes le 24/04/2026](#)).

Un quatrième foyer a été détecté le 28/04/2026 dans un élevage de 17 vaches (1 cas confirmé) à Ballao, situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest des précédents foyers. Les cinquième et sixième foyers ont été détectés le 28 et le 29/04/2026 dans la commune de San Vito, voisine de Muravera. Un de ces foyers concerne un élevage non vacciné en raison du refus de l'éleveur (source [Autorités sanitaires sardes, Cagliari le 04/05/2026](#)). Dix-huit parmi les vingt animaux du troupeau présentaient des signes cliniques.

Le cinquième foyer a été détecté le 14/05/2026 dans un élevage de bovins de Muravera dans le sud de la Sardaigne. Un nouveau foyer a été détecté le 20/05/2026, groupé avec les précédents (commune de San Vito) (source : Commission européenne ADIS).

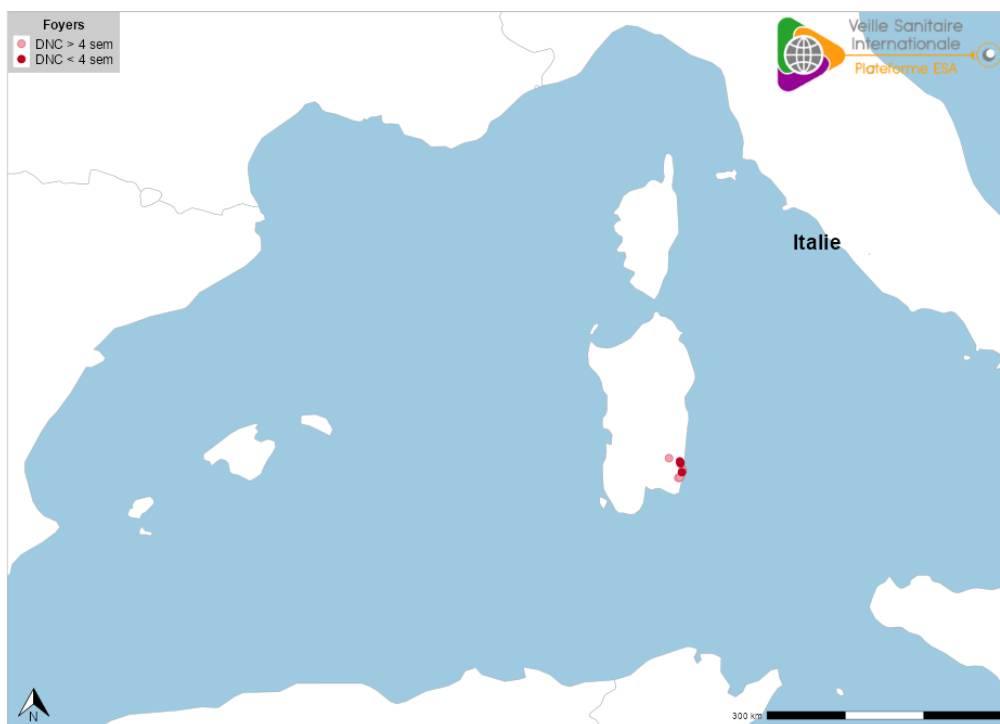


Figure 2. Localisation des foyers de dermatose nodulaire contagieuse en Europe et en Turquie (maladie enzootique dans le pays) depuis le 01/04/2026. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026).

DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE



Tableau 1. Nombre de foyers de dermatose nodulaire contagieuse détectés chez les bovins par pays en Europe depuis le 01/04/2026 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026).

Pays	Date de détection du premier évènement	Date de détection du dernier évènement	Bovins
Italie (Sardaigne)	14/04/26	20/05/26	8
Total Europe	14/04/26	20/05/26	8

Pour en savoir plus

- Les mesures de lutte et les zones réglementées sont actualisées dans le point de situation du MAASA (source : [MAASA point de situation](#)).
- Un espace « Foire aux questions » est maintenu à jour par le MAASA (source : [MAASA le 22/10/2025](#)).



POURSUITE DES DETECTIONS SUR L'ILE DE LESBOS EN GRECE ET A CHYPRE

Les essentiels

- **Grèce** : dix nouvelles détections sur l'île de Lesbos, portant à 96 le nombre total de foyers depuis le 15/03/2026.
- **République de Chypre** : trois nouvelles déclarations, portant à 120 le nombre total de foyers depuis le 19/02/2026.
- **Turquie** : maladie enzootique sur la partie asiatique, pas de nouvelle déclaration cette semaine.

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire national de référence ¹

À propos de la fièvre aphteuse

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène** : maladie virale due à un virus de la famille des *Picornaviridae*, genre *Aphthovirus*. Il existe sept sérotypes du virus (O, A, SAT 1, SAT 2, SAT 3, Asia 1 et C).
- **Espèces sensibles** : maladie qui atteint toutes les espèces d'ongulés à doigts pairs (artiodactyles). Les ongulés sauvages sont moins sensibles au virus que les ongulés détenus. Les équidés, carnivores et oiseaux sont totalement insensibles. Le virus ne se transmet pas à l'être humain.
- **Modalités de transmission** : le virus de la fièvre aphteuse est retrouvé dans toutes les excréments et sécrétions des animaux contaminés. Les animaux infectés expirent notamment de grandes quantités de virus sous forme d'aérosols qui peuvent infecter d'autres animaux par les voies respiratoires ou par voie orale. Il peut être présent dans le lait et dans la semence jusqu'à quatre jours avant l'apparition des signes cliniques. Les animaux qui ont guéri de l'infection sont parfois porteurs du virus et à l'origine de nouveaux foyers de la maladie. Le virus étant très résistant dans le milieu extérieur une propagation par contact indirect ou via le vent est également possible.
- **Symptomatologie** : la maladie est caractérisée cliniquement par l'apparition de vésicules puis d'ulcères dans la cavité buccale, dans l'espace interdigital et sur le bourrelet coronaire des onglons, ainsi que sur la mamelle et les trayons. La maladie n'engendre de la mortalité quasiment que chez les jeunes. Il existe d'autres symptômes fréquents tels que l'hyperthermie, la dépression, l'hypersalivation, la perte d'appétit et de poids, le retard de croissance et la chute de la production de lait qui peuvent persister après la guérison faisant des animaux des « non valeurs économiques ».
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : la fièvre aphteuse est endémique dans certaines parties de l'Asie et la majeure partie de l'Afrique et du Moyen-Orient. La majorité des pays d'Amérique latine ont appliqué des mesures de zonage et sont reconnus comme étant indemnes de fièvre aphteuse avec ou sans vaccination. L'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Indonésie, l'Amérique centrale, l'Amérique du Nord et l'Europe occidentale sont actuellement indemnes de fièvre aphteuse. Cependant, celle-ci est une maladie transfrontalière qui peut survenir de manière ponctuelle dans des zones habituellement indemnes.

En 2001, une épizootie de grande ampleur a eu lieu au Royaume-Uni, avec quelques foyers en France, Irlande et Pays-Bas. Des épisodes contenus ont été observés au Royaume-Uni (2007), en Allemagne (janvier 2025) et en Europe centrale (premier semestre 2025 en Hongrie et Slovaquie).

Sources

- Définition des catégories de maladies selon le Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Monographie sur la FA du guide pratique des épizooties ([MAASA 2026](#))
- Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) - page fièvre aphteuse ([lien](#))
- Page du site internet de l'Anses sur la fièvre aphteuse ([lien](#))
- Épisodes 2025 d'Allemagne ([note VSI](#)) et d'Europe centrale ([note VSI](#))
- Note de situation « Foyers de fièvre aphteuse en Afrique du Nord » (point au 08/02/2024) ([lien](#))

¹ Guillaume Girault, Aurore Romey, Stéphan Zientara – Anses Maisons-Alfort



EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/07/2025 au 31/05/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

L'épizootie (sérotypage O) en Europe centrale est à présent maîtrisée. Les mesures de régionalisation prises au niveau européen ont été levées le 05/06/2025. Toutes les informations concernant cet événement sont disponibles dans la [Note de situation du 23/06/2025](#).

Grèce

Un premier foyer de FA a été confirmé le 15/03/2026 sur l'île de Lesbos, au large de la Turquie dans un cheptel mixte bovins/ovins. Les signes cliniques ont été observés sur les bovins. La souche appartient au sérotypage SAT1. D'autres foyers ont ensuite été détectés dans des élevages mixtes bovins, ovins ou mixtes ovins/caprins, dans la partie nord et dans l'ouest de l'île. Deux modalités de surveillance ont été mises en place : surveillance événementielle et surveillance programmée (échantillonnage de 10 % des animaux dans tous les cheptels situés dans les zones de protection et de surveillance. On notera une proportion importante d'animaux séropositifs en ELISA NSP alors que les résultats virologiques (PCR) sont négatifs. Les experts de la mission EUVET considèrent que la FA s'est propagée de façon subclinique chez les petits ruminants. Au 22/04/2026, 426 cheptels ont été visités et plus de 21 400 prélèvements analysés (sources : [CPVADAAA du 22/04/2026](#), [EUVET initiative 23/04/2026](#)).

Dix nouveaux foyers de FA ont été notifiés sur l'île de Lesbos, correspondant à des foyers détectés entre le 20 et le 27/05/2026 en élevages ovins et mixtes ovins/caprins. Le nombre de foyers déclarés depuis le 15/03/2026 se porte à 96 et malgré la variabilité hebdomadaire, la tendance globale est à la hausse avec une extension dans l'est de l'île (source : Commission européenne ADIS, [CPVADAAA du 12/05/2026](#)). Sur l'île de Lesbos, est 555 élevages de bovins (4 840 têtes), 3900 élevages d'ovins/caprins (480 000 têtes) et 23 élevages de porcins ont été recensés (source : EUVET initiative 23/04/2026).

Israël

Israël a confirmé un nouveau foyer (SAT1) détecté le 14/01/2026 dans le nord du pays au sein d'un élevage de 880 bovins (Source : [OMSA rapport 7207](#)).

Liban

Le suivi des foyers de FA par les autorités libanaises fait état de 53 foyers de sérotypage SAT1, sous-type III (topotype III), génétiquement lié aux souches circulant actuellement en Turquie et en Azerbaïdjan. La notification originale datait du 09/12/2025, faisant état de 41 foyers depuis le 22/11/2025. Le virus de la fièvre aphteuse n'avait pas été détecté dans le pays depuis 2008 (source : [WAHIS-OMSA event 7086](#), consulté le 22/12/2025, [beacon le 17/01/2026](#)).

République de Chypre

Le premier foyer de SAT1 a été détecté le 19/02/2026. La souche appartient au topotype SAT1/III (topotype détecté également en Azerbaïdjan, au Liban, en Israël, en Iran et en Turquie). Cette détection fait suite aux foyers déclarés en décembre 2025 en Chypre du Nord. Par la suite, d'autres foyers ont été détectés à proximité de la « ligne verte » séparant la République de Chypre et Chypre Nord, autour de Larnaca et Nicosie en République de Chypre (partie européenne de l'île de Chypre). Les experts de la mission EUVET ont noté une proportion élevée de petits ruminants sérologiquement positifs (ELISA NSP). Ils considèrent que la maladie a pu circuler sans détection pendant plusieurs semaines (source [CPVAAADA du 24/02/2026](#)).

Plus d'un million de doses de vaccin issues de la banque européenne de vaccins ont été fournies aux autorités chypriotes (source : [Commission européenne, CPVADAAA du 24/03/2026](#)).

Trois nouveaux foyers ont été déclarés dans la région de Nicosie, au centre de l'île, détectés les 18 et 19/05/2026. Au total 120 foyers ont été détectés depuis le 19/02/2026 (source : Commission européenne ADIS).



Turquie

Trois premiers foyers de sérotype SAT1 ont été détectés entre les 30/04 et 13/05/2025 sur des bovins dans le sud-est du pays : deux le long de la frontière avec l'Irak (région administrative de Hakkari) et un environ 180 km au nord, près du lac de Van. Les animaux ont présenté des signes cliniques. Les investigations épidémiologiques s'orientent vers une hypothèse d'introduction par mouvements illégaux de bétail et une diffusion par le vent (source : Commission européenne ADIS le 19/05/2025).

La Turquie n'a pas déclaré de nouveau foyer cette semaine (source : Commission européenne ADIS). Le sérotype SAT1 est maintenant présent dans l'ensemble de l'Anatolie (partie asiatique de la Turquie) notamment à la frontière avec l'Arménie et la Géorgie. Il n'a pas été détecté en Thrace turque (partie européenne de la Turquie).

Le sérotype SAT1 avait été détecté au Proche Orient (pool 3) fin 2024, signifiant déjà un changement significatif pour la zone (source : EU-FMD quarterly report october-december 2024). En 2025, le sérotype SAT1 a été détecté en Irak depuis le 15/01/2025 et au Koweït depuis le 06/04/2025 (source : WAHIS-OMSA consulté le 19/05/2025). D'autres souches ont été détectées (poste de quarantaine au Bahreïn) début 2025, et au Qatar en 2023 (source : [EUFMD quaterly report January-March 2025](#)).

En Turquie, la FA est enzootique excepté dans la partie européenne (Thrace turque). Une vaccination est organisée sur tout le territoire contre les sérotypes O, A, Asia-1 et SAT2, avec un taux de couverture estimé à 90% au début du printemps (source : EUFMD quarterly report October-December 2024).

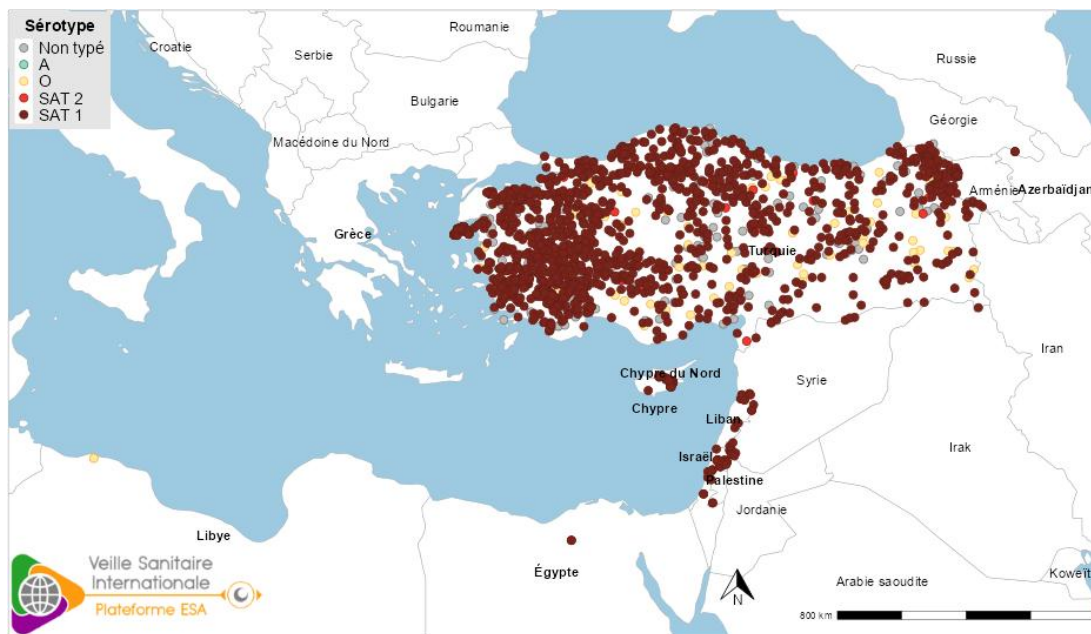


Figure 1. Localisation des foyers de fièvre aphteuse au Proche-Orient et Europe depuis le 01/07/2025 (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026)

Tableau 1. Nombre de foyers de fièvre aphteuse SAT-1 par pays en Europe (hors Turquie) détectés depuis le 01/07/2025 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026).

Pays	Date de détection du dernier évènement	Bovins	Caprins	Ovins	Ovins/Caprins (mixte)	Porcins	Total pays
Chypre	19/05/2026	14	9	43	51	3	120
Grèce	27/05/2026	17	2	63	14	0	96
Total Europe	27/05/26	31	11	106	65	3	216



PAS DE NOUVELLE DECLARATION CETTE SEMAINE DANS LE COMPARTIMENT ANIMAL

Les essentiels

- **France** : le premier foyer détecté en Corse le 30/03/2026 a marqué un début de saison précoce, particulièrement pour les équidés.
- **Italie** : pas de nouvelle déclaration cette semaine.
- **ECDC** : première déclaration hebdomadaire de cas humains par les autorités sanitaires européennes pour la saison 2026.

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire national de référence ¹

À propos de la fièvre de West Nile

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, maladie classée « E », avec obligation de déclaration et de surveillance pour les équidés et l'avifaune.
- **Agent pathogène** : maladie virale due à des virus de la famille des *Flaviviridae*, genre *Orthoflavivirus*. Il existe deux lignées pathogènes pour l'être humain, 1 et 2.
- **Espèces sensibles** : le virus se maintient dans la nature par un cycle vecteur / oiseaux. Il atteint les équidés et l'être humain qui sont des culs-de-sac épidémiologiques. L'infection a aussi été rapportée chez d'autres animaux.
- **Modalités de transmission** : il se transmet chez les animaux exclusivement par la piqûre d'un moustique du genre *Culex*. Dans les zones tempérées, la transmission du virus est saisonnière, lors de la période d'activité des moustiques (historiquement du 1^{er} mai au 30 novembre pour la France hexagonale).
- **Symptomatologie** : chez les oiseaux, certaines espèces peuvent être résistantes alors que d'autres développeront un syndrome neurologique fatal. Chez les équidés, l'infection est majoritairement asymptomatique. Après une période d'incubation de 3 à 15 jours, un faible pourcentage d'équidés peut déclarer une encéphalite avec ataxie et faiblesse générale. Le taux de létalité est alors d'un tiers chez les équidés non vaccinés déclarant des troubles nerveux.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : la distribution du virus est très large en Asie, Afrique, Australie, Amériques du Nord, Centrale et du Sud, et une partie de l'Europe. Les régions du pourtour méditerranéen sont particulièrement à risque, les *Culex* y sont présents, actifs et abondants dans les nombreuses zones humides qui sont également propices à l'arrivée d'oiseaux migrateurs. Une co-circulation active des lignées 1 et 2 est observée en Europe. Ces dix dernières années, la distribution en Europe a été marquée par une extension vers le nord avec des cas déclarés en 2025 en Belgique et aux Pays-Bas.

Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.1.26 West Nile Fever](#)
- Plateforme ESA : West Nile : Evolution spatio-temporelle des cas et foyers de 2014 à 2025 ([Vidéo](#))

EUROPE. Bilan hebdomadaire de fièvre de West Nile (FWN) pour la saison 2026 du 13/04 au 31/05/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026, WAHIS-OMSA le 29/05/2026 et ECDC le 29/05/2026).

¹ Gaëlle Gonzalez, Camille Migne – Anses Maisons-Alfort



- **Compartiment animal**

France

Un premier foyer a été détecté en Corse le 30/03/2026 en Haute-Corse (Source : Commission européenne ADIS). Ce foyer a marqué un début précoce de la saison vectorielle. Après un hiver pluvieux, l'environnement du foyer a connu deux semaines de relative chaleur associées à la présence de vecteurs et d'oiseaux migrateurs sur un plan d'eau voisin. L'équidé impliqué a développé des signes cliniques (source : LNR le 20/04/2026).

Italie

Deux premiers cas détectés dans l'avifaune les 31/03 et 02/04/2026 ont été déclarés en Sardaigne (Source : Commission européenne ADIS, déjà mentionné dans le BHVSI précédent). Cela confirme le caractère précoce de la circulation virale ce début de saison.

Deux cas ont été détectés dans l'avifaune, dont un cas à Cuneo dans le Piémont détecté le 04/05/2026 chez un aigle royal et un cas en Sardaigne chez une corneille mantelée (source : Commission européenne ADIS).

- **Compartiment humain**

En Europe, le bilan hebdomadaire de l'European Center for Disease Prevention and Control (ECDC) relatif aux cas humains de fièvre de West Nile pour les pays européens et voisins indique a repris pour la saison 2026. Au 27/05/2026, un cas humain a été détecté en Macédoine du Nord (Source : ECDC Weekly updates du 29/05/2026).

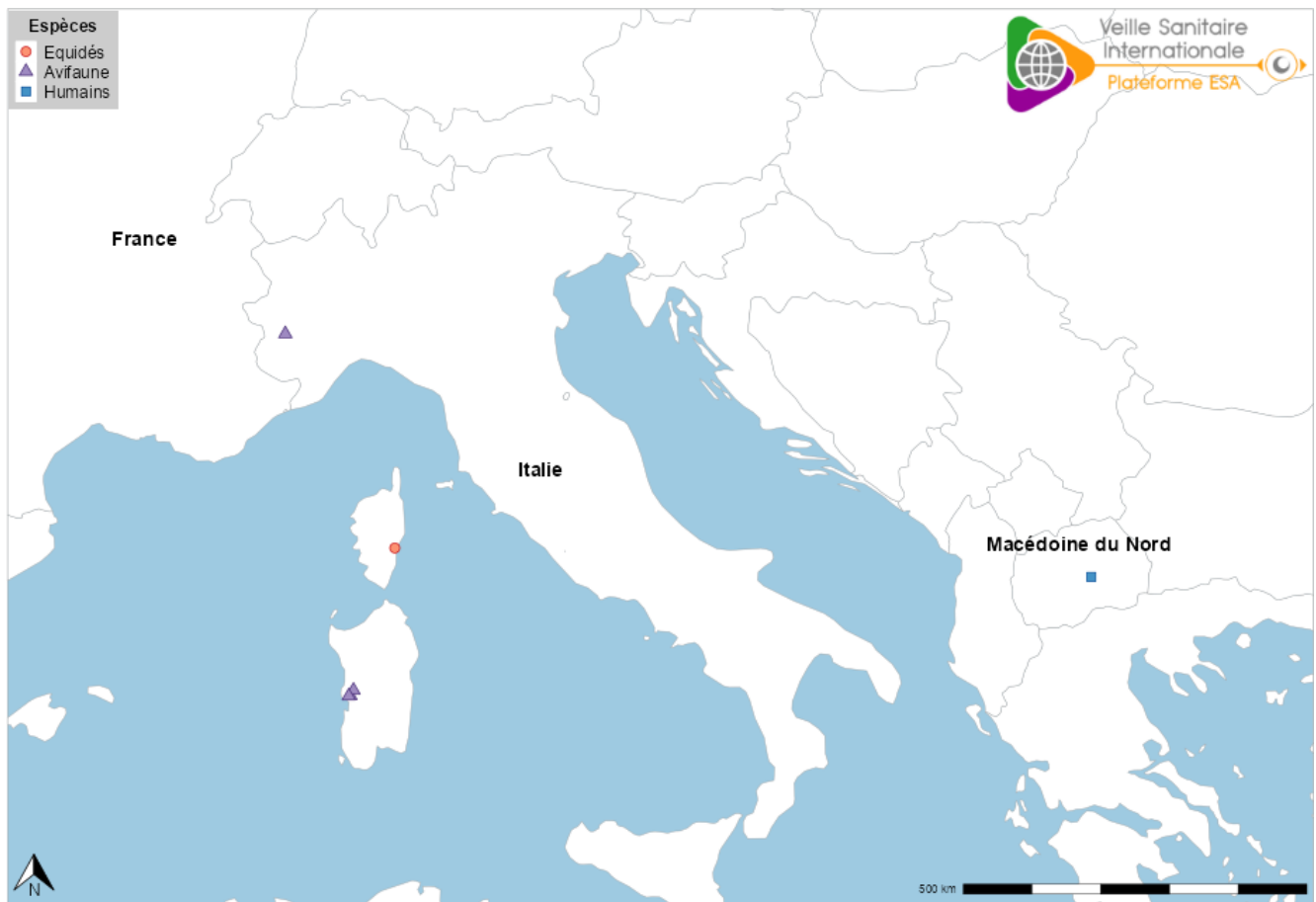


Figure 1. Distribution des foyers de fièvre West Nile en Europe en 2026 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026, ECDC le 29/05/2026).



Un début de saison précoce en France et en Europe

Depuis la première déclaration de FWN en Corse en 2018 et jusqu'en 2025, entre un et six foyers sont déclarés annuellement dans ce département (n=25 au total). Les années précédentes, les premiers foyers étaient détectés en septembre et/ou en octobre.

Au niveau européen, 3 218 cas ou foyers de FWN ont été déclarés entre 2014 et 2025. Durant cette période :

- seuls 10 cas animaux ont été détectés avant le mois de juin,
- ces dix cas ont été détectés entre 2023 et 2025,
- ces dix cas concernaient des oiseaux,
- huit sur les dix cas concernaient l'Italie, où une surveillance active intégrée a été mise en place chez les oiseaux, les équidés et les moustiques.



NOUVEAU FOYER DE VOLAILLES EN DORDOGNE

Les essentiels

- **Europe** : 36 pays ont détecté des foyers d'IAHP dans les compartiments domestique et/ou des cas dans la faune sauvage depuis le début de la saison (le 01/08/2025).
- **France** : nouveau foyer de volailles en Dordogne détecté le 26/05/2026, dans un élevage de canards.
- **Front est / sud-est** : pas de nouvelle déclaration.
- **Front nord** : ralentissement en Pologne, avec 2 nouveaux foyers de volailles ; baisse d'incidence générale dans les compartiments domestiques et sauvages dans tous les autres pays.
- **Front sud** : cas sauvages en Espagne et au Portugal.
- **Analyses génétiques** : la nouvelle sous-lignée EA-2024-DI.2.1 est majoritaire depuis septembre 2025 en Europe. Un génotype distinct (EA-2023-DA) est responsable des foyers dans le compartiment domestique en Bulgarie et en République Tchèque.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Influenza de l'Anses¹, l'OFB², le CEFE³ et le MNHN⁴

À propos de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate chez les oiseaux.
- **Agent pathogène** : maladie virale due au virus de l'influenza de type A. Ces virus sont classés selon les caractéristiques de deux des protéines de l'enveloppe virale (structure externe du virus) qui sont déterminantes pour les réponses immunitaires des oiseaux infectés : hémagglutinine (H) et neuraminidase (N). La combinaison H et N définit le sous-type viral, par exemple une souche virale de sous-type H5N1 a été responsable des récentes épizooties en France.
- **Espèces sensibles** : le virus peut infecter de très nombreuses espèces d'oiseaux domestiques et sauvages. Certaines souches du virus peuvent infecter des mammifères tels que les carnivores détenus et sauvages (furets, visons, renards ou encore les chats), les bovins et les porcs. Certaines souches sont zoonotiques. Les cas d'infection par des virus de l'influenza aviaire détectés chez l'être humain sont sporadiques (principalement H5N1, H7N9, H5N6, H9N2), avec plus de 2 500 cas depuis 2003 au niveau mondial).
- **Modalités de transmission** : voie directe, par contacts rapprochés entre individus - via les aérosols respiratoires et les matières fécales - ou indirecte, par l'exposition à des matières (éventuellement aéroportées) ou supports contaminés : nourriture, eau, matériel, plumes, poussières ou vêtements. A l'échelle continentale, les oiseaux sauvages migrateurs infectés contribuent à la diffusion du virus sur les longues distances. Le virus peut également être propagé sur de longues distances (échelle nationale ou transfrontalière) *via* le commerce des volailles, d'oiseaux captifs et produits avicoles.
- **Symptomatologie** : caractérisée cliniquement chez les oiseaux par des symptômes divers et variables selon les espèces : troubles nerveux, respiratoires et digestifs, œdème de la tête, baisse de production. Chez certaines espèces, l'infection induit une morbidité et une mortalité très élevée, mais peut aussi être plus modérée, voire asymptomatique.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : la répartition de l'IAHP est mondiale. Depuis 2016, les virus de l'IAHP de sous-type H5 appartenant au clade 2.3.4.4b provoquent des épizooties saisonnières d'intensité variable selon les années en Europe, avec des amplitudes particulièrement fortes en 2020-2021 et 2021-2022. Le virus s'est propagé sur le continent américain pendant l'hiver 2021. En 2022, 84 pays et territoires dans le monde ont été touchés, et 82 pays en 2024.

Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- [IAHP en 11 questions Anses](#), [Page web OMSA](#)

¹ François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux et Audrey Schmitz

² Mathieu Guillemain, Anne Van De Wiele et Loïc Palumbo

³ Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) et Aurélien Besnard

⁴ Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et Pierre-Yves Henry



Guide de lecture

Les informations traitées dans cette fiche couvrent une période allant du 01/08/2025 au dimanche précédent la date de publication du BHVSI-SA.

Les dates de bornage des saisons, du 1^{er} août année n au 31 juillet année $n+1$, sont définies en fonction des périodes de migration descendante (post-nuptiale) des oiseaux sauvages. Sur la base de la biologie des espèces concernées et des données de baguage des anatidés, les premiers migrateurs arrivant en France à partir du mois d'août (observations sporadiques en juillet).

Un article du Bulletin épidémiologique de l'Anses / DGAL rédigé par l'OFB détaille ces phénomènes migratoires ([lien](#)). Les informations sur la saison 2024/2025 sont disponibles dans le [BHVSI du 12/08/2025](#).

Le document [Sources de données](#) (à la [partie III.A.4](#)) précise la terminologie utilisée aux niveaux européen et international pour déclarer les cas et foyers d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) et la notion de pathogénicité des souches de virus de l'influenza au sens de l'OMSA.

Les catégories d'animaux (captif, sauvage, volaille) sont celles mentionnées dans l'article 4 du [Règlement 2016/429](#). Le terme « compartiment domestique » utilisé dans ce bulletin, englobe les volailles et les oiseaux captifs, y compris les espèces sauvages maintenues captives (e.g. parcs zoologiques, centres de soins).

EUROPE. Bilan hebdomadaire de l'IAHP pour la saison 2025-2026 du 01/08/2025 au 31/05/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS et Animal and Plant Health Agency (APHA) au Royaume-Uni le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Prévalence

Depuis le 01/08/2025, **865 (+ 3 nouvelles déclarations) foyers de volailles, 228 (+ 0) foyers d'oiseaux captifs et 7 136 (+ 20) cas chez l'avifaune sauvage libre** ont été détectés et confirmés H5 dans 36 pays en Europe (Tableau 1, Figures 1, 2 et 3).

- **Volailles** : 21 pays ont détecté des foyers d'IAHP chez les volailles depuis le début de la saison. Les cinq pays ayant détecté le plus grand nombre de foyers sont : Allemagne (204), Pologne (186), France (125), Royaume-Uni (87), Italie (64). A noter que les autorités sanitaires du Royaume-Uni, ont rapporté un total de 100 foyers de volailles confirmés depuis le 01/10/2025 sur le site officiel APHA (source : [APHA](#) le 01/06/2026).
- **Sauvages** : 34 pays ont détecté des cas d'IAHP dans l'avifaune sauvage depuis le début de la saison. Les cinq pays ayant détecté le plus grand nombre de cas sont : Allemagne (3 770), Royaume-Uni (870), Belgique (379), Pays-Bas (368), France (319).

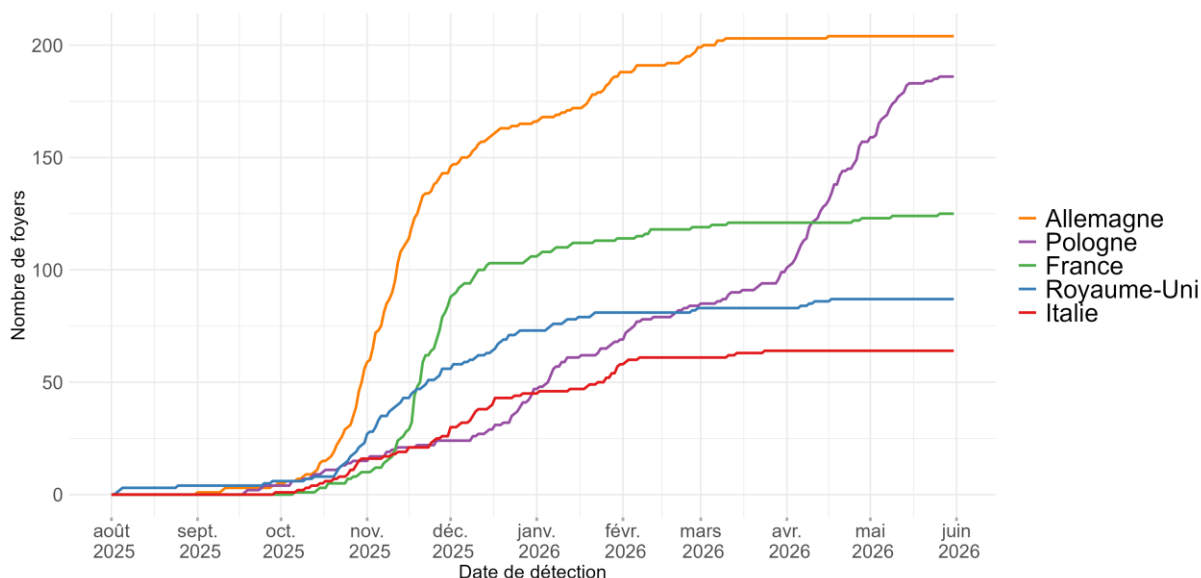


Figure 1. Prévalence (incidence cumulée) des déclarations de **foyers de volailles** par date de détection, dans les cinq pays les plus touchés depuis le début de la saison (le 01/08/2025) (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026, WAHIS-OMSA le 29/05/2026). NB: seuls les foyers notifiés dans ADIS et WAHIS-OMSA sont comptabilisés dans cette figure, donc seule une partie des foyers de volailles au Royaume-Uni est ici



représentée.

Incidence et évolution

L'incidence d'IAHP dans le compartiment domestique avait augmenté fortement en Allemagne depuis mi-octobre 2025 et en France depuis la 2e semaine de novembre. Elle baisse depuis mi-novembre en Allemagne et depuis début décembre en France. Elle a augmenté graduellement après mi-décembre 2025 en Pologne et après mi-janvier en Allemagne et en Italie. Une tendance globale à la baisse de l'incidence chez les volailles semble se dessiner depuis mi-février chez les cinq pays ayant déclaré le plus de foyers au cours de cette saison épidémiologique, à l'exception notable de la Pologne, où l'incidence a dépassé depuis avril les 10 foyers hebdomadaires (figure 2).

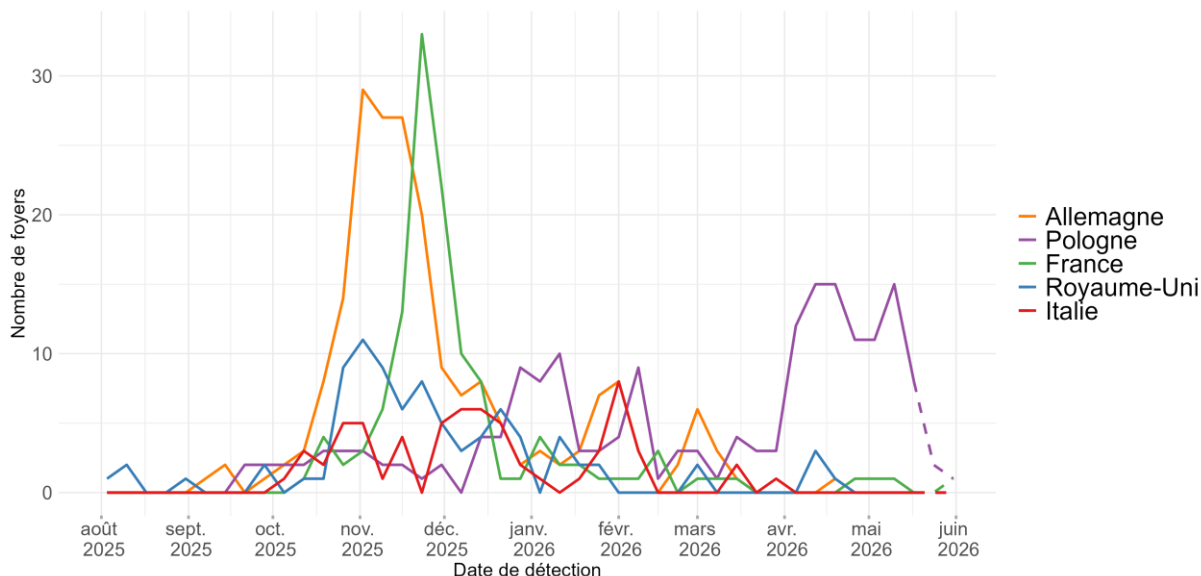
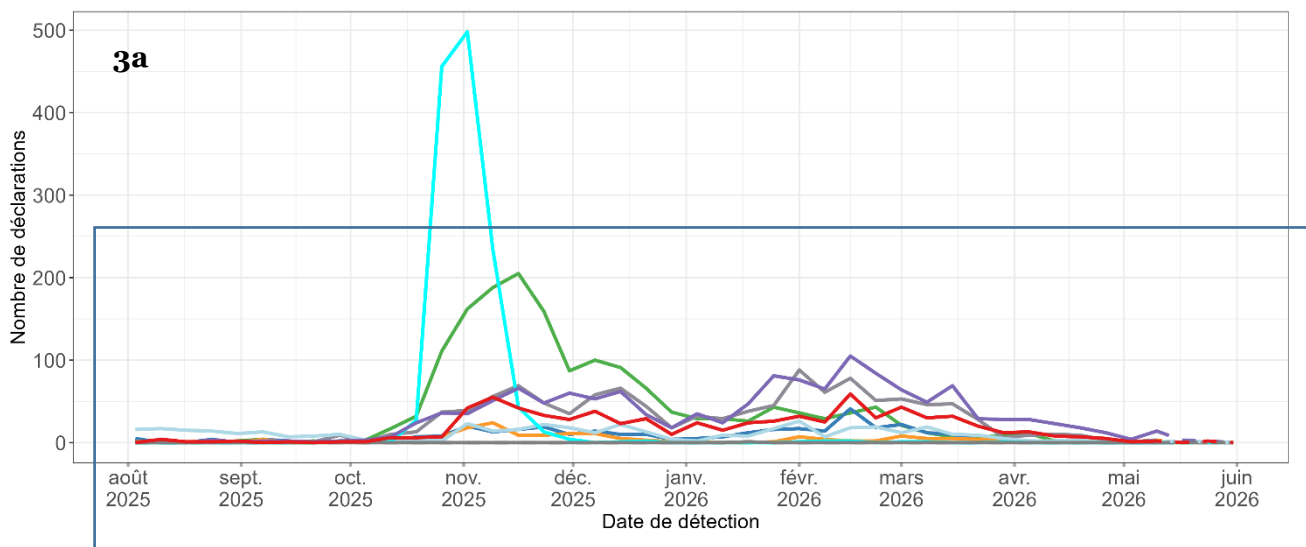


Figure 2. Incidence hebdomadaire des déclarations de **foyers de volailles** par date de détection, dans les cinq pays les plus touchés depuis le début de la saison (le 01/08/2025) (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026, WAHIS-OMSA le 29/05/2026). NB: seuls les foyers notifiés dans ADIS et WAHIS-OMSA sont comptabilisés dans cette figure, donc seule une partie des foyers de volailles au Royaume-Uni est ici représentée.

Dans le compartiment sauvage, en début de saison, une augmentation d'incidence était observée chez les oiseaux sauvages marins, en particulier les laridés en mer du Nord, sur la Manche et le littoral de l'Atlantique. Un épisode d'ampleur concernant les grues a été observé d'octobre à novembre 2025 avec des détections notamment en Allemagne, en Belgique, au Luxembourg, en France, jusqu'en Espagne (figures 2 et 3). En parallèle, l'incidence sur les anatidés, dont les oies et les cygnes, a augmenté en novembre, lors des migrations vers les zones d'hivernage. Une diversification des espèces infectées (e.g colombidés et turdidés) a été observée au même moment.

Le nombre de détections est demeuré élevé depuis le mois de décembre 2025, et des mortalités groupées de cygnes ont été observées en janvier et février 2026 dans plusieurs pays, dont la France. La mortalité dans la faune sauvage est restée à un niveau important (autour de 200 cas par semaine) de mi-janvier à mi-mars 2026 et diminue progressivement depuis. Les anatidés représentent le groupe d'espèce le plus atteint, en particulier les oies (Figures 3 et 7).



- Cygnes — Autres anatidés — Grues — Rapaces
- Oies — Goélands, Mouettes et Sternes — Autres espèces aquatiques — Autres espèces terrestres

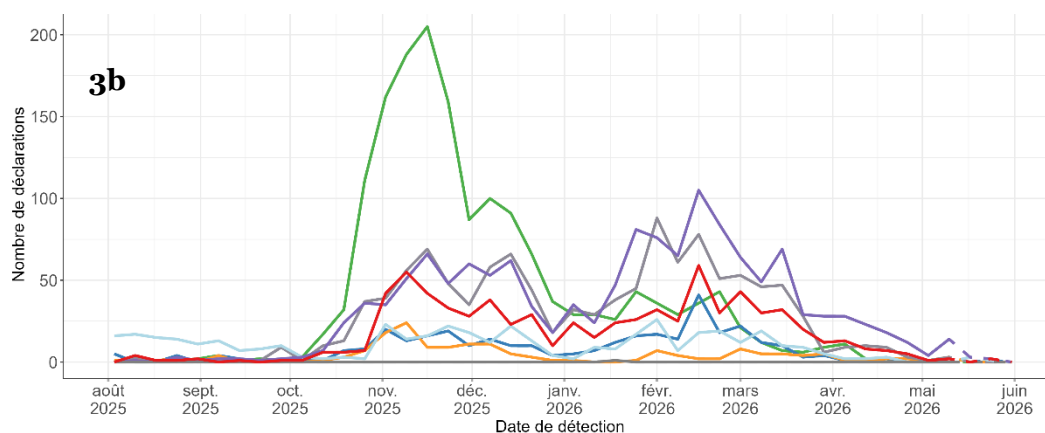


Figure 3. Incidence hebdomadaire des **cas sauvages** déclarés en Europe par date de détection, depuis le début de la saison (le 01/08/2025) par groupe d'espèces, toutes espèces confondues (3a) et sans les grues (3b) (sources : Commission européenne ADIS et APHA le 01/06/2026, WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

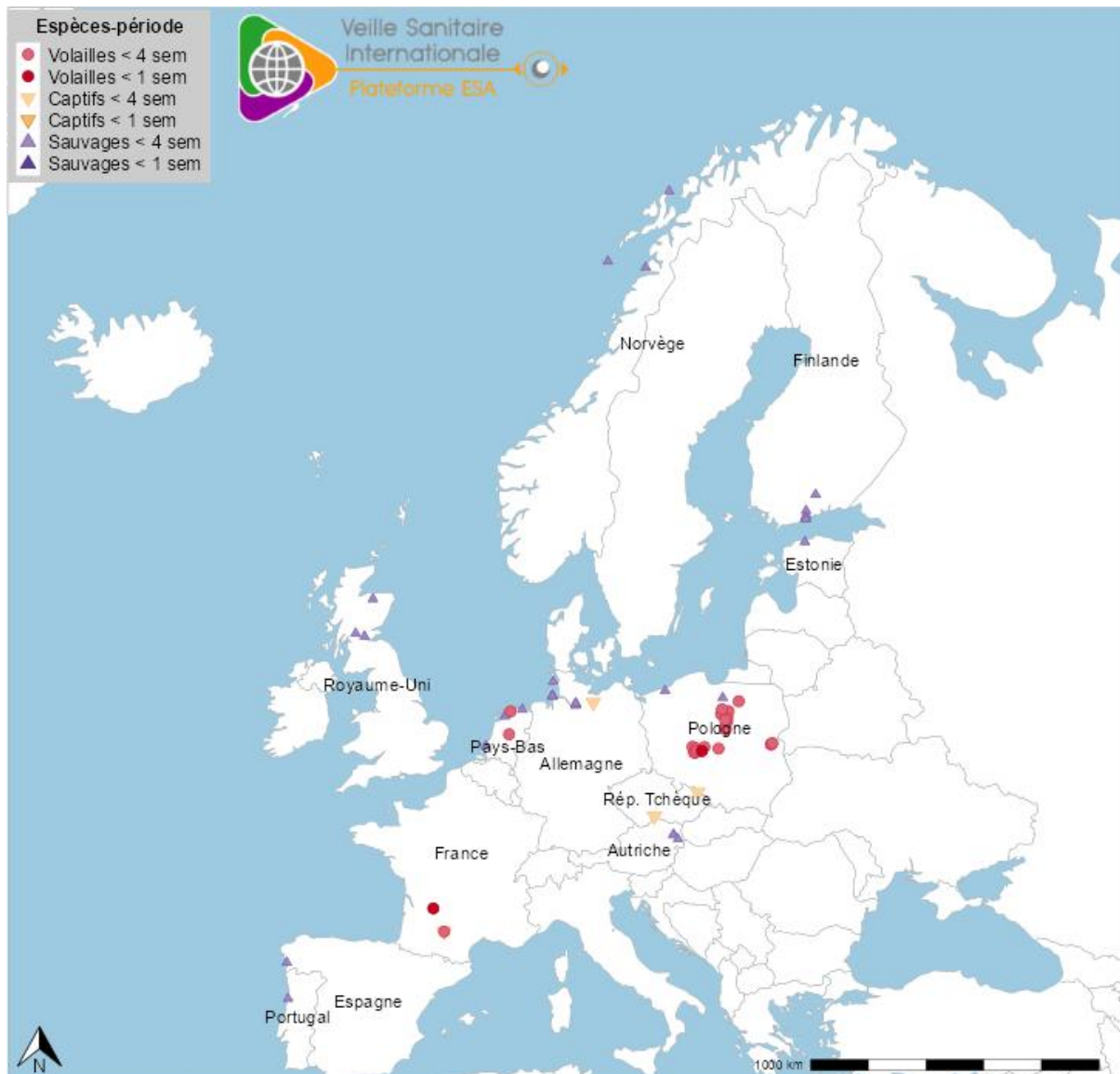


Figure 4. Localisation des cas et foyers d'IAHP dans l'avifaune sauvage, chez les oiseaux captifs et chez les volailles, en Europe détectés dans le mois (quatre semaines glissantes) et la semaine précédant le 31/05/2026 (sources : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 01/06/2026, WAHIS-OMSA le 29/05/2026). Concernant le Royaume-Uni, les foyers chez les volailles et les oiseaux captifs ne sont représentés dans cette figure que s'ils ont été notifiés dans ADIS (pour l'Irlande du Nord) ou WAHIS-OMSA.

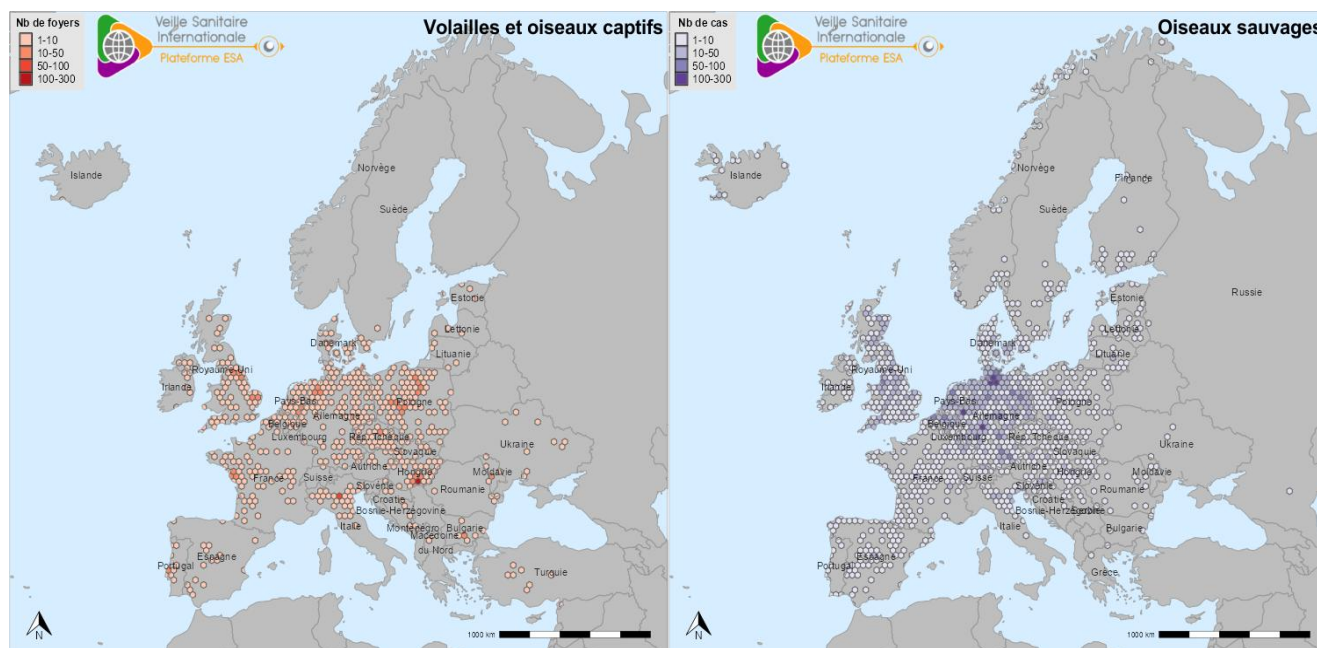


Figure 5. Densité de foyers chez les volailles et oiseaux captifs (gauche) et de cas dans l'avifaune sauvage libre (droite) d'IAHP H5 en Europe ayant débuté depuis le début de la saison, soit le 01/08/2025 (sources : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 01/06/2026, WAHIS-OMSA le 29/05/2026). Concernant le Royaume-Uni, les foyers chez les volailles et les oiseaux captifs ne sont représentés dans cette figure que s'ils ont été notifiés dans ADIS (pour l'Irlande du Nord) ou WAHIS-OMSA.

Situation par zone géographique

Les pays sont répartis en trois zones, selon la voie probable d'introduction par l'avifaune ([EFSA, 2017](#)) et selon les voies migratoires sur le territoire français hexagonal : la voie est (Europe centrale, Autriche, Italie, Suisse) dénommée ci-après **Front est / sud-est**, les voies nord-est / nord-ouest dénommée **Front nord** (pays avec un littoral sur la mer Baltique, mer du Nord, la Manche ou le nord de l'Atlantique) et la partie occidentale de la voie sud par **Front sud** (Espagne et Portugal).

Les migrations pré-nuptiales (ascendantes) de certaines espèces ont débuté. Les migrations de printemps des anatidés s'étalent habituellement de mi-janvier à avril et sont moins étalées dans le temps que les migrations d'automne (source : Guillemain *et al.* 2021).

Front est / sud-est (Europe centrale, Autriche, Italie, Suisse) ([retour aux essentiels](#))

Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

Pas de nouvelle déclaration (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Pas de nouvelle déclaration (source : ADIS).

Historique

La Bulgarie est le premier pays à avoir détecté des foyers, dès le 23/08/2025, dans des élevages de canards ; suivi de l'Italie à partir du 29/09/2025. Les détections se sont poursuivies dans les élevages de volailles du nord de l'Italie, bassin de production avicole pendant les mois d'automne et d'hiver. Dans les autres pays, la situation est demeurée calme, avec des détections sporadiques en élevages et dans les basse-cours. L'incidence des foyers domestiques demeure faible dans cette partie de l'Europe depuis plusieurs mois. Les foyers sont sporadiques, en particulier en Italie, République Tchèque. Les derniers foyers ont été détectés les 30/04 et 04/05/2026 en **République Tchèque** en basse-cour multi-espèces.



Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

Pas de nouvelle déclaration (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Nouvelle déclaration de cas chez un faucon sacre (*Falco cherrug*) détecté le 20/05/2026 en **Autriche** (1) (source : ADIS).

Historique (depuis le début de la saison)

Le front est/sud-est représente une faible partie de la totalité des détections depuis le début de la saison. Un premier pic de détections a été observé mi-novembre, en particulier chez les cygnes. Depuis mi-janvier, l'incidence reprend chez ces espèces en particulier, dont des cas sont détectés dans plusieurs pays. Une légère reprise d'incidence mensuelle a été observée début mars dans plusieurs pays, l'Autriche, Slovaquie, République Tchèque et Hongrie. Les cygnes représentent toujours la majorité des détections.

Front nord (mer Baltique, mer du Nord, Manche) ([retour aux essentiels](#))

Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

L'incidence semble ralentir en **Pologne** (inférieure à 10 foyers/semaine). Deux foyers de volailles ont été détectés le plus récent datant du 26/05/2026 (source : ADIS). Au Royaume-Uni, pas de nouvelle déclaration (source : [APHA](#) consulté le 01/06/2026).

Dans le bulletin précédent

L'incidence semble ralentir mais reste toujours élevée en **Pologne** (supérieure à 10 foyers/semaine). Trois foyers de volailles et un foyer en basse-cour ont été détectés entre les 14 et 21/05/2026. Un nouveau foyer de volailles a également été détecté aux **Pays-Bas** le 22/05/2026 (source : ADIS). Au Royaume-Uni, pas de nouvelle déclaration (source : [APHA](#) consulté le 24/05/2026).

Historique (depuis le début de la saison)

Au Royaume-Uni, des foyers de volailles étaient détectés pendant la période estivale, aux mois juillet et août 2025. Une augmentation d'incidence a été observée dès le mois de septembre en Allemagne (premier foyer détecté le 01/09/2025 dans un élevage de poules pondeuses du nord du pays) et en Pologne (premiers foyers détectés les 18 et 24/09/2025 dans un élevage d'oies et deux élevages de dindes). Les détections de foyers de volailles ont augmenté en octobre et novembre dans plusieurs pays. L'incidence est demeurée faible à modérée, notamment aux Pays-Bas, Danemark et en Belgique. Mais en Allemagne, une épizootie a touché le nord et l'ouest du pays et a atteint tous les types de productions : *Gallus*, dindes et palmipèdes. L'incidence a décliné à partir du mois de novembre. L'incidence était également élevée au Royaume-Uni en novembre et décembre 2025 et en Pologne en décembre. Le début d'année 2026 est marqué par une incidence faible malgré des détections en continu dans ces pays. L'incidence mensuelle a marqué une légère reprise vers la mi-février 2026, avec des détections de foyers en Allemagne, au Danemark et en Pologne. En Pologne, l'accroissement d'incidence reprend fortement en avril 2026.

Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

L'incidence est basse dans tous les pays. Des cas ont été détectés en **Allemagne** (8 nouvelles déclarations de cas de janvier à mai, dont le cas le plus récent a été détecté le 18/05/2026), **Finlande (5)**, **Luxembourg (1)**, **Pays-Bas (3)**, **Norvège (1)**. Les détections concernent tous types d'espèces (anatidés, laridés, rapaces et autres). Au **Royaume-Uni**, deux nouvelles déclarations de cas chez des buses (semaine 21) (source : [APHA](#) le 01/06/2026).

Dans le bulletin précédent

L'incidence est basse dans tous les pays. Des cas ont été détectés en **Allemagne** (30 nouvelles déclarations de cas de janvier à mai, dont le cas le plus récent a été détecté le 06/05/2026), **Danemark (1)**, **Pologne (1)**, **pays scandinaves**. Les détections concernent tous types d'espèces (anatidés, laridés, rapaces et autres). Au **Royaume-Uni**, pas de nouvelle déclaration (semaine 20) (source : [APHA](#) le 18/05/2026).



Historique (depuis le début de la saison)

Les détections de cas sauvages chez des laridés et d'autres espèces d'oiseaux marins se poursuivent sur les littoraux de la mer du Nord et de la Manche sur les mois de juillet et août. Un épisode de mortalité sur les grues a été observé dans le nord de l'Allemagne mi-octobre, et s'est étendu pendant la migration sur d'autres pays d'Europe, vers l'Espagne. L'épisode se termine fin novembre, après un pic observé mi-novembre. A partir de fin novembre, on observe une augmentation des détections sur les cygnes et les oies, puis une diversification des espèces infectées, dans plusieurs pays. L'incidence est élevée surtout dans les pays d'Europe du Nord (Allemagne, Pays-Bas, Belgique et Royaume-Uni tout au long du mois de décembre 2025 et janvier 2026). Le front Nord représente la très grande majorité des cas sauvages détections depuis le début de la saison. Des cas plus sporadiques chez des laridés sont également détections dans tous ces pays. Une augmentation d'incidence reprend mi-janvier, notamment en Allemagne et en Pologne, Belgique, Pays-Bas, pays baltes et Scandinavie. L'incidence a oscillé autour de 200 cas/semaine de mi-janvier à mi-mars. Elle décline ensuite courant mars 2026 et cette baisse s'est généralisée dans tous les pays à partir du mois d'avril. Des cas ont encore été détections en Europe du Nord, pays baltes et Scandinavie.

Front sud : autres pays d'Europe du Sud (Espagne, Portugal) ([retour aux essentiels](#))

Volailles et oiseaux captifs

Actualisation hebdomadaire

Pas de nouveau foyer (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Pas de nouveau foyer (source : ADIS).

Historique (depuis le début de la saison)

Au mois de juillet, des foyers de volailles ont été détections en Espagne (région de Tolède et Pays Basque) et au Portugal. Ces foyers sont comptabilisés dans la saison précédente clôturée au 31/07/2025. En Espagne, des foyers ont été détections dans le sud du pays (Andalousie et Castille-La Manche) au mois de septembre, puis en Catalogne en d'octobre à janvier. Au Portugal, des détections en élevage et dans des basse-cours ont été sporadiques de septembre à décembre 2025.

Avifaune libre

Actualisation hebdomadaire

Nouveaux cas chez des laridés en **Espagne** (détection le 13/05/2026) et au **Portugal** (le 22/05/2026) (source : ADIS).

Dans le bulletin précédent

Pas de nouveau cas sauvage (source : ADIS).

Historique (depuis le début de la saison)

Au mois de juillet, des cas sauvages ont été détections en Espagne et au Portugal sur des oiseaux marins. Ces cas sont comptés dans la saison précédente. Le front sud représente une minorité de détection depuis le début de la saison par rapport aux autres fronts. Un pic de détections a été observé chez les grues entre fin octobre et mi-novembre 2025. Les détections chez les laridés ont été constantes depuis le début de la saison (source : ADIS).

France ([retour aux essentiels](#))

Actualisation hebdomadaire

Un nouveau foyer de volailles a été détection le 26/05/2026 dans un élevage de canetons âgés de 7 jours dans le département de la **Dordogne**. Le foyer est situé dans la commune de Val de Louyre et Caudeau, à environ 25 km du foyer détection à Coulounieix-Chamiers le 28/04/2026.

Au total, 125 foyers de volailles ont été détections depuis le début de la saison, 31 foyers d'oiseaux captifs et 319 cas sauvages (source : ADIS le 01/06/2026).



Le suivi de la situation entre deux BHVSI est disponible sur le site du MAASA ([lien](#)).

Dans le bulletin précédent

Un nouveau foyer a été détecté le 18/05/2026 dans une basse-cour à proximité de l'élevage infecté dans le département de **Haute-Garonne**.

Historique (depuis le début de la saison)

Cas sauvages

En début de saison, le virus a été détecté sur le littoral de la Manche et de l'Atlantique sur des laridés (goélands argentés les 03 et 04/08/2025 près de Parthenay et Quimper et les 05 et 06/08/2025 en Charente-Maritime près de Rochefort), puis sur des cygnes tuberculés (entre les 25/08/2025 et le 09/09/2025 dans le Morbihan, le 23/09/2025 en Vendée et le 07/10/2025 en Saône-et-Loire) (source : ADIS).

Mi-octobre, des cas de surmortalité concernant des **grues cendrées** ont été signalés en plusieurs points du territoire, à commencer par le Lac du Der où plus de 500 cadavres de grues ont été dénombrés (source : [préfecture de la Marne](#) le 27/10/2025). Les mortalités s'étendent sur le territoire, en suivant la diagonale nord-est / sud-ouest, c'est-à-dire des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand-Est, Nouvelle Aquitaine et Occitanie. L'incidence des cas chez cette espèce augmente brutalement sur le mois d'octobre et atteint un taux hebdomadaire de 80 cas confirmés en laboratoire (le nombre de cas réel étant largement supérieur). Les détections sur les grues cendrées sont toujours importantes début novembre dans de nombreux départements de la Moselle au nord est aux Landes au sud-ouest, ainsi qu'un premier cas détecté le 27/10/2025 dans le département de l'Aude ; et tendent à diminuer fin novembre. En parallèle, des cas sporadiques sur d'autres espèces (cygnes tuberculés, héron cendré, Tadornes de Belon, cigognes blanches et Buses variables) ont été détectés dans d'autres départements du centre et du sud de la France. Une oie bernache a été également détectée le 27/11/2025 à Paris. Un cas chez un laridé a été détecté dans l'Orne le 13/11/2025 (Tableau 1).

Fin novembre, les cas sauvages sont plutôt répartis dans la moitié nord du pays. L'incidence sur les grues diminue, malgré des cas encore détectés en Moselle le 27/11/2025, dans l'Allier le 26/11/2025. On observe toujours une diversification des espèces concernées.

Les résultats préliminaires d'analyses phylogénétiques semblent indiquer qu'il y a eu une vingtaine d'introductions depuis le compartiment sauvage vers l'élevage et en parallèle une importante transmission inter-élevages (sources : LNR, DGAL le 08/12/2025).

Au mois de novembre et décembre, des cas sauvages ont été détectés dans plusieurs départements de la moitié nord du pays, dont l'Ain, l'Aube, le Cantal, la Côte-d'or, le Finistère, l'Indre, les Landes, le Morbihan, la Moselle et le Pas-de-Calais.

Début 2026, les détections ont été sporadique, notamment un goéland argenté détecté le 02/02/2026 dans le Maine-et-Loire et un cygne tuberculé détecté le 04/02/2026 dans la Nièvre. Les détections ont également été sporadiques en mars et avril.

Le cas le plus récent concerne un cas chez des mouettes tridactyles détecté le 13/04/2026 dans le Pas-de-Calais.

Foyers domestiques

Un premier foyer d'infection par un virus H5N1 a été détecté le 06/10/2025 dans un élevage de gibier (faisans et perdrix) à Pihen-lès-Guines, au sud de Calais dans le Pas-de-Calais. Rapidement, quatre autres foyers domestiques ont été détectés dans l'ouest en Vendée, Seine-Maritime, Charente-Maritime et Loire-Atlantique (sources : Commission européenne ADIS le 17/10/2025, note VSI du 17/10/2025). A partir de mi-octobre, le virus est détecté dans le sud de la France, avec un foyer à Allons dans le Lot-et-Garonne, dans un élevage de 2 000 canards vaccinés, détecté le 15/10/2025. Fin octobre, les détections se multiplient, réparties dans l'est (Côte d'Or, Marne, Haute-Marne) et le centre (Cher, Allier) du pays. Mais à ce stade, aucun foyer n'est encore situé en zone à risque de diffusion.

A partir de fin octobre, trois foyers de volailles ont été détectés dans la zone à risque de diffusion en Vendée (entre les 30/10 et 04/11/2025) près des Sables d'Olonne et La Roche-sur-Yon. L'incidence augmente sur le mois de novembre. A partir de fin novembre, l'incidence augmente fortement dans la zone à risque de diffusion de l'ouest dans les départements de Vendée, Loire-Atlantique, Deux-Sèvres et un foyer dans le Maine-et-Loire. En une semaine, 22 foyers ont été détectés soit presque la moitié (22/46) des foyers détectés depuis le début de la saison. L'incidence demeure élevée début décembre, puis un nouveau foyer en Vendée, détecté le 14/12/2025 en élevage de canards vaccinés.



En parallèle, des foyers de volailles et basse-cour ont été détectés un peu partout sur le territoire, dont le 29/10 dans le Bas-Rhin, le 31/10 dans le Loir-et-Cher et le 03/11/2025 dans l'Aube ; premières détections en Dordogne le 13/11/2025 en élevage de canard, en Gironde le 22/10/2025 dans une basse-cour, en Côte d'Or le 20/11, et dans la Loire le 11/11/2025, en Haute-Vienne détecté le 17/11/2025 et dans les Yvelines dans un élevage de faisans, le 28/11/2025. Des foyers secondaires ont été détectés dans plusieurs départements, dont la Dordogne et la Côte d'Or.

Les détections s'étendent avec des premiers foyers dans plusieurs départements en décembre 2025 : le 28/12/2025 dans le Nord près de Dunkerque dans un élevage de *gallus* (poules pondeuses), le 29/12/2025 dans les Côtes d'Armor près de Loudéac dans un élevage de canards vaccinés et le 30/12/2025 dans la Drôme dans un élevage multi-espèces, ainsi qu'en basses-cours le 01/12/2025 dans le Calvados, le 22/12/2025 en Indre-et-Loire, et le 30/12/2025 dans les Pyrénées-Atlantiques.

Début 2026, la situation se stabilise en ZRD, malgré un foyer détecté le 02/01/2026 en Vendée, dans un élevage de canards vaccinés, et un foyer en élevage de poulets de chair *Gallus* a été détecté le 07/01/2026 dans les Deux-Sèvres, puis le 03/01 en Loire-Atlantique et les 14 et 22/01/2026 en Vendée. Le 17/01/2026, un foyer a été détecté dans un parc zoologique en Loire-Atlantique.

Au mois de janvier 2026, des foyers sont encore détectés répartis sur tout le territoire :

- en basses-cours le 13/01/2026 dans le Lot-et-Garonne, le 11/01/2026 en Gironde et le 12/01/2026 dans l'Essonne, les 23 et 28/01/2026 dans le Cher et en Haute-Vienne, entre le 16 et le 24/02/2026 en Mayenne, Sarthe et Gironde.
- en élevage de volailles dans l'Allier détecté le 08/01/2026 et dans le Lot-et-Garonne dans un élevage de canards le 08/01/2026, le 30/01/2026 dans le Pas-de-Calais.

La situation demeure calme en février, avec un foyer de volailles détecté le 26/02/2026 dans le **Pas-de-Calais** au sein d'un élevage de 21 672 poulets

En mars, un foyer de volailles en ZRD a été détecté le 05/03/2026 dans un élevage de 25 520 dindes du **Maine-et-Loire**, puis le 11/03/2026 dans un élevage de dindes du département de l'**Eure**.

Après un mois et demi sans aucune détection dans le compartiment domestique, deux nouveaux foyers ont été détectés le 25/04/2026 dans un élevage multi-espèces de canards, vaccinés, *et gallus* du **Tarn-et-Garonne** (seul le lot de poulets avait présenté des symptômes) et le 28/04/2026 dans un élevage de canards vaccinés en **Dordogne** (prélèvements effectués dans le cadre de la surveillance active post-vaccination) (source : LNR, DGAL, Commission européenne ADIS le 04/05/2026). Ces deux détections concernent des élevages situés hors zones à risque particulier (zones où le risque de contact avec les oiseaux sauvages, et par conséquent, de contamination par l'IAHP est considéré comme plus élevé). Dans le Tarn-et-Garonne, aucun foyer domestique n'avait été détecté pendant cette saison. Un seul cas sauvage avait été détecté le 20/10/2025 chez une grue cendrée. En Dordogne, sept foyers en élevages de palmipèdes avaient été détectés en novembre et décembre 2025, le dernier foyer ayant été détecté le 05/12/2025. Le dernier cas sauvage connu dans ce département datait du 09/12/2025, chez une grue cendrée. Dans la semaine qui a suivi, un nouveau foyer a été détecté le 09/05/2026 dans un élevage de canards vaccinés du département de **Haute-Garonne**. Le foyer est situé sur la commune de Fronton, limitrophe de la commune de Nohic (Tarn-et-Garonne) où avait été détecté un foyer le 25/04/2026 (sources : LNR, DGAL le 19/05/2026).

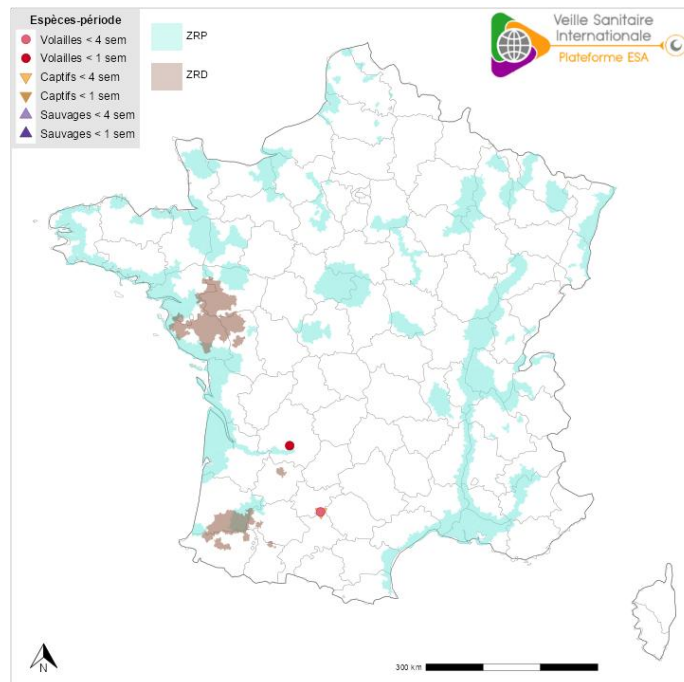


Figure 6. Localisation des foyers de volailles, foyers chez les oiseaux captifs et cas sauvages d'IAHP détectés en France métropolitaine sur les quatre dernières semaines précédant le bulletin. Les zones à risque particulier (ZRP) et zones à risque de diffusion (ZRD) sont représentées respectivement en vert et marron sur le fond de carte (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et [MAASA](#) pour les zonages).

Point de vigilance en France

Depuis le début du mois de janvier 2026, le nombre de détections de cas d'infections par des virus de l'IAHP chez les oiseaux sauvages en Europe se maintient encore à un niveau élevé : entre 100 et plus de 200 cas par semaine toutes espèces confondues, avec une augmentation de l'incidence en fin du mois de janvier suivie d'une décroissance progressive. Cependant, **une dynamique d'infection persiste de manière active chez les oiseaux sauvages, notamment dans le nord et le centre de l'Europe.**

Y compris en l'absence de détection locale de cas d'infection par des virus de l'IAHP chez les oiseaux sauvages, **une mobilisation et une attention toujours sans faille de tous les acteurs des filières de production de volailles en France est nécessaire pour limiter les risques d'introduction et de diffusion du virus, de l'amont à l'aval** (couvoirs, élevages de sélection, multiplication et production de volailles et d'œufs, transports, abattoirs). **La vigilance et l'alerte précoce doivent être maintenues dans la surveillance événementielle** (toutes filières confondues) **et la surveillance passive renforcée** (filière canards vaccinés), de même que **l'observance stricte, en routine, des mesures de biosécurité** (toutes filières confondues) sur l'ensemble du territoire national. Toutes les mesures permettant de prévenir l'introduction du virus en élevage depuis l'environnement contaminé ou les oiseaux sauvages, **notamment la mise à l'abri des volailles**, doivent être scrupuleusement mises en œuvre sur le territoire hexagonal (source : LNR le 04/05/2026).

Niveau réglementaire de risque et mesures de gestion en France

Un arrêté en date du 22 mai 2026 a abaissé le niveau de risque épidémiologique pour l'IAHP de « modéré » à « **négligeable** » sur l'ensemble du territoire hexagonal ([AM du 22/05/2026](#)). Le niveau de risque avait été abaissé au niveau « modéré » le 24 avril 2026.

Les mesures de prévention et de biosécurité pour les élevages de volailles sont allégées, selon leur localisation en zone / hors zone à risque particulier.



Analyses génétiques des souches circulantes ([retour aux essentiels](#))

Le **sous-type H5N1** est majoritaire. Le début de saison 2025-2026 en Europe est marqué par l'émergence, à partir de septembre 2025, d'une nouvelle sous-lignée du génotype EA-2024-DI.2, dénommée EA-2024-DI.2.1 et probablement issue d'une nouvelle introduction du virus en Europe. Environ 85 % des virus génétiquement caractérisés provenant de foyers de volailles (n >170) signalés en Europe entre septembre et novembre 2025 appartenaient à cette nouvelle sous-lignée. Elle est également responsable des épisodes de mortalité massive observés chez les grues cendrées. Des informations complémentaires sur la période septembre-novembre 2025 ont disponibles dans le [BHVSI du 03/03/2026](#).

La sous-lignée EA-2024-DI.2.1 est toujours majoritaire et représente plus de 90 % des virus caractérisés cette saison. Elle a été détectée dans 25 pays, sur toute l'Europe géographique, y compris au Kazakhstan, où elle a été détectée chez des ansériformes sauvages dès le mois d'octobre 2025. Elle est également associée en Géorgie à des mortalités importantes chez les grèbes huppés en mer Noire (source : [EFSA rapport décembre 2025 – février 2026](#)).

D'autres génotypes déjà présents en Europe, et détectés pendant la période estivale, ont continué de circuler pendant les mois d'automne, notamment EA-2022-BB détecté en Norvège et Royaume-Uni ; EA-2023-DT au Portugal et EA-2024-DI-2 au Portugal, Royaume-Uni et France. Sur la période d'octobre 2025 à mars 2026, les génotypes EA-2024-DT et EA-2022-BB continuent de circuler parmi les Laridés et d'autres oiseaux marins et limicoles (par exemple, les bécasseaux sanderlings) dans des zones géographiques distinctes : EA-2024-DT en Espagne et au Portugal ; EA-2022-BB en Belgique, en Norvège et au Royaume-Uni (source : [EFSA rapport octobre 2025 – mars 2026](#)).

A noter, la circulation du génotype EA-2023-DA détecté exclusivement chez les **volailles** en Bulgarie et en République Tchèque ; ce génotype n'a pas été détecté chez les oiseaux sauvages au cours de l'année épidémiologique précédente (2024-2025) ni au cours de l'année épidémiologique actuelle, en Europe et au-delà. Les virus identifiés en Bulgarie et en République Tchèque forment des groupes phylogénétiques distincts, ce qui suggère une circulation distincte et persistante dans une niche écologique ou domestique inconnue dans ces deux pays (source : [EFSA rapport décembre 2025 – février 2026](#)).

Les analyses moléculaires des séquences de sous-type H5N1 circulant chez les oiseaux en Europe depuis octobre 2024 indiquent que ces virus ne présentent pas les mutations critiques détectées dans les souches pandémiques précédentes au niveau du site de liaison au récepteur de la protéine HA, ce qui signifie qu'ils restent bien adaptés aux espèces aviaires (source : [EFSA rapport EFSA décembre 2025 – février 2026](#)).

Début septembre 2025, le Portugal a détecté un nouveau **sous-type H5N6** du clade 2.3.4.4b sur un goéland. Ce nouveau sous-type provient probablement d'un réassortiment en Europe et n'est pas lié aux autres virus A(H5N6) provenant d'Asie (source : [EFSA rapport septembre-novembre 2025](#)).

Le **sous-type H5N2** a été détecté le 16/12/2025 dans le sud de la Suède chez une bernache nonnette. Première détection de ce sous-type de la saison (clade 2.3.4.4b) (source : ADIS).

Le sous-type **H5N5** (génotype EA-2021-I) a été détecté fin janvier 2026 chez une mouette rieuse au Danemark (première détection de cette souche dans le pays), environ trois mois après sa dernière identification probable chez un fulmar boréal aux Pays-Bas (seules des séquences génomiques partielles sont disponibles) et six mois après son identification chez des oiseaux sauvages et des mammifères en Norvège. Ce virus est apparenté au groupe phylogénétique des virus de sous type H5N5 qui circulent en Europe du Nord depuis novembre 2024 (source : [EFSA rapport décembre 2025 – février 2026](#)).

Tableau 1. Nombre de foyers de volailles, cas dans l'avifaune libre et captive d'IAHP H5 détectés en Europe depuis le début de la saison 2025-2026 (soit le 01/08/2025), sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). Les définitions des compartiments sont celles du Règlement 2016/429 (cf. encadré supra). L'incidence mensuelle couvre la période du 04/05/2026 au 31/05/2026 (sources : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 01/06/2026, WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE



Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2025-2026	H5N1	H5N2	H5N5	H5N6	H5Nx	Incidence mensuelle
Allemagne	Captifs	24/10/2025	05/05/2026	68	68	0	0	0	0	1
	Sauvages	08/08/2025	18/05/2026	3 770	3 770	0	0	0	0	10
	Volailles	01/09/2025	16/04/2026	204	204	0	0	0	0	0
Autriche	Captifs	14/11/2025	20/02/2026	4	4	0	0	0	0	0
	Sauvages	23/09/2025	20/05/2026	96	96	0	0	0	0	3
	Volailles	17/11/2025	17/11/2025	1	1	0	0	0	0	0
Belgique	Captifs	07/10/2025	05/02/2026	3	3	0	0	0	0	0
	Sauvages	21/08/2025	20/04/2026	379	333	0	0	0	46	0
	Volailles	21/10/2025	25/01/2026	20	20	0	0	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	Sauvages	26/01/2026	26/01/2026	1	1	0	0	0	0	0
	Volailles	24/02/2026	24/02/2026	1	1	0	0	0	0	0
Bulgarie	Captifs	06/11/2025	06/11/2025	1	1	0	0	0	0	0
	Sauvages	26/03/2026	26/03/2026	1	1	0	0	0	0	0
	Volailles	23/08/2025	30/03/2026	18	18	0	0	0	0	0
Croatie	Sauvages	27/01/2026	26/03/2026	7	7	0	0	0	0	0
Danemark	Captifs	25/10/2025	11/03/2026	6	6	0	0	0	0	0
	Sauvages	29/09/2025	21/04/2026	226	225	0	1	0	0	0
	Volailles	06/10/2025	13/04/2026	25	25	0	0	0	0	0
Espagne	Captifs	20/08/2025	06/11/2025	5	5	0	0	0	0	0
	Sauvages	01/08/2025	13/05/2026	149	148	0	0	0	1	1
	Volailles	01/09/2025	08/01/2026	14	14	0	0	0	0	0
Estonie	Captifs	02/12/2025	23/04/2026	4	4	0	0	0	0	0
	Sauvages	06/12/2025	12/05/2026	29	29	0	0	0	0	1

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE



Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2025-2026	H5N1	H5N2	H5N5	H5N6	H5Nx	Incidence mensuelle
Finlande	Sauvages	17/10/2025	17/05/2026	38	37	0	0	0	1	5
France	Captifs	10/10/2025	18/05/2026	31	31	0	0	0	0	1
	Sauvages	03/08/2025	13/04/2026	319	319	0	0	0	0	0
	Volailles	06/10/2025	26/05/2026	125	125	0	0	0	0	2
Grèce	Sauvages	03/04/2026	03/04/2026	1	1	0	0	0	0	0
Hongrie	Sauvages	11/09/2025	09/04/2026	56	56	0	0	0	0	0
	Volailles	26/10/2025	08/03/2026	16	16	0	0	0	0	0
Irlande	Captifs	13/10/2025	13/10/2025	1	1	0	0	0	0	0
	Sauvages	15/10/2025	03/03/2026	12	12	0	0	0	0	0
	Volailles	30/10/2025	28/11/2025	5	5	0	0	0	0	0
Islande	Sauvages	09/09/2025	10/03/2026	14	4	0	8	0	2	0
Italie	Captifs	19/12/2025	29/12/2025	2	2	0	0	0	0	0
	Sauvages	05/10/2025	15/04/2026	108	96	0	0	0	12	0
	Volailles	29/09/2025	24/03/2026	64	64	0	0	0	0	0
Lettonie	Captifs	11/11/2025	29/12/2025	2	2	0	0	0	0	0
	Sauvages	20/09/2025	09/01/2026	29	28	1	0	0	0	0
Lituanie	Sauvages	17/10/2025	17/03/2026	30	30	0	0	0	0	0
	Volailles	12/10/2025	05/12/2025	3	3	0	0	0	0	0
Luxembourg	Captifs	04/02/2026	04/02/2026	1	1	0	0	0	0	0
	Sauvages	21/10/2025	08/04/2026	24	24	0	0	0	0	0
Macédoine du Nord	Captifs	08/10/2025	06/11/2025	2	2	0	0	0	0	0
Moldavie	Sauvages	14/01/2026	25/03/2026	7	7	0	0	0	0	0
Monténégro	Volailles	25/02/2026	10/03/2026	5	5	0	0	0	0	0

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE



Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2025-2026	H5N1	H5N2	H5N5	H5N6	H5Nx	Incidence mensuelle
Norvège	Sauvages	05/08/2025	19/05/2026	100	86	0	1	0	13	3
	Volailles	02/09/2025	02/09/2025	1	1	0	0	0	0	0
Pays-Bas	Captifs	24/10/2025	05/02/2026	14	14	0	0	0	0	0
	Sauvages	15/08/2025	17/05/2026	368	368	0	0	0	0	3
	Volailles	06/10/2025	22/05/2026	46	46	0	0	0	0	2
Pologne	Captifs	17/11/2025	16/05/2026	20	20	0	0	0	0	1
	Sauvages	16/09/2025	08/05/2026	256	256	0	0	0	0	4
	Volailles	18/09/2025	26/05/2026	186	186	0	0	0	0	26
Portugal	Captifs	19/09/2025	19/11/2025	5	5	0	0	0	0	0
	Sauvages	01/08/2025	22/05/2026	19	18	0	0	1	0	1
	Volailles	02/09/2025	26/12/2025	13	12	0	0	0	1	0
Roumanie	Captifs	03/02/2026	03/02/2026	1	1	0	0	0	0	0
	Sauvages	22/10/2025	02/04/2026	11	11	0	0	0	0	0
Royaume-Uni*	Captifs	22/08/2025	15/01/2026	13	13	0	0	0	0	0
	Sauvages	03/08/2025	24/05/2026	870	852	0	4	0	14	3
	Volailles	03/08/2025	17/04/2026	87	87	0	0	0	0	0
Russie*	Sauvages	26/02/2026	26/02/2026	1	1	0	0	0	0	0
République tchèque	Captifs	26/09/2025	04/05/2026	36	36	0	0	0	0	1
	Sauvages	20/10/2025	01/04/2026	44	44	0	0	0	0	0
	Volailles	10/11/2025	23/03/2026	20	20	0	0	0	0	0
Serbie	Sauvages	19/01/2026	19/01/2026	1	1	0	0	0	0	0
Slovaquie	Captifs	09/10/2025	10/02/2026	4	4	0	0	0	0	0
	Sauvages	02/11/2025	23/02/2026	11	11	0	0	0	0	0

INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGENE



Pays	Compartiment	Date de première suspicion	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration par compartiment pour la saison 2025-2026	H5N1	H5N2	H5N5	H5N6	H5Nx	Incidence mensuelle
	Volailles	20/10/2025	18/02/2026	4	4	0	0	0	0	0
Slovénie	Sauvages	27/10/2025	25/03/2026	18	18	0	0	0	0	0
Suisse	Captifs	20/11/2025	20/11/2025	1	1	0	0	0	0	0
	Sauvages	03/11/2025	16/02/2026	24	24	0	0	0	0	0
Suède	Captifs	14/10/2025	19/01/2026	2	2	0	0	0	0	0
	Sauvages	19/09/2025	26/03/2026	115	114	1	0	0	0	0
	Volailles	24/10/2025	25/02/2026	7	7	0	0	0	0	0
Ukraine	Captifs	23/01/2026	21/04/2026	2	2	0	0	0	0	0
	Sauvages	05/11/2025	15/01/2026	2	2	0	0	0	0	0
Europe	Captifs			228	228	0	0	0	0	4
	Sauvages			7 136	7 030	2	14	1	89	34
	Volailles			865	864	0	0	0	1	30

Seuls les foyers et cas confirmés IAHP sous-type H5 sont comptabilisés.

*source : WAHIS-OMSA (pour les volailles au Royaume Uni). Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60° de longitude) sont indiqués.

** les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

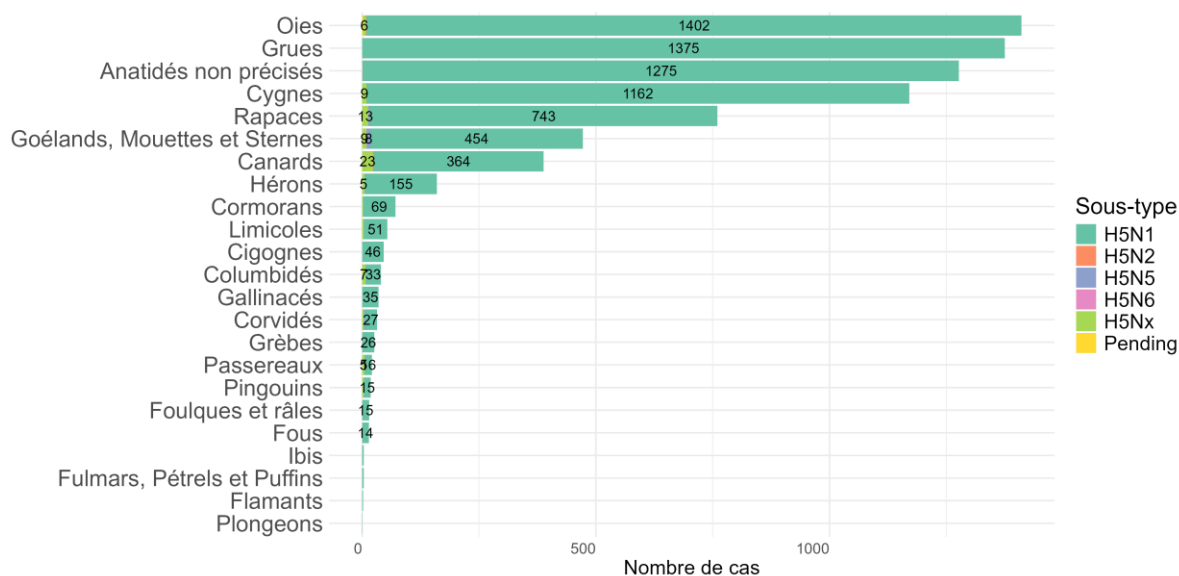


Figure 7. Nombre de cas dans l'avifaune sauvage libre d'IAHP en Europe depuis le début de la saison (le 01/08/2025) par groupe d'espèces et par sous-type viral. ATTENTION : plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d'espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (source : Commission européenne ADIS et APHA (cas sauvages au Royaume-Uni) le 01/06/2026, WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Détail des espèces dans le [Tableau 2 en Annexe](#)

Mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/humain par l'IAHP en vigueur en France

Le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (MAASA) avait rappelé début 2023 les mesures de prévention pour limiter le risque de contamination animal/homme dans un fascicule destiné à toutes les personnes susceptibles d'être en contact étroit avec des oiseaux infectés ou avec des cadavres d'animaux contaminés, en particulier par le respect des mesures de protection :

- lors de la collecte des oiseaux sauvages : ne pas manipuler sans protection les oiseaux sauvages trouvés morts ou moribonds,
- en cas d'exposition à des oiseaux suspectés d'infection ou infectés, et leur produits (plumes, déjections...).

La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée par la Haute Autorité de Santé pour les professionnels exposés aux virus aviaires et porcins (éleveurs, vétérinaires, techniciens).

Plus de précisions sur les mesures mises en place en termes de santé publique : Communiqué de presse du 06/02/2025 ([lien](#)).

Pour plus d'informations : Brochure du MAASA ([lien](#)) ; Brochure de SPF ([lien](#)).

Cas chez les mammifères

Allemagne

Plusieurs cas chez des chats ont été détectés dans le Brandebourg (est du pays). Des oiseaux sauvages morts ont été trouvés à proximité (source : [Landkreis Ostprignitz-Ruppin le 03/12/2025](#)).

France

Un cas d'IAHP a été détecté dans les Landes sur une loutre européenne (*Lutra lutra*). L'animal avait été trouvé le 10/11/2025. La loutre présentait des troubles digestifs, respiratoires et locomoteurs et est décédée peu après la collecte par le réseau SAGIR (source : [Préfecture des Landes](#)).



Cas chez les mammifères

Au 21/11/2025, quatre renards roux (*Vulpes vulpes*) infectés par un virus IAHP ont été détectés (source : réseau SAGIR) :

- dans l'Aube (découverte le 7/11/2025),
- dans la Marne, (découverte le 6/11/2025)
- dans le Gard (découverte le 17/11/2025 avec des signes neurologiques) et
- dans les Landes (découverte le 9/11/2025).

Le charognage de cadavres d'oiseaux sauvages morts est la voie la plus probable de contamination de ces mammifères.

États-Unis

- Bovins

En 2026, 19 foyers bovins ont été détectés, tous dans l'Idaho (source : [USDA Livestock](#) consulté le 01/06/2026).

- Autres espèces

Plusieurs cas chez des souris domestiques ont été détectés dans l'état de Washington. Des cas chez cette espèce avaient déjà été détectés dans d'autres États en 2024 et 2025 (source : [USDA Mammals](#) le 24/10/2025).

De nouveaux cas ont été détectés le 19/09/2025 sur un chat domestique en Californie, et en septembre-octobre sur plusieurs espèces sauvages, dont ours noir et polaire, mouffette et écureuils. Des virus du clade 2.3.4.4b ont été isolés mais le génotype n'est pas précisé (source : [OMSA le 29/11/2025](#)).

Les détections se sont poursuivies en décembre 2025 aux États-Unis, avec notamment la détection chez un renard en Floride et chez un chat domestique dans le Colorado (source : [USDA Mammals](#) le 12/01/2026).

Au mois de mars 2026, des détections ont été faites chez des phoques en Californie, des lynx dans le Colorado et en Oklahoma et des mouffettes dans le Colorado et dans le Minnesota, ainsi que des renards roux dans plusieurs États (source : [USDA HPAI Mammals](#), consulté le 30/03/2026). Les détections chez des espèces de mammifères se sont poursuivies en avril dans plusieurs États, dont la Californie, Minnesota, Alaska, New-York. Les espèces concernées étaient des mammifères marins (Californie), renards roux et mouffettes (source : [USDA HPAI Mammals](#), consulté le 11/05/2026).

Espagne

Un cas a été détecté chez un renard roux, dans la communauté autonome d'Aragon. L'animal a été trouvé mort dans une zone où des cas aviaires avaient été détectés précédemment. Il a été confirmé positif à la détection de H5N1 (source : [MAPA le 17/11/2025](#)). Un second renard a été détecté le 17/11/2025 et confirmé le 05/12/2025 dans la province de Huesca (source : [OMSA le 15/12/2025](#)).

Estonie

Un cas chez un renard roux a été détecté le 05/12/2025 (source : [OMSA le 10/12/2025](#)).

Italie

Un cas chez un renard roux a été détecté le 31/10/2025 (source : [OMSA le 27/01/2026](#)).

Un nouveau cas chez un renard roux a été détecté le 19/03/2026 (source : [OMSA le 27/04/2026](#)).

Norvège

Un cas a été détecté le 04/09/2025 sur un renard arctique, sur les îles arctiques Svalbard / Jan Mayen. Le sous-type H5N5 a été confirmé (sources : OMSA le 15/09/2025, code de l'évènement NOR_20250915).

Toujours sur les îles arctique Svalbard, deux cas ont été détectés en mai 2026 et confirmés H5N5 chez un morse et chez un ours polaire. Ce dernier constitue la première confirmation sur cette espèce en Europe. Un cas chez un ours polaire avait déjà été détecté en Alaska en 2023 (source : [Vet Institute le 19/05/2026](#)). Le cas a été déclaré à l'OMSA (source : [OMSA le 20/05/2026](#)).

Les cas d'IAHP détectés sur les mammifères officiellement notifiés dans WAHIS-OMSA et identifiés par le réseau ProMED (par extraction automatique des posts jusqu'au 30/06/2024) depuis le 01/01/2020 sont visibles sur une interface en ligne ([lien](#)).

**Cas chez les mammifères****Pays-Bas**

Pour la première fois dans le pays, des cas ont été détectés le 19/11/2025 sur des chats. Il s'agit de 8 chatons, dont la mère aurait ramené un oiseau infecté. Les chatons sont tous morts. L'évènement se situe dans un élevage de chèvres (sources : [Wageningen university le 03/12/2025](#), [lettre au parlement le 01/12/2025](#)).

Pour la première fois en Europe, une réaction sérologique positive vis à vis d'une souche de virus de l'influenza aviaire H5N1 a été mise en évidence le 15/01/2026 chez une vache laitière, dans la province de la Frise. Le dépistage de ce bovin a été réalisé dans le cadre d'une enquête épidémiologique dans une ferme où un chat avait été confirmé infecté par un virus de l'IAHP H5N1 fin décembre 2025. La vache avait présenté une mammite et des signes respiratoires en décembre 2025 mais était rétablie au moment de la réalisation des prélèvements. Des tests PCR ultérieurs réalisés sur des échantillons individuels de lait, de lait de tank et de sang n'ont révélé aucune preuve de circulation virale active. Des tests sérologiques sont en cours et permettront de déterminer si d'autres animaux ont été exposés. Le risque pour la santé publique est jugé très faible par les autorités néerlandaises car tout le lait produit par l'élevage a été pasteurisé (et celui de la vache en question, exclu de la consommation humaine du fait de la mammite). Par précaution, les ouvriers agricoles exposés et le vétérinaire ont été testés, aucun symptôme grippal n'a été signalé et aucun autre mammifère de la ferme ne présente actuellement de signes d'infection (source : [Com. Presse autorités néerlandaises](#) le 23/01/2026, [Beacon report](#) le 24/01/2026). L'enquête épidémiologique a révélé 4 autres vaches séropositives mais pas de détection dans le lait de tank par PCR suggérant une circulation passée. Les résultats des sérologies réalisées sur les personnes en contact avec les animaux se sont révélés négatifs (source : [Beacon report](#), 31/01/2026).

Royaume-Uni

Un cas a été confirmé H5N1 chez une loutre d'Europe en Écosse. L'animal avait été trouvé mort le 05/03/2026 (source : [OMSA](#) le 01/05/2026).

Suède

Deux cas ont été confirmés le 13/02/2025 chez un phoque captif (petit parc zoologique) et le 27/02/2026 chez un renard roux. Tous deux ont été infectés par le virus H5N1 (source : [OMSA](#) le 06/03/2026)

IAHP sur le continent Américain

Au 01/06/2026, aucun cas ni foyer n'a été détecté aux **Antilles françaises** ou en **Guyane**.

Amérique du Nord

Au Canada, des foyers sont actuellement en cours. On observe une reprise des détections dans le nord des États-Unis (source : [USDA](#) le 13/10/2025). Aux États-Unis, l'activité virale a repris depuis septembre 2025. Près de 10 millions de volailles ont été abattues, notamment en filière « ponte » et « dindes ». Le suivi des cas et foyers chez les oiseaux est disponible sur le site des autorités sanitaires du Canada ([lien](#)) et des États-Unis (domestiques : [lien](#) ; sauvages : [lien](#)). Sur le mois de décembre 2025, l'incidence semblait baisser par rapport au mois de novembre (26 foyers de volailles et 56 foyers de basses-cours, soit 1,05 million de volailles abattues sur décembre 2025) (source : [USDA](#) le 12/01/2026). Des foyers sont détectés dans la moitié est des États-Unis, avec un décompte à 2,65 millions de volailles abattues, pour 16 élevages et 39 basses-cours sur le mois de janvier 2026 (source : [USDA](#) le 02/02/2026). L'incidence a atteint un pic en mars 2026, avec 41 foyers en élevage, 34 foyers en basse-cours, soit 5,72 millions d'animaux abattus (11,41 millions en février sur 34 élevages). L'incidence a diminué en avril, avec seulement 11 foyers en élevage et 6 foyers en basse-cours (source : [USDA](#) le 04/05/2026). Au mois de mai, l'incidence demeurait basse dans le pays, avec 13 foyers de volailles et 8 foyers en basse-cour (source : [USDA](#) le 01/06/2026).

Amérique du Sud

Des cas sauvages ont été déclarés début mars 2026 en Argentine ([Wahis 7291](#)), Brésil ([Wahis 7147](#)), en Colombie ([Wahis 7345](#)) et au Chili ([Wahis 7336](#)). Le compartiment domestique (élevages et basses-cours) a été atteint en Argentine ([Wahis 7290](#)) (source : WAHIS-OMSA).

Un bilan des foyers et cas détectés sur le continent américain depuis 2023 à novembre 2025 a été publié par le Pan American Health Organisation (source : [PAHO](#) le 25/11/2025).

Les informations actualisées sont disponibles sur le tableau de bord de la PAHO ([lien](#)).



IAHP sur le continent Américain

Pour retrouver les informations relatives aux premières détections sur le continent américain : se référer au [BHVSI-SA du 04/01/2022](#) (émergence au Canada), au [BHVSI-SA du 15/02/2022](#) (émergence aux USA) et au [BHVSI du 07/11/2023](#) pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. Pour davantage d'informations sur les foyers antérieurs de la saison 2025-2026, se reporter au [BHVSI du 16/07/2024](#), et [BHVSI du 23/09/2025](#).

Pour en savoir plus

- Matthieu Guillemain, Betty Plaquin, Alain Caizergues, Léo Bacon et Anne Van De Wiele. 2021. « La migration des anatidés : patron général, évolutions et conséquences épidémiologiques. », Bulletin épidémiologique, santé animale et alimentation n° 92 – Article 4 – 2021 ([lien](#)).
- EFSA #NoBirdFlu: clear communications for better biosecurity - 15 september 2025 ([lien](#)).
- Fiche Influenza Aviaire H5N1 Prévention du risque en élevage bovin laitier – GDS France, Cniel, SNGTV ([lien](#)).



POURSUITE DES DETECTIONS EN EUROPE

Les essentiels

- **Allemagne** : pas de nouvelle déclaration cette semaine, soit un total de 69 foyers en 2026.
- **Espagne** : pas de nouvelle déclaration cette semaine.
- **Lettonie** : une déclaration en 2026, aucune cette semaine.
- **Pologne** : augmentation de l'incidence depuis 2023, 114 foyers déclarés en 2026, dont une nouvelle déclarations cette semaine.
- **République Tchèque** : émergence de la maladie en 2025, 38 foyers déclarés en 2026, dont une nouvelle déclaration cette semaine.

Fiche rédigée en collaboration avec le LNR Newcastle et Influenza Aviaire de l'Anses¹

À propos de la maladie de Newcastle

- **Classification réglementaire** : la maladie de Newcastle est réglementairement définie comme une infection des oiseaux par des paramyxovirus aviaires de type 1 présentant des critères spécifiques de virulence. Cette maladie est répertoriée par le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et fait partie des maladies à déclaration obligatoire chez les volailles auprès de l'OMSA. Au niveau européen, elle est classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate. A noter que, *i.* les infections par des souches avirulentes sont très répandues chez les oiseaux mais ne sont pas associées à la maladie de Newcastle au sens réglementaire, *ii.* il n'y a pas de notification obligatoire si le virus est détecté chez des oiseaux sauvages ou chez des Columbiformes captifs.
- **Agent pathogène** : maladie virale due aux souches virulentes de paramyxovirus aviaires de type 1 (APMV-1, appartenant à l'espèce *Orthoavulavirus javaense*). Elle a été découverte en Indonésie en 1926, mais elle tire son nom de la ville de Newcastle-on-Tyne, Angleterre, où elle est apparue en 1927.
- **Espèces sensibles** : maladie qui affecte les oiseaux, notamment les volailles domestiques. C'est une zoonose mineure, provoquant chez l'être humain une affection généralement bénigne (conjonctivite) avec guérison spontanée.
- **Modalités de transmission** : maladie qui se transmet le plus souvent par contact direct avec des oiseaux malades ou porteurs mais possible aussi par contact indirect. Les oiseaux infectés peuvent contaminer l'environnement via l'excrétion du virus dans les matières fécales et les sécrétions respiratoires. Le virus de la maladie de Newcastle peut survivre pendant plusieurs semaines dans le milieu extérieur, notamment par temps froid.
- **Symptomatologie** : signes respiratoires (halètement, toux, éternuements et râles), signes nerveux (tremblements, paralysie des ailes et des pattes, torticolis, marche en cercle, spasmes et paralysies), signes digestifs (diarrhées), arrêt partiel ou complet de la production d'œufs possible et un taux de mortalité variable qui peut atteindre 100 %.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : présente dans le monde entier, elle est actuellement maîtrisée au Canada, aux États-Unis d'Amérique et dans certains pays d'Europe occidentale. Elle persiste dans différentes régions d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Toutefois, étant donné que les oiseaux sauvages peuvent parfois être porteurs du virus sans exprimer la maladie, des foyers peuvent apparaître partout où existent des élevages de volailles.

Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.3.10 Maladie de Newcastle, page maladie](#)
- Règlement d'exécution (UE) 2020/2002 modifié ([lien](#))

¹ François-Xavier Briand, Béatrice Grasland, Sophie Le Bouquin-Leneveu, Éric Niqueux et Audrey Schmitz



EUROPE. Bilan hebdomadaire de la maladie de Newcastle du 01/01/2025 au 31/05/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Allemagne

Un premier foyer a été détecté le 19/02/2026. Au cours des dix dernières années, seul un foyer avait été déclaré en 2022 et un en 2023 (source : Commission européenne ADIS au 23/03/2026). L'incidence a augmenté fin février et a atteint un pic fin mars (plus de 30 foyers de volailles et 10 foyers d'oiseaux captifs détectés sur quatre semaines) en Bavière et dans l'est de l'Allemagne (Brandebourg et Berlin). Elle a diminué au mois d'avril. L'incidence mensuelle est actuellement de trois foyers de volailles (source : Commission européenne ADIS).

Espagne

Quatre premiers foyers ont été détectés fin décembre 2025. L'incidence des foyers de volaille a atteint un maximum de 5 foyers sur quatre semaines glissantes au mois de janvier 2026. Les détections demeurent sporadiques et sont toutes localisées dans la communauté de Valence. L'incidence mensuelle est actuellement de un foyer de volailles (source : Commission européenne ADIS).

Lettonie

Un foyer avait été détecté en 2025 ; En 2026, un foyer a été détecté le 20/04/2026 (source : Commission européenne ADIS).

Pologne

Une augmentation de l'incidence annuelle est observée depuis 2023, avec 4, 29 et 86 foyers respectivement en 2023, 2024 et 2025. Les foyers ont été détectés sur tout le territoire (sources : Commission européenne ADIS au 23/03/2026, CPVAAADA du 19/02/2026). L'incidence mensuelle a particulièrement augmenté fin 2025, où elle a atteint un pic de 20 foyers de volailles détectés sur quatre semaines, et plus de 25 foyers d'oiseaux captifs. L'incidence mensuelle a baissé depuis janvier 2026, malgré un léger regain au mois d'avril, elle oscille actuellement autour de 3 foyers de volailles et 17 foyers chez les oiseaux captifs (source : Commission européenne ADIS).

République Tchèque

Dix-sept foyers ont été déclarés en 2025, uniquement chez des oiseaux captifs (pas de foyer en volailles commerciales). L'incidence mensuelle a fortement augmenté fin 2025 et a atteint un pic au mois de février 2026 avec plus de 10 foyers détectés chez les oiseaux captifs sur quatre semaines glissantes. Après une baisse en avril, l'incidence mensuelle est repartie à la hausse et atteint actuellement sept foyers chez les oiseaux captifs (source : Commission européenne ADIS).

En **France hexagonale**, les trois derniers foyers ont été détectés en 2011, 2017 et 2023, dans des élevages de pigeons (sources : Commission européenne ADIS au 23/03/2026, OMSA au 20/03/2026).

Analyses génétiques

Depuis 2020, en excluant les détections des virus de la maladie de Newcastle associés à des foyers d'infection chez des pigeons domestiques (qui appartenaient aux génotypes VI et XXI de la classe II des APMV-1, paramyxovirus aviaires de type I), les souches identifiées chez les volailles et les oiseaux captifs en Europe appartenaient aux génotypes VII.1.1 et VII.2, à l'exception de quelques foyers récurrents détectés en Suède et en Norvège (génotype XIII.1.1) et de foyers sporadiques en élevages de *Gallus* en Suisse et en Suède, associés à des virus de génotype VI adapté aux Columbiformes (source : [LRUE le 16/10/2025](#)).



Les foyers détectés en Pologne depuis septembre 2024 correspondraient à un événement d'introduction dans le pays de virus appartenant au génotype VII.1.1 (apparentés à des virus détectés antérieurement en Russie, et distincts d'une précédente introduction en Pologne en juillet 2023), suivi d'une diffusion secondaire chez les élevages de volailles et les détenteurs d'oiseaux captifs. Le virus identifié dans le premier foyer détecté en Allemagne (élevage de dindes dans le sud-est du Brandebourg, proche de la frontière polonaise) est apparenté aux virus précédents. Le Friedrich-Loeffler Institut recommande aux éleveurs allemands la plus grande vigilance sur la mise en œuvre et l'observance des programmes de vaccination contre la MN et sur l'optimisation des mesures de biosécurité existantes, notamment les mouvements d'intervenants et les échanges de matériels afin de prévenir la transmission indirecte du virus entre les élevages (sources : NVRI 2025, FLI 06/03/2026, FLI 25/02/2026).

Les virus identifiés dans les foyers détectés en Espagne depuis fin 2025 appartiennent également au génotype VII.1.1. Ils ne sont toutefois pas directement apparentés aux virus récemment détectés en Pologne, Allemagne et République tchèque, ce qui suggère une introduction primaire de paramyxovirus aviaires virulents en Espagne, indépendante de l'épisode en cours en Europe centrale (CPVAAADA, présentation Newcastle disease - Spain, 22-23 avril 2026).

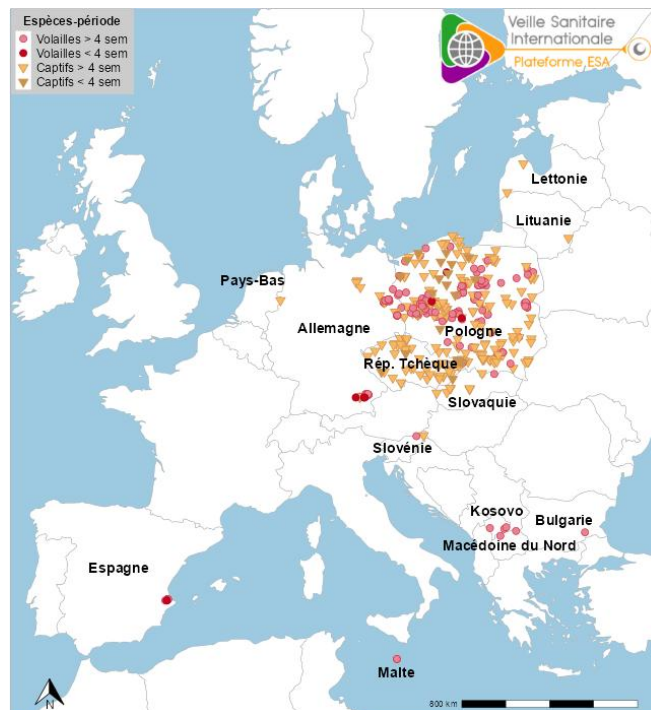


Figure 1. Localisation des foyers de volailles et chez les oiseaux captifs hors columbiformes de maladie de Newcastle en Europe depuis le 01/07/2025. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en teinte foncée. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en teinte claire (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026). NB : pour la France, seuls les foyers situés sur le territoire hexagonal sont représentés.

Tableau 1. Nombre de foyers de volailles et chez les oiseaux captifs hors columbiformes de maladie de Newcastle détectés en Europe depuis le 01/01/2025 et sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). Les définitions des compartiments sont celles du Règlement 2016/429 (cf. encadré supra). L'incidence mensuelle couvre la période du 05/05/2026 au 31/05/2026 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026).

Pays	Compartiment	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration en 2025	Nombre de déclaration en 2026	Incidence mensuelle
Allemagne	Captifs	23/04/2026	0	15	0
	Volailles	15/05/2026	0	55	3
Bulgarie	Volailles	23/07/2025	1	0	0

MALADIE DE NEWCASTLE



Pays	Compartiment	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration en 2025	Nombre de déclaration en 2026	Incidence mensuelle
Espagne	Volailles	05/05/2026	4	6	1
Kosovo	Volailles	04/07/2025	3	0	0
Lettonie	Captifs	20/04/2026	1	1	0
Lituanie	Captifs	02/02/2026	0	1	0
Macédoine du Nord	Volailles	20/06/2025	2	0	0
Malte	Volailles	21/05/2025	2	0	0
Pays-Bas	Captifs	19/05/2025	1	0	0
Pologne	Captifs	15/05/2026	93	65	15
	Volailles	20/05/2026	85	49	3
République tchèque	Captifs	23/05/2026	17	38	7
Slovaquie	Captifs	23/01/2026	5	1	0
	Volailles	11/12/2025	1	0	0
Slovénie	Captifs	08/01/2025	1	0	0
	Volailles	11/02/2025	1	0	0
Europe	Captifs		118	121	22
	Volailles		99	110	7

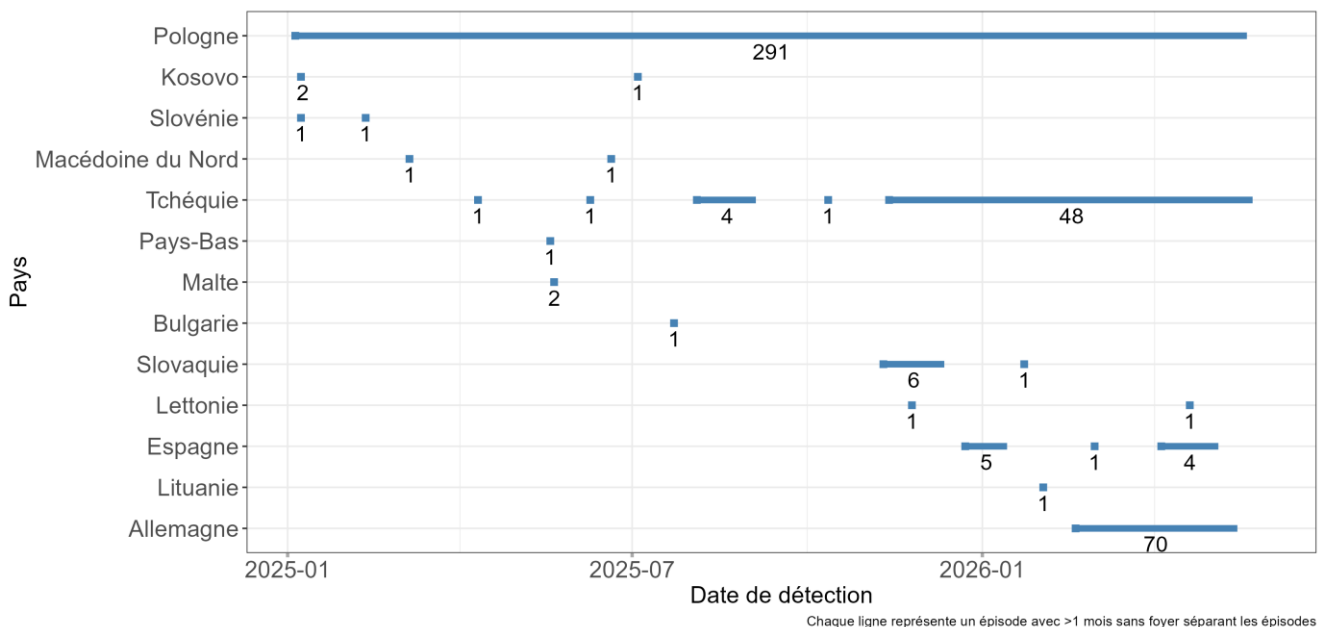


Figure 2. Périodes et nombres de détections de foyers de maladie de Newcastle par pays du 01/01/2025 au 31/05/2026 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026). NB : chaque trait continu représente une période pendant laquelle des cas sont détectés. Les périodes sont séparées lorsque plus d'un mois s'écoule entre deux foyers.



PAS DE NOUVELLE DECLARATION

Les essentiels

- **Albanie** : pas de nouvelle déclaration cette semaine. Le dernier foyer a été détecté le 21/05/2026 (déjà dans le précédent BHVSI).
- Sur les six derniers mois, des foyers avaient été détectés au Kosovo, en Croatie. Aucune déclaration depuis le 13/01/2026, mais une circulation à bas bruit est suspectée dans plusieurs pays, incluant des pays n'ayant pas encore détecté/déclaré le virus sur leur territoire.
- **Clinique et transmission** : les investigations phylogénétiques et épidémiologiques ont mis en évidence la présence de cas asymptomatiques et la possibilité de transmission indirecte (personnel, transport, matériel). Le laboratoire de référence de l'Union Européenne de la peste des petits ruminants (LRUE PPR) alerte sur l'importance de communiquer et alerter les services vétérinaires et professionnels de l'élevage dans les pays encore indemnes.

Fiche rédigée en collaboration avec le laboratoire de référence (OMSA et LRUE)¹

À propos de la Peste des Petits Ruminants (PPR)

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène** : maladie virale due à un virus de type *Morbillivirus*, apparenté à celui de la peste bovine (maladie éradiquée au niveau mondial en 2010). La PPR a été identifiée pour la première fois en Côte d'Ivoire en 1942. Quatre lignées génétiques ont été identifiées, la lignée IV étant la plus répandue en Afrique, Moyen-Orient et Asie, et à l'origine des émergences en Europe.
- **Espèces sensibles** : atteint principalement les petits ruminants domestiques et sauvages, ainsi que des gazelles et antilopes. Les bovins, les buffles d'eau, les suidés et les camélidés sont des hôtes inhabituels du virus et sont considérés comme des culs-de-sac épidémiologiques, même si certaines espèces peuvent développer des symptômes. Le virus ne se transmet pas à l'être humain.
- **Modalités de transmission** : par inhalation de gouttelettes émises lors de la toux et des étternuements d'animaux infectés. La contamination a donc principalement lieu par contact direct entre les animaux. Le risque de transmission via le milieu extérieur contaminé est peu connu mais des transmissions indirectes ont été observées lors des émergences en Europe.
- **Symptomatologie** : caractérisée par de fortes fièvres et un abattement sévère, des sécrétions au niveau des yeux et du nez. Les animaux sont dans l'incapacité de manger en raison de lésions buccales douloureuses. Ils souffrent de pneumonie et de diarrhée aiguës. L'issue de la maladie est fréquemment la mort de l'animal. Néanmoins, certains animaux peuvent ne développer que peu, voire aucun signe clinique dans certains contextes dépendant des races et des conditions de santé des animaux. Cela a été souvent reporté lors des émergences en Europe, compliquant la détection de la maladie sur le terrain. Une communication claire sur la variabilité des signes cliniques auprès des éleveurs et des vétérinaires de terrain est primordiale pour une détection rapide de la PPR.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : la PPR est enzootique dans de nombreux pays d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie. Au niveau mondial, la PPR fait l'objet d'un programme de contrôle et d'éradication supervisé par l'OMSA et la FAO (sources : FAO, OMSA).

Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties ([MAASA](#)), [Fiche OMSA](#), [Fiche FAO](#)
- Fiche réflexe peste des petits ruminants pour les éleveurs ovins-caprins GDS France, SNGTV, LCA ([lien](#))
- [FAQ du MAASA](#)

¹ Arnaud Bataille et Olivier Kwiatek (UMR Astre - Cirad Inrae Université de Montpellier)



EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/07/2025 au 31/05/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Résumé de la situation antérieure : Un premier foyer de Peste des Petits Ruminants (PPR) avait été détecté le 08/07/2024 en Grèce. Le virus s’était répandu sur tout le territoire, jusqu’au 29/10/2024. En parallèle, de nombreux foyers avaient été détectés en Roumanie entre les 15/07/2024 et 01/09/2024. Après six mois sans aucune détection dans le pays, un unique foyer avait été à nouveau détecté le 03/03/2025. Dans le reste de l’Europe, un foyer avait été détecté en Bulgarie en novembre 2024, puis trois en Hongrie en janvier 2025 et 14 en Albanie en juin 2025 puis des foyers avaient été détectés au Kosovo et en Croatie fin 2025 (Figure 1). Les détails sur l’émergence de la PPR en Europe (Grèce et Roumanie) sont disponibles dans la note [Premier foyer de Peste des petits ruminants en Grèce](#). Le détail de l’historique par pays jusqu’au 01/07/2025 est disponible dans la [Note du 07/07/2025](#). Le bilan de l’année 2025 est disponible dans la [Note du 06/01/2026](#).

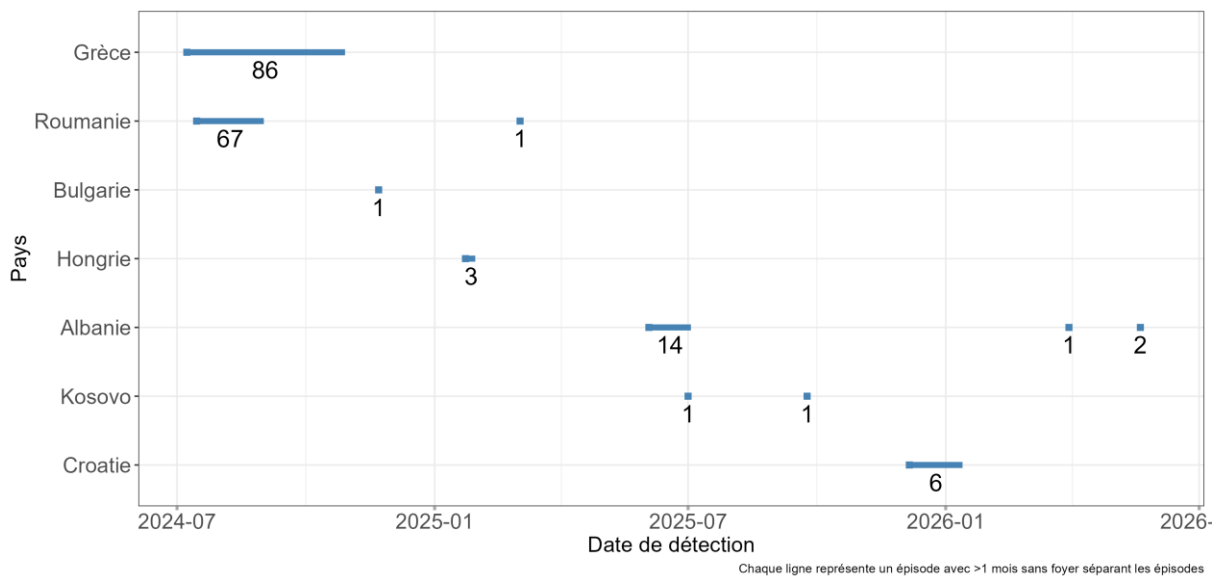


Figure 1. Périodes et nombres de détections de foyers de PPR par pays depuis le 08/07/2024 (date de détection du premier foyer dans les Balkans - en Grèce) (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026). NB : chaque trait continu représente une période pendant laquelle des cas sont détectés. Les périodes sont séparées lorsque plus d’un mois s’écoule entre deux foyers.



Figure 2. Foyers de PPR en Europe (épidémiologiques) et Turquie (enzootiques) depuis le 01/07/2025 et sur les quatre dernières semaines (incidence mensuelle) (source: Commission européenne ADIS le 01/06/2026).



Tableau 1. Nombre de foyers de PPR détectés par pays en Europe depuis le 01/07/2025 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026).

Pays	Date de détection du dernier évènement	Caprins	Ovins	Total pays
Albanie	21/05/26	4	0	4
Croatie	13/01/26	2	4	6
Kosovo	24/09/25	2	0	2
Total Europe	21/05/26	8	4	12

Situation par pays (ordre alphabétique des pays)

Depuis le 01/07/2025, **12** (+ 2 nouvelles déclarations, déjà mentionnées dans le précédent BHVSI) foyers domestiques ont été détectés en Europe.

Albanie

Après 9 mois sans aucune déclaration, un nouveau foyer a été détecté le 30/03/2026, dans un élevage de chèvres. Sur 202 chèvres présentes, 48 cas ont été recensés, soit un taux de morbidité de 23,7%, et 42 sont mortes, soit un taux de mortalité de 20,7%. Cinq ovins étaient présents sur le site, mais aucun ne semble avoir été infecté. Le dernier foyer en Albanie avait été détecté le 03/07/2025.

Pas de nouvelle déclaration cette semaine.

Déjà dans le précédent BHVSI : deux foyers de PPR ont été détectés les 20 et 21/05/2026 dans des productions mixtes ovin-caprin, mais l'infection n'a été confirmée que sur des ovins. Les foyers sont distants des précédents foyers. L'un est situé dans le centre du pays (Elbasan) et concerne un élevage d'une centaine de têtes. D'après les autorités locales, les symptômes auraient débuté le 04/05/2026 (source : [autorités albanaises le 05/05/2026](#)). Le second est situé dans le nord, à la frontière avec le Monténégro (Shkoder). Selon les autorités locales, deux fermes seraient impliquées, distantes de quelques mètres l'une de l'autre. Les foyers ont été détectés à partir du 15/05/2026 et ont concerné une quinzaine de têtes (source : [autorités albanaises le 19/05/2026](#)).

D'après les autorités locales, un nouveau foyer a été confirmé le 19/05/2026 à Dukat Fshat, près de Vlorë, dans un élevage de 35 moutons. Un autre foyer a été confirmé dans le village de Borsh, près de Saranda, dans un élevage de 35 moutons à laine. Ces deux foyers ont été détectés dans le cadre du suivi réalisé conformément à la législation locale (arrêté n°490 du 6 mai 2026 portant approbation du programme de surveillance de la PPR) (source : [autorités albanaises le 20/05/2026](#)).

Croatie

Un premier foyer avait été détecté le 11/12/2025, suite à un épisode d'avortements observés dans un élevage de 26 ovins, situé à Prgomet, sur le littoral sud du pays (source : Commission européenne ADIS le 15/12/2025). L'hypothèse d'une introduction par des activités illégales était considérée comme possible par les autorités (source : [Com. Press ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche le 14/12/2025](#)). Un second foyer avait été détecté le 17/12/2025. Un troisième foyer avait été détecté le 20/12/2025, à Gračac, marquant une diffusion vers le nord du Pays (voir figure 2) (source : Commission européenne ADIS le 29/12/2025). Un quatrième foyer a été détecté le 31/12/2025 dans un élevage mixte ovins-caprins (18 caprins et 12 ovins). Les cas ont été diagnostiqués sur trois caprins. L'élevage est situé dans la même zone que le premier foyer identifié dans le pays (Prgomet) et en lien épidémiologique avec le 2^e foyer croate (source : Commission européenne ADIS le 12/01/2026). Un cinquième foyer a été détecté le 13/01/2026, toujours dans la région de Prgomet (foyer secondaire). Il s'agit d'un élevage mixte (6 caprins et 21 ovins), où un ovin a été confirmé positif par PCR (source : ADIS). Un sixième foyer a été déclaré le 19/02/2026, détecté le 17/12/2025 dans un élevage ovin (10 têtes) dans la région de Prgomet. Il s'agit d'un cheptel voisin du premier foyer croate, dépeuplé préventivement le 22/12/2025, dans lequel un résultat sérologique positif (Elisa) a ultérieurement été confirmé par le LRUE.

Le dernier foyer en Croatie a été détecté le 13/01/2026 (source : Commission européenne ADIS).

L'investigation des foyers en Croatie a révélé les points suivants (source : présentation de la [mission EUvet](#) au CPVADAAA du 19-22/01/2026) :

- Le premier foyer de PPR a été détecté suite à des avortements, pour lesquels un dépistage de plusieurs maladies (PPR, BTV, fièvre aphteuse...) est réalisé à cause de l'émergence de BTV dans le pays.



- Les foyers suivants n'ont présenté aucun signe clinique au moment du diagnostic. Ces foyers ont été détectés dans la zone de protection mise en place après la détection du premier foyer et à 80 km plus au nord suite à l'identification d'élevages contacts lors des enquêtes épidémiologiques. Dans tous les cas, les élevages étaient déjà à 44-100 % de séropositivité, avec quelques animaux positifs par PCR, sans aucune expression clinique.
- Les enquêtes suggèrent que le virus a été introduit via un mouvement illégal d'animaux. Les experts notent que la situation en Bosnie-Herzégovine devrait être clarifiée. Les analyses génétiques de la souche présente en Croatie montrent qu'elle n'est pas directement liée aux souches circulant en Albanie et au Kosovo. Ces analyses suggèrent que la PPR circule pour le moment dans plusieurs régions d'Europe sans avoir été détectée.

Kosovo

Pas de nouvelle déclaration depuis le dernier foyer détecté le 24/09/2025 (source : Commission européenne ADIS).

Analyse de situation aux vues des résultats phylogénétiques (communication du Laboratoire de référence (OMSA et LRUE) ²

Le séquençage complet de 47 souches isolées de Roumanie (28), Grèce (11), Bulgarie (1), Hongrie (1), Albanie (3), Kosovo (2), et Croatie (1) ont permis d'estimer à 97-99% la probabilité que la Roumanie a été le premier pays infecté. Trois principaux clusters seraient issus en 2025 d'une circulation primaire en juillet et août 2024 dans ce pays :

- 1er cluster : Hongrie (janvier 2025), Albanie (juin 2025) et Kosovo (juillet 2025)
- 2eme cluster : ouest de la Roumanie (mars 2025)
- 3eme cluster : Croatie (décembre 2025).

La différence génétique importante entre ces 3 clusters et le décalage important entre les périodes de détections au sein des clusters suggèrent que la PPR a circulé sans être détectée dans plusieurs zones du sud-est de l'Europe. La Roumanie est peut-être toujours infectée et tous les pays de la région sont susceptibles d'être infectés. Une surveillance programmée pourrait être recommandée (source : LRUE le 10/03/2026).

Focus sur l'expression clinique et transmission dans les Balkans

Une grande variété de symptômes est décrite, pouvant différer selon l'espèce (ovins *vs* caprins), la race ou l'état général des animaux. Les signes cliniques observés ne sont pas spécifiques (perte d'appétit, amaigrissement, apathie, sécrétions nasales ou oculaires, mortalité soudaine, diarrhées, lésions dans la cavité buccale). A l'échelle du troupeau, les taux de morbidité et de mortalité peuvent être faibles et les animaux se rétablissent. Les infections **subcliniques** sont fréquentes. Ces animaux infectés ne montrent pas de signes cliniques mais peuvent transmettre la maladie. Une augmentation du nombre d'avortements au sein d'un troupeau peut être un signe d'infection par la maladie. La surveillance, basée sur la détection de cas cliniques, doit être complétée par des dépistages systématiques en laboratoire pour prendre en compte ce risque. En particulier, l'investigation épidémiologique doit être intégrée dans la démarche diagnostique.

Le diagnostic différentiel inclut les maladies mieux connues des vétérinaires locaux, telle que la fièvre catarrhale ovine, les infections secondaires (pasteurellose), ou les effets de la chaleur (baisse d'appétit).

La maladie se transmet principalement de manière directe. Cependant, les enquêtes épidémiologiques conduites en Grèce et en Roumanie suggèrent des **transmissions indirectes**. Les moyens possibles sont les camions qui passent d'élevage en élevage pour livrer du foin ou collecter le lait, ou des personnes qui visitent plusieurs élevages (sources : [LRUE, GF-TADs le 22-25/09/2025](#)).

Le LRUE PPR alerte sur l'importance de communiquer et alerter les services vétérinaires et professionnels de l'élevage dans les pays encore indemnes.

Pour en savoir plus

- 1st GF-TADs Regional Conference of Standing Groups of Experts on Priority Transboundary Animal Diseases in the European Region, 22-29/09/2025, Belgrade, Serbie ([lien](#)).

² Arnaud Bataille et Olivier Kwiatek (UMR Astre - Cirad Inrae Université de Montpellier)



POURSUITE DES DECLARATIONS EN EUROPE

Les essentiels

- **Allemagne** : incidence des cas sauvages en hausse depuis le mois de février dans le land de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le cas sauvage le plus proche de la France a été détecté en décembre 2024 le long du Rhin dans la commune de Lampertheim (environ 70 km de la frontière).
- **Espagne** : une nouvelle déclaration en Catalogne, progression vers le sud.
- **France hexagonale** : le territoire est indemne, aucun cas n'a été déclaré au 01/06/2026 (source : DGAL).
- **Italie** : stabilisation des détections de cas sauvages dans le nord, principalement en Toscane et Emilie-Romagne (front de progression vers l'est). Les cas sauvages les plus proches de la France depuis 2025 ont été détectés à proximité de Savone, à 60 km de la frontière.
- **Pays-Baltes** : incidence en baisse dans le compartiment sauvage, en particulier en Lituanie (pic en avril).
- **Pologne** : incidence stable mais élevée, poursuite des détections de cas sauvages répartis dans tout le pays.
- **Roumanie** : incidence en baisse dans le compartiment sauvage et faible dans le compartiment domestique (pic observé en septembre 2025).

À propos de la peste porcine africaine

- **Classification réglementaire** : au niveau européen, classée « A-D-E », à déclaration obligatoire et éradication immédiate.
- **Agent pathogène** : maladie virale causée par un virus à ADN de la famille des *Asfarviridae* du genre *Asfivirus*, très résistant dans les cadavres, les viandes et les produits de salaison.
- **Espèces sensibles** : atteint uniquement les suidés détenus et sauvages. N'atteint pas les pécaris (tayasuidés). N'atteint pas l'être humain.
- **Modalités de transmission** : par contact direct (+++) avec un animal malade, ou par contact indirect avec un cadavre, un aliment d'origine porcine ou un environnement contaminé par le virus (++) . La transmission par un arthropode est également possible (++, tiques molles, essentiellement en Afrique).
- **Symptomatologie** : entraîne des signes cliniques chez les suidés européens (porcs et sangliers) mais pas chez les suidés sauvages africains (potamochères, phacochères et hylochères). Le virus est à l'origine d'un syndrome hémorragique qui peut atteindre 100 % de mortalité dans ses formes aiguës.
- **Historique sur la situation sanitaire internationale** : enzootique en région subsaharienne, la PPA a été présente dans la péninsule ibérique jusqu'à son éradication à la fin des années 90 et en Sardaigne jusqu'en 2024 (génotype I). En 2007, le continent européen a été de nouveau touché, avec une première détection de foyers en élevage porcin en Géorgie. La PPA (génotype II) s'est propagée sur le versant russe du Caucase où elle a continué à progresser. En 2014, un premier foyer a été détecté dans l'Union Européenne, en Pologne puis dans les pays Baltes. La maladie s'est ensuite propagée en Europe centrale. En août 2018, la PPA a également été détectée pour la première fois en Chine, et s'est propagée depuis dans la région, touchant vingt pays en Asie (source : [FAO le 19/12/2025](#)). En 2021, le virus a atteint le continent américain en touchant la République dominicaine et Haïti. Enfin en Europe, l'expansion s'est poursuivie vers l'Ouest en touchant l'Allemagne (2020), l'Italie continentale (2022) et l'Espagne (2025).

Sources

- Définition des catégories de maladies selon Règlement (EU) 2018/1882 - [lien](#)
- Guide pratique de diagnostic et de gestion des épizooties ([MAASA](#))
- OMSA – Manuel Terrestre - [Chapitre 3.9.1 Peste porcine africaine](#)



EUROPE. Bilan hebdomadaire européen du 01/07/2025 au 31/05/2026 inclus (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Prévalence

Depuis le 01/07/2025, **829** (+ 14 nouvelles déclarations) foyers domestiques et **9 147** (+ 111) cas sauvages ont été détectés en Europe.

Incidences

L'incidence mensuelle se maintient à un niveau élevé dans le compartiment sauvage, avec **458** cas dans la faune sauvage détectés sur les quatre dernières semaines. Dans le compartiment domestique, elle demeure faible et stable avec **32** foyers domestiques détectés sur les quatre dernières semaines (Tableau 1).

La valeur de l'incidence mensuelle dans le compartiment sauvage est principalement due aux nombreuses détections en **Allemagne (110)**, **Pologne (108)**, **Italie (89)**, **Lituanie (60)**, **Lettonie (35)**. La distribution des foyers domestiques et des cas en faune sauvage en Europe sur les quatre dernières semaines et leur densité sont représentées respectivement sur les Figures 2 et 3.



Figure 1. Incidence hebdomadaire (nombre de cas détectés par semaine) dans le compartiment sauvage en Europe pour les années 2021 à 2026 (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026). NB : les données des dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification. Elles peuvent être incomplètes.

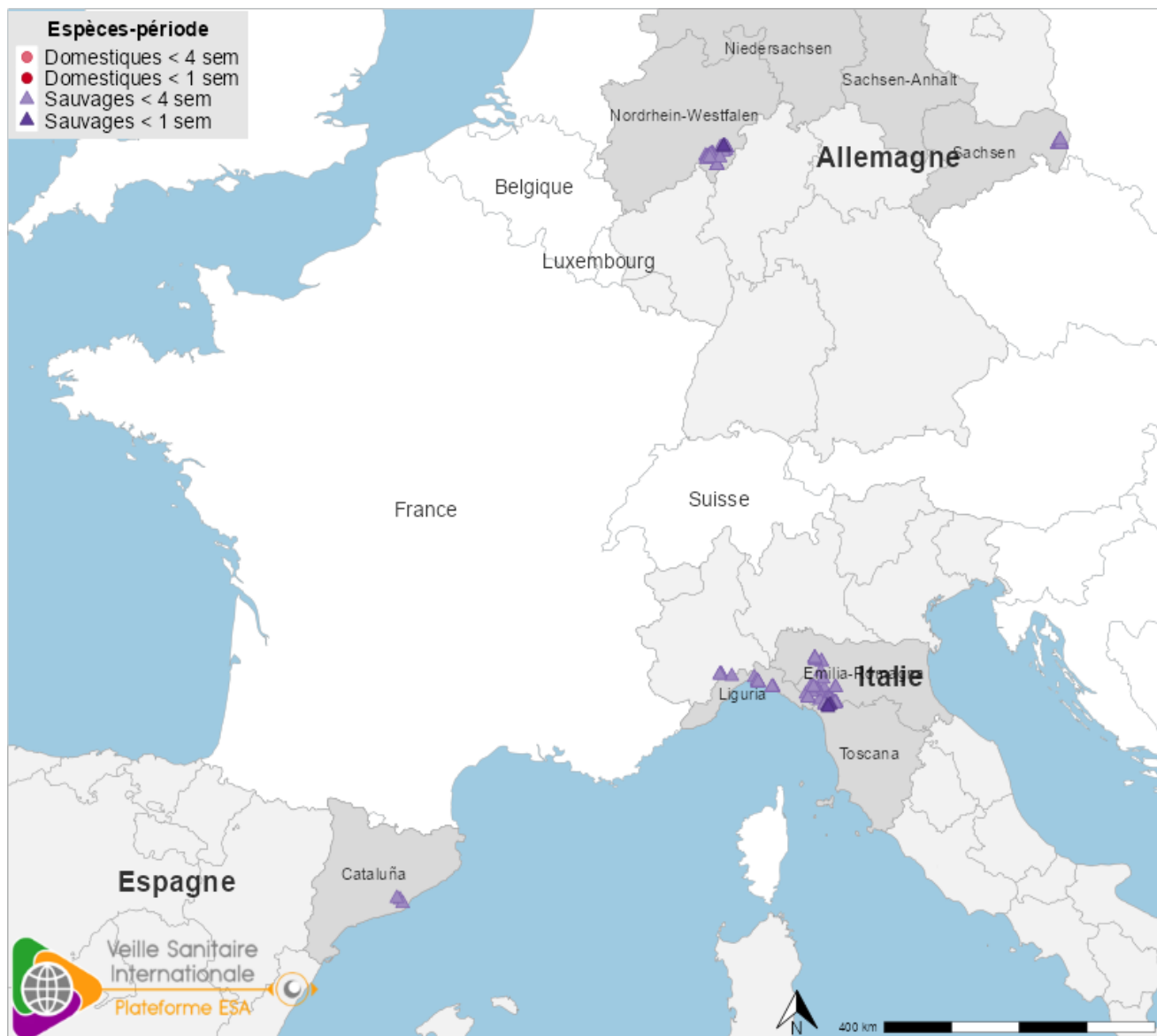


Figure 2. Localisation des cas et foyers de PPA détectés en Allemagne, Espagne et Italie au cours des quatre dernières semaines. NB : Plusieurs cas peuvent être superposés. (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

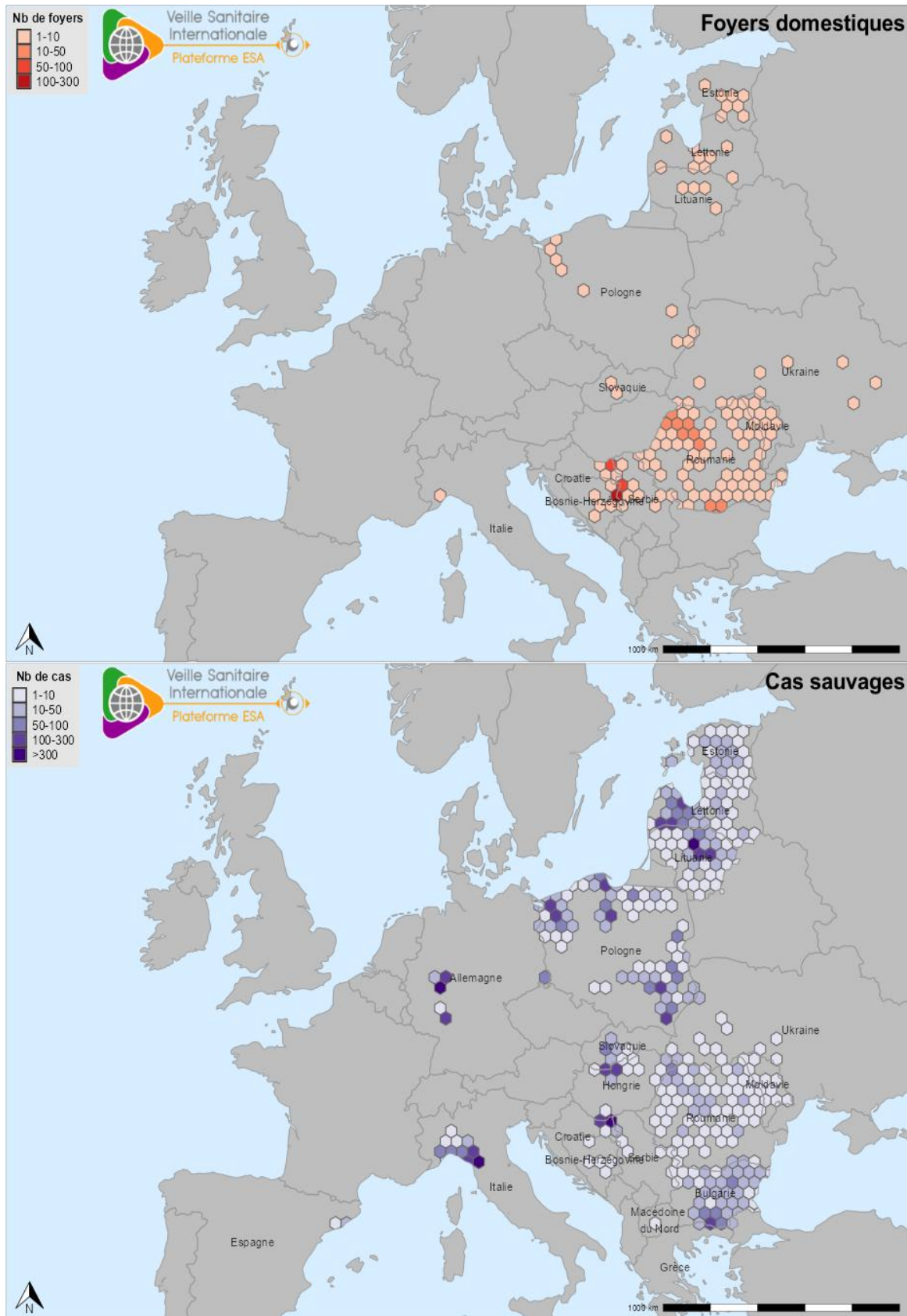


Figure 3. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/07/2025 et le 31/05/2026 (sources : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).



Tableau 1. Nombre de foyers domestiques et cas en faune sauvage non captive de PPA détectés depuis le 01/07/2025. L'incidence mensuelle couvre la période du 04/05/2026 au 31/05/2026 (source: Commission Européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 25/05/2026). Seuls les foyers et cas situés en Europe géographique (à l'ouest du 60° de longitude) sont indiqués.

Pays	Compartiment	Nombre de foyers et cas	Incidence mensuelle	Date de dernière détection
Allemagne	Sauvage	887	110	26/05/2026
Bosnie-Herzégovine	Domestique	48	0	07/01/2026
	Sauvage	19	1	08/05/2026
Bulgarie	Sauvage	949	0	10/03/2026
Croatie	Domestique	52	0	15/01/2026
	Sauvage	330	6	21/05/2026
Espagne	Sauvage	52	3	20/05/2026
Estonie	Domestique	10	0	17/09/2025
	Sauvage	282	4	27/05/2026
Grèce	Sauvage	4	0	06/11/2025
Hongrie	Sauvage	653	14	17/05/2026
Italie (Continentale)	Domestique	1	0	16/04/2026
	Sauvage	899	89	26/05/2026
Lettonie	Domestique	11	0	20/01/2026
	Sauvage	975	35	26/05/2026
Lituanie	Domestique	9	0	20/12/2025
	Sauvage	1 114	60	25/05/2026
Macédoine du Nord	Sauvage	1	0	16/10/2025
Moldavie	Domestique	28	2	06/05/2026
	Sauvage	32	3	22/05/2026
Pologne	Domestique	17	1	16/05/2026
	Sauvage	2 261	108	21/05/2026
Roumanie	Domestique	391	12	25/05/2026
	Sauvage	439	15	25/05/2026
Serbie	Domestique	252	12	25/05/2026
	Sauvage	97	0	02/05/2026
Slovaquie	Domestique	3	3	16/05/2026
	Sauvage	138	10	25/05/2026
Ukraine	Domestique	7	2	25/05/2026
	Sauvage	15	0	22/04/2026
Europe	Domestique	829	32	25/05/2026
	Sauvage	9 147	458	27/05/2026



Une carte interactive des foyers domestiques et cas en faune sauvage de PPA est disponible sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)). Elle permet de générer des cartes et séries temporelles représentant l'évolution spatiale et temporelle des foyers, selon les périodes et zones géographiques d'intérêt.

Mesures de zonage de l'UE : sur la base de la situation épidémiologique relative à la PPA dans les pays membres de l'UE, des zones de restriction I, II et III sont réglementées et énumérées à l'annexe I du règlement d'exécution (UE) 2023/594 de la Commission Européenne.

La carte résumant les mesures de zonage en Europe (Figure 4) et un outil interactif ([lien](#)) pour les mesures de zonage fournissent une représentation indicative de ces zones.

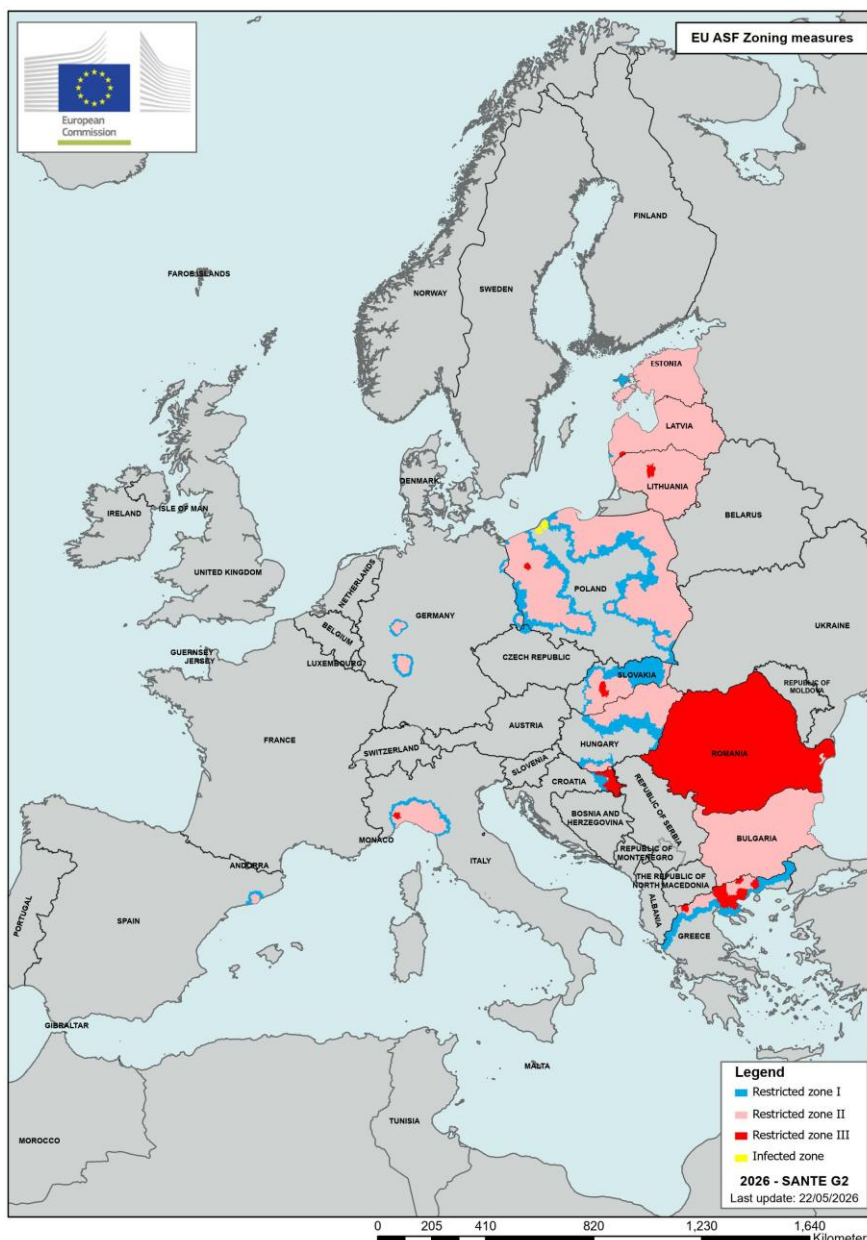


Figure 4. Représentation des zones réglementées vis-à-vis de la PPA dans l'Union européenne au 28/05/2026 (annexe du règlement 2023/594) (source : site de la Commission européenne). Les zones sont définies par degré de risque en tenant compte de la situation épidémiologique et, notamment, des facteurs suivants : la maladie touche *a minima* les exploitations porcines et éventuellement la population de porcins sauvages (zone III) ; la maladie ne touche que la population de porcins sauvages (zone II) ; le risque découle d'une proximité relative avec la population de porcins sauvages contaminée (zone I) (les actualisations sont précisées dans l'annexe du règlement d'exécution 2026/1192 du 28/05/2026).



Situation par pays (par ordre alphabétique)

Allemagne

Ouest de l'Allemagne (Länder de Bade-Wurtemberg, Hesse, Rhénanie-Palatinat, Rhénanie-du-Nord-Westphalie).

Les mesures mises en place par chaque land sont disponibles dans la [présentation du CPVADAAA du 26/08/2024](#).

- **Compartiment sauvage**

Un total de 814 cas sauvages sur des sangliers a été détecté depuis le 01/07/2025 avec 18 nouvelles déclarations cette semaine toutes en Rhénanie du Nord Westphalie. L'incidence mensuelle s'est maintenue autour de 60 cas de juin 2025 à mi-mars 2026 (avec deux baisses autour de 20 cas en octobre 2025 et en janvier 2026) et augmente depuis et atteint actuellement 89 cas, tous en Rhénanie du Nord Westphalie (source : Commission européenne ADIS).

Un premier cas sauvage a été détecté le 14/06/2024 chez un sanglier retrouvé mourant dans la ville de Rüsselsheim au sud-ouest de Francfort (source : Commission européenne ADIS le 16/06/2024).

Les détections se sont poursuivies dans le district d'Olpe en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (60 km à l'est de Cologne ; 200 km de la frontière française), dont le premier cas détecté le 24/06/2025, avait marqué une extension de 113 km vers le nord (sources : Commission européenne ADIS le 14/07/2025, FLI le 16/06/2025). On note également une densification des cas dans le land de Hesse. Une progression vers l'est avait été observée avec la détection le 01/07/2025 d'un cas à Bad Berleburg à environ 20 km des précédents cas. A ce stade, l'origine de l'infection de cette nouvelle zone n'est toujours pas connue. Par contre, le séquençage de la souche NRW de Rhénanie-du-Nord-Westphalie a montré une forte homologie avec les souches isolées en Calabre (sud de l'Italie) (source : [FLI le 24/06/2025](#)).

Le cas le plus proche de la frontière avec la France a été déclaré le 02/12/2024 (sanglier détecté le 03/09/2024 à Bürstadt – 78 km de la frontière).

- **Compartiment domestique**

Pas de nouvelle déclaration cette semaine (source : Commission européenne ADIS).

Le premier foyer a été détecté le 08/07/2024 dans un élevage de neuf porcs situés dans la commune de Biebesheim am Rhein (district de Groß-Gerau, Hesse). Un dernier foyer au sein d'un élevage de trois suidés a été détecté le 14/08/2024, ce foyer est situé à 19 km du cas dans la faune sauvage le plus proche et à 60 km de la frontière française (source : Commission européenne ADIS le 28/10/2024).

Frontière germano-polonaise

Côté allemand, la dernière détection d'un foyer à la frontière germano-polonaise remontait au 05/06/2024. En Saxe, l'incidence reprend dans la circonscription de Gollitz depuis le mois d'avril 2026 et atteint actuellement 21 cas détectés sur quatre semaines glissantes ; auparavant, un cas sauvage avait été détecté le 31/01/2026 et les précédents le 21/08/2025.

Côté polonais, le dernier foyer à la frontière germano-polonaise a été détecté le 29/08/2025, et les deux derniers cas sauvages ont été détectés les 26 et 28/01/2026 respectivement à 8 et 3 km de la frontière. Dans ce contexte, on peut considérer que la situation dans cette zone frontalière est stabilisée mais reste à surveiller.

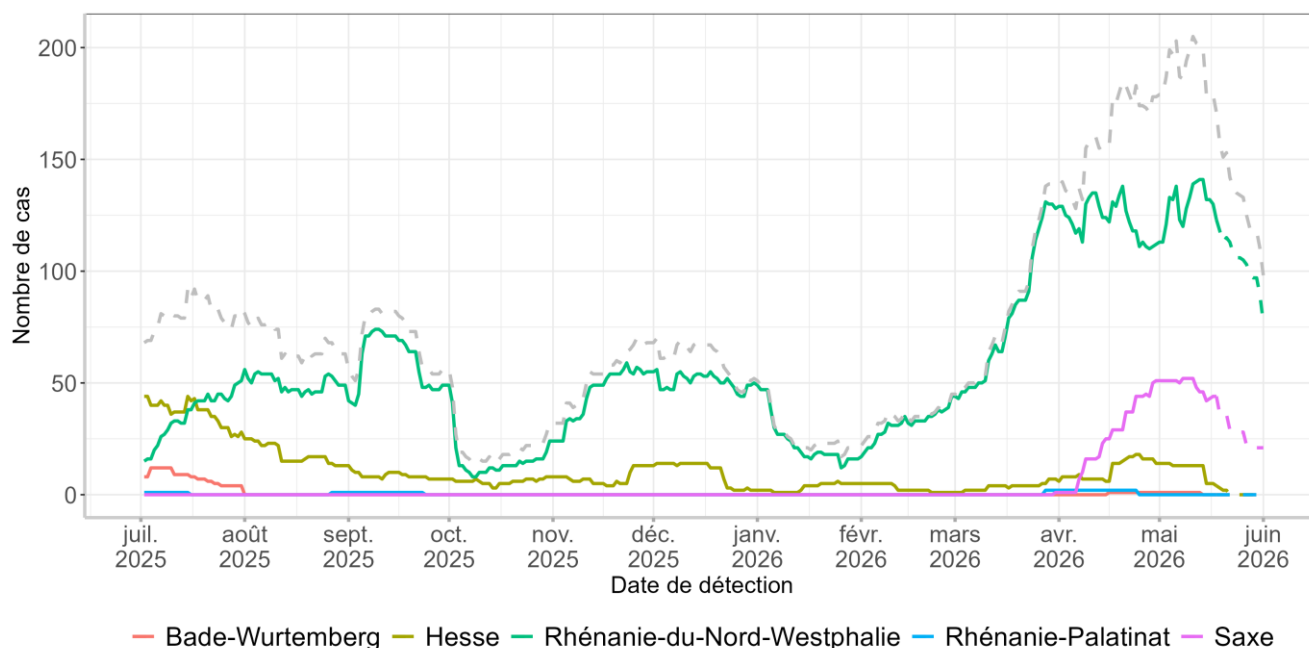


Figure 5. Incidence mensuelle glissante des cas en faune sauvage de PPA en Allemagne détectés entre le 01/07/2025 et le 31/05/2026. Les courbes en traits plein matérialisent le nombre de cas au sein des différents lands touchés par la PPA en 2025 et la courbe en pointillé gris, le nombre de cas sur l'ensemble de l'Allemagne (source : Commission européenne ADIS le01/06/2026). NB : les deux dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie

Depuis le début de la période, une épizootie a été observée en Serbie dans le compartiment domestique. L'incidence a culminé début août 2025 à plus de 60 foyers sur quatre semaines. Une seconde épizootie a été observée à la frontière entre Croatie et Serbie, avec un pic mi-octobre 2025 à plus de 60 foyers en Serbie et 30 en Croatie.

Dans le compartiment sauvage, des vagues épizootiques ont également été observées, mais décalées : fin octobre 2025 en Croatie (pic à plus de 150 cas), mars 2026 en Serbie (pic à 40 cas).

L'incidence est actuellement basse autour de 10 cas/foyers en Serbie et nulle actuellement en Croatie et Bosnie-Herzégovine (source : Commission européenne ADIS).

Bulgarie

L'incidence mensuelle des cas sauvages en forme de cloche d'octobre 2025 à mars 2026, avec un pic culminant à 430 cas mi-décembre 2025. En dehors de cette période, l'incidence des cas sauvages est nulle. Ces données sont à interpréter avec précaution à cause d'un potentiel biais de surveillance. Aucun foyer domestique n'a été détecté sur la période (source : Commission européenne ADIS).

Espagne

Une déclaration a été faite d'un cas détecté le 27/04/2026 (9 cadavres détectés). La diffusion se fait vers le sud de la zone infectée (source : MAPA le 30/04/2026). Un nouveau cas a été déclaré (3 cadavres détectés), au sud des précédentes détections. Le nombre total de cas sauvages détectés depuis le premier cas détecté le 26/11/2025 correspond à 325 sangliers (majoritairement sur des animaux trouvés morts) pour 52 déclarations (source : Commission européenne ADIS, MAPA le 28/05/2026). Un état de la situation au 19/02/2026, a été publié par les autorités espagnoles pour le CPVADAAA du 19/02/2026.

Les services vétérinaires espagnols avait confirmé deux premiers cas de PPA chez deux sangliers retrouvés morts, le 26 novembre, à Bellaterra (Barcelone) (source : MAPA le 28/11/2025). Les deux cadavres de sanglier sauvage étaient distants d'environ 94 km de la frontière française. Il s'agissait de la première détection du virus en Espagne depuis 1994. Entre 1960 et 1994, l'Espagne avait lutté contre la PPA (génotype I). Toutes les mesures de gestion ont été mises en place comprenant la délimitation de la zone infectée, la recherche active et l'élimination sous contrôle officiel des carcasses de sangliers, l'interdiction de la chasse dans la zone afin d'empêcher le déplacement



des sangliers vers la zone indemne, la restriction des activités de nature non essentielles, le renforcement de la surveillance événementielle et des mesures de biosécurité dans les élevages porcins, ainsi que des visites officielles dans ces établissements.

Les analyses génétiques ont confirmé que la souche isolée près de Barcelone appartient au génotype II, génotype circulant actuellement en Europe. Une approche dite « multigènes » permet de déterminer des clusters génétiques appelés « génogroupes » au sein de ce génotype (source : Gallardo *et al.*, 2023, <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/36761884/>). Jusqu'ici 28 génogroupes avaient été identifiés. Tous les virus actuellement en circulation dans les États membres appartiennent aux génogroupes 2 à 28. La souche isolée en Catalogne appartient à un nouveau génogroupe (n°29) qui serait très similaire au génogroupe n°1 qui a circulé en Géorgie en 2007. Des enquêtes sont en cours pour identifier l'origine de cette souche (sources : [MAPA le 05/12/2025](#), [Reuters le 06/12/2025](#)).

Le premier cluster de 10 cadavres a été trouvé sur un terrain privé, où il y avait des dépôts quotidiens d'ordures ménagères, sur la municipalité de Cerdanyola del Vallès. Le premier cadavre de ce cluster a été trouvé le 25/11/2025. Un second cas isolé a été trouvé le lendemain, le 26/11/2025, à environ 1 km, près de l'université de Barcelone. Les cadavres étaient frais. Les investigations ont permis de confirmer 16 cas chez des sangliers, répartis dans 7 clusters (2 primaires et 5 secondaires), et 110 sangliers négatifs prélevés en zone de surveillance et périphérie, en date du 12/12/2025. Tous les cas ont été trouvés dans une zone de type urbaine / résidentielle de 30 km², où la densité de sangliers est moyenne, estimée à 4-5 animaux/km². La densité d'élevage de porcs est faible. Les 55 élevages situés dans la zone de surveillance ne semblent pas présenter de signes cliniques à ce stade (surveillance événementielle).

Les analyses génétiques sur 5 séquences isolées, ont confirmé la proximité avec le génogroupe 1 du génotype II : Géorgie (2007), Arménie (2007, 2008), Azerbaïdjan (2008), Russie (2009, 2012) et Pologne (2022). Une mutation (en région MGF505 9R/10R), encore jamais détectée à ce jour, indique qu'il s'agit du génogroupe 29 du génotype II (nouveau génogroupe). La souche la plus proche génétiquement est la Georgia 2007 génogroupe 1, avec cependant des différences notoires sur le site MGF505 9R/10R et une délétion de plusieurs nucléotides sur le terminal 5' (source : [rapport des autorités espagnoles](#) au CPVAAADA du 15-16/12/2025).

Les analyses de séquences n'ont toutefois pas permis d'identifier clairement l'origine du virus (source : [EUVET mission to Spain 2-5/12/2025](#) report CPVAAADA du 15-16/2025). Les investigations épidémiologiques suggèrent que le premier cas a été introduit, probablement par l'activité humaine (non précisée), au mois d'octobre 2025. En Catalogne, 65 000 sangliers sont chassés par an. Les experts estiment donc que 720 cadavres pourraient être testés (source : [EUVET mission to Spain 10-12/12/2025](#) report CPVAAADA du 15-16/12/2025).

France

La France hexagonale est indemne de PPA, aucun cas n'a été déclaré au 31/05/2026 (source : DGAL le 01/06/2026).

Compte tenu la progression de la PPA chez les sangliers en Allemagne, le ministère a relevé le 26/09/2024 la surveillance de la PPA – au niveau 2B du réseau de surveillance de la santé de la faune sauvage (réseau SAGIR) – dans les départements du Bas-Rhin et de la Moselle. Cette décision permet de mobiliser davantage d'acteurs de terrain pour augmenter les signalements de cadavres de sangliers, leur collecte et leur analyse, comme c'est le cas depuis janvier 2022 dans les trois départements de la région PACA limitrophes du nord de l'Italie (Sources : [DGAL le 17/09/2024](#), [Instruction 2024-538](#)).

Pour rappel, les quatre niveaux de surveillance des pestes porcines dans la faune sauvage sont définis par l'instruction 2018-938^[2].

Durant les saisons de chasse (de la semaine 27 de l'année n-1 à la semaine 26 de l'année n) 2023/24 à 2025/26 en cours, respectivement 144, 175 et 37 cadavres de sangliers ont été signalés sur l'ensemble du territoire hexagonal et 113, 143 et 35 prélèvements ont été testés négatifs par le réseau Sagir, et aucun résultat positif n'a été trouvé sur ces campagnes de prélèvements (source : [Flash info PPA Sagir du 21/11/2025](#)).

Hongrie

Aucun foyer domestique n'a été détecté depuis le 01/01/2024.

Dans le compartiment sauvage, depuis le mois d'octobre 2025, l'incidence mensuelle est repartie à la hausse pour atteindre 130 cas/mois en février 2026, et baisser régulièrement pour passer en dessous de 50 cas/mois mi-avril (source : Commission européenne ADIS).



Italie

La PPA est apparue dans le compartiment sauvage en Piémont Ligurie en janvier 2022, dans le Latium en mai 2022, et enfin en Calabre et en Campanie en mai 2023. Dans le compartiment domestique, elle est apparue pour la première fois dans le Latium en juin 2022. La maladie s'est étendue progressivement sur la totalité du territoire de l'Italie continentale. D'après les analyses génétiques réalisées par l'IZS Teramo, les souches isolées de génotype II en Italie du Nord (Piémont et Ligurie) et en Italie centrale (Latium), ne sont pas liées l'une à l'autre (le génotype I étant localisé uniquement sur la Sardaigne). Elles seraient dues à des introductions du virus à partir de sources différentes (source : [IZS](#)). Le suivi des déclarations de PPA dans l'Italie continentale est disponible sur le site internet des « Istituto Zooprofilattico Sperimentale » (IZS - Instituts zooprophyllactiques expérimentaux) régionaux (source : [Actualisation par l'IZS Piémont, Ligurie Val d'Aoste, IZS région du Latium](#)). En 2025, il s'agit essentiellement de cas sauvages et d'un foyer domestique.

Depuis le 01/07/2025, la totalité des cas et foyers récents ont été détectés dans le nord, zone Piémont/Ligurie/Lombardie/Emilie-Romagne/Toscane. A la frontière entre la Lombardie et le Piémont, on a noté une progression vers le nord des cas le long de la rivière Tessin. Le cas le plus septentrional reste à 43 km de la frontière suisse.

Le cas le plus proche de la frontière française avait été détecté le 01/05/2023 sur la commune de Cairo Montenotte, dans la région administrative de Savone, soit une distance de la frontière française estimée à environ 55 km (source : [IZS le 07/05/2023](#)).

Une légère reprise a été observée mi-juillet 2025 dans le nord du pays (Ligurie, Emilie-Romagne, Toscane, Lombardie). L'incidence mensuelle repart à la hausse depuis le mois de novembre et dépasse 50/mois à la mi-décembre. L'incidence mensuelle a progressé à partir de décembre 2025 pour approcher les 150 cas/mois depuis fin janvier 2026. Le front de progression est plus marqué sur la Toscane, la Ligurie, le Piémont et l'Emilie-Romagne (partie est). L'incidence est stabilisée dans les différentes régions depuis le mois d'avril, mais demeure élevée en particulier en Toscane (sources : Commission européenne ADIS, [rapport des autorités italiennes au CPVAAADA le 22/04/2026](#)).

Un cas a été détecté dans le sud de l'Italie en Calabre le 28/04/2025 au sein de la zone réglementée depuis le dernier cas en Campanie détecté le 07/09/2024.

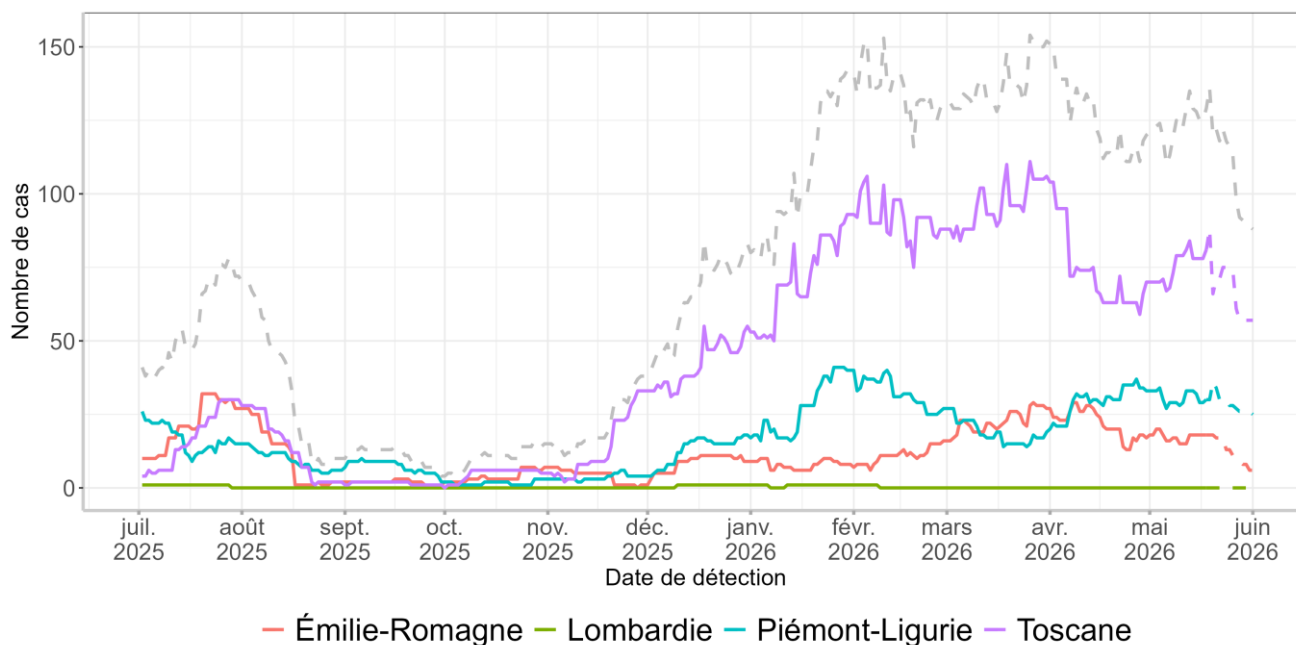


Figure 8. Incidence mensuelle glissante des cas en faune sauvage de PPA en Italie continentale détectés entre le 01/07/2025 et le 31/05/2026. Les courbes grise pointillée et de couleur matérialisent, respectivement, le nombre de cas sur l'ensemble de l'**Italie continentale**, et au sein des 5 régions (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026). NB : les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification ; elles peuvent être incomplètes et sont représentées en pointillé.



Pays Baltes

En Estonie et Lituanie, les derniers **foyers domestiques** ont été détectés dans des élevages les 17/09 et 20/12/2025 respectivement. En Lettonie, un dernier foyer domestique a été détecté le 29/12/2025 (source : Commission européenne ADIS au 12/01/2026).

Un état de la situation a été publié par les autorités des trois pays baltes pour le [CPVADAAA du 22/01/2026](#).

Depuis le début de la période, l'incidence des cas sauvages est restée stable en Lettonie (20-30 cas détectés sur quatre semaines glissantes) et en Estonie (10 cas). En Lituanie, elle a augmenté progressivement pendant l'hiver, jusqu'à un pic de détections en avril 2026 (plus de 60 cas). L'incidence est actuellement en baisse dans les trois pays, mais demeure à un niveau toujours élevé en Lituanie (source : Commission européenne ADIS).

Pologne

L'incidence mensuelle **dans le compartiment sauvage** avait atteint un plateau au mois de février 2025 autour de 500 cas. Au mois d'avril, l'incidence a baissé. Les cas ont été détectés sur tout le territoire, notamment dans la zone située dans le nord-ouest du pays, proche de la frontière avec l'Allemagne. L'incidence mensuelle augmente depuis mi-novembre. L'incidence mensuelle se maintenait autour de 250 cas sur quatre semaines glissantes depuis décembre 2025. Elle semble amorcer une baisse depuis le mois d'avril (source : Commission européenne ADIS).

Dans le compartiment domestiques deux foyers ont été détectés les 20 et 23/06/2025, après plus de neuf mois sans aucune détection (précédent foyer le 13/09/2024). Trois autres foyers domestiques ont été détectés le 07/07/2025 (dans de nouvelles régions administratives du centre-nord et dans l'est, dans lesquelles aucun cas sauvage n'avait été détecté depuis le début d'année) et un le 11/07/2025 (source : Commission européenne ADIS le 15/07/2025). **Les détections dans le compartiment domestique** sont sporadiques sur tout 2025. Une nouvelle déclaration cette semaine correspondant à un foyer détecté le 25/05/2026. Le précédent foyer avait été détecté le 01/10/2025 (source : Commission européenne ADIS).

Roumanie

L'incidence mensuelle **des cas sauvages** augmentait depuis le mois d'octobre 2025 pour atteindre un plateau autour de 90 cas/mois en janvier et février 2026 et baisser progressivement depuis pour atteindre 60 cas/mois en avril (source : Commission européenne ADIS).

Dans le **compartiment domestique**, une reprise de la circulation avait été observée depuis l'automne 2024 jusqu'à un pic mi-février 2025. L'incidence mensuelle sur 4 semaines glissantes des cas sauvages a atteint un pic au-delà de 50 cas début février 2025 pour progressivement diminuer au mois de mars. Depuis le mois d'avril, une reprise d'incidence mensuelle est à noter (avec plus de 25 foyers détectés depuis fin-juin) (source : Commission européenne ADIS au 14/07/2025). L'incidence mensuelle des foyers domestiques a atteint un pic à plus de 70 foyers en septembre. Elle se maintient autour des 25 foyers/mois depuis janvier 2026 (source : Commission européenne ADIS).

Slovaquie

L'incidence mensuelle des **cas sauvages** augmente depuis le mois d'octobre 2025 pour se maintenir autour de 20 cas/mois depuis février 2026 (source : Commission européenne ADIS).

Dans le **compartiment domestique**, une incidence faible se maintient en mai, le précédent foyer datant d'avril 2025 (source : Commission européenne ADIS).

Ukraine

Cette semaine, une nouvelle déclaration dans le compartiment domestique. L'incidence reste très faible dans les deux compartiments (source : Commission européenne ADIS).

Pour en savoir plus

- Les différentes actions de sensibilisation à la PPA menées en France sont disponibles sur le site de la Plateforme ESA ([lien](#)) et sur le site du ministère en charge l'agriculture ([lien](#)).
- Des informations sur la PPA sont disponibles sur le site du ministère en charge de l'agriculture ([lien](#)).



Situation aux Caraïbes

En République Dominicaine, un premier cas de PPA a été rapporté le 28/07/2021. L'épizootie s'est répandue rapidement sur toute l'île d'Hispaniola. Le premier foyer en Haïti a été détecté le 26/08/2021. Pour mémoire, la PPA n'avait plus été observée sur le continent américain depuis 1982, où elle était présente en Haïti, mais peut être considérée dorénavant comme enzootique en Haïti. Selon un rapport de l'USDA, elle est considérée comme enzootique en République dominicaine (source : [USDA le 19/11/2024](#)).

En date du 31/05/2026, les Antilles françaises et la Guyane sont toujours officiellement indemnes de PPA (Source : DGAL le 01/06/2026).

^[1]A noter que certains pays font des déclarations uniques de cas multiples dans la faune sauvage, alors que d'autres ne déclarent que des cas individuels. Sont dénombrées ici les notifications.

^[2]<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2018-938>



Les dangers sanitaires pour lesquels l'évolution de la situation épidémiologique est faible ou nulle depuis plus de deux semaines mais pour lesquels un suivi hebdomadaire de la situation est maintenu sont traités dans la section suivante. Les derniers événements sanitaires sont rappelés. Un renvoi vers le dernier BHVSI-SA ou la dernière note bilan de la Plateforme sur le sujet est ajouté.



Aethina tumida (petit coléoptère des ruches) : pas de nouvelle déclaration.

Italie

Deux foyers ont été déclarés en Sicile, dont un détecté le 10/12/2025 et un détecté le 14/04/2026 (source : Commission européenne ADIS le 18/05/2026). En 2025, 16 foyers d'*Aethina tumida* ont été déclarés en Italie, dont deux en Calabre et 14 en Sicile.

Le parasite est absent en France hexagonale mais il est présent sur l'île de la Réunion. Plus d'informations disponibles sur les plaquettes produites par le groupe de travail de la plateforme ESA et le MASAA ([lien](#)).



Anémie infectieuse des équidés : pas de nouvelle déclaration.

Allemagne

Un foyer d'Anémie Infectieuse des équidés (AIE) a été détecté le 19/03/2026 en Allemagne dans le Land de Thuringe. Trois foyers avaient été détectés en 2025. L'origine de la contamination n'est pas précisée (source : Commission européenne ADIS le 30/03/2026).

Hongrie

Un nouveau foyer a été détecté le 15/04/2026. Il s'agit du second foyer détecté en 2026 (un seul foyer détecté en 2025) (source : Commission européenne ADIS le 18/05/2026).

Roumanie

Deux nouveaux foyers ont été détectés les 08 et 11/04/2026 en **Roumanie**, dans le cadre du programme national de surveillance de l'AIE (source : Commission européenne ADIS le 20/04/2026). Un troisième foyer a été détecté le 23/04/2026 (source : Commission européenne ADIS le 27/04/2026).



Rage classique en Europe et en Turquie : poursuite des détections en Moldavie. Un cas importé en Italie.

EUROPE. Bilan hebdomadaire du 01/07/2025 au 31/05/2026 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Section rédigée en collaboration avec le LNR rage¹.

Nota bene :

Seuls les cas de rage classique (rabies virus - RABV), à déclaration obligatoire auprès de la Commission européenne, sont traités dans le BHVSI-SA. La rage des chauves-souris, chaque année dans de nombreux pays, n'est donc ni traitée ni représentée sur la carte. Sauf mention spécifique, les cas de franchissement de barrière d'espèce (virus rabiques de chauves-souris, comme par exemple EBLV (European bat lyssavirus) ou WCBV (West caucasian bat lyssavirus), détectés exceptionnellement sur mammifères non-volants) ne sont pas traités non plus dans ce bulletin.

- **Allemagne** : un cas a été détecté le 24/01/2026 chez un chien importé illégalement d'un pays hors-UE (source : Commission européenne ADIS). Les investigations ont révélé que l'animal provenait de Russie, importé via la Lettonie par une association de bien-être animal. Le chien disposait d'un faux certificat de vaccination anti-rabique. Vingt-trois autres chiens ont été importés en même temps. Les analyses sérologiques ont révélé des taux inférieurs à ceux requis pour une protection efficace, suggérant un non-respect du protocole vaccinal ou l'utilisation de vaccins frauduleux (source : Eurosurveillance mai 2026).

¹ Anses laboratoire de Nancy dont LNR rage : Emmanuelle Robardet, Florence Cliquet, Alexandre Servat et Céline Richomme.



- **Hongrie** : un premier foyer en 2026 a été détecté le 25/02/2026 chez un chien (source : Commission européenne ADIS le 09/03/2026).
- **Italie** : un cas a été confirmé le 27/05/2026 chez un chien, introduit illégalement depuis le Maroc en décembre 2025 (source : Commission européenne ADIS).
- **Moldavie** : une nouvelle détection (bovin) a été déclarée (source : Commission européenne ADIS).
- **Norvège** : un deuxième cas en 2025 a été détecté chez un renard arctique au Svalbard (archipel de l’océan Arctique) le 30/10/2025 (source : Commission européenne ADIS le 10/11/2025). La rage n'avait pas été détectée chez les animaux en Norvège continentale depuis une détection sporadique au Svalbard en 2018. À cette époque, la maladie avait été détectée chez quatre renards arctiques et un renne de l'archipel (source : Institut vétérinaire de Norvège le 09/05/2025).
- **Pologne** : seconde détection le 23/04/2026, avec un cas chez un raton laveur, le long de la frontière avec la Biélorussie. Un foyer chez un chat avait été détecté le 10/04/2026, il s’agissait de la première détection en 2026 (source : Commission européenne ADIS).
- **Roumanie** : deux nouvelles détections (2 chiens) ont été déclarées (source : Commission européenne ADIS).



Figure 1. Localisation des foyers domestiques et cas sauvages de rage du 01/07/2025 au 24/05/2026 en Europe (hors Norvège) et en Turquie (source : Commission européenne ADIS le 25/05/2026). Les foyers liés à des animaux importés ne figurent pas sur la carte.

Tableau. Nombre de foyers de rage classique détectés en Europe en 2025, 2026 et sur les quatre dernières semaines précédant la publication de ce BHVSI-SA par pays (par ordre alphabétique). L’incidence mensuelle couvre la période du 04/05/2026 au 31/05/2026 (source : Commission européenne ADIS le 01/06/2026).

Pays	Date de la dernière détection déclarée**	Nombre de déclaration en 2025	Nombre de déclaration en 2026	Incidence mensuelle
Allemagne	24/01/2026	0	1*	0
Hongrie	25/02/2026	2	1	0
Italie	27/05/2026	0	1*	1
Moldavie	27/05/2026	58	48	5
Norvège	30/10/2025	3	0	0



Pologne	23/04/2026	17	2	0
Roumanie	14/05/2026	91	38	4
Slovaquie	31/01/2025	1	0	0
Europe		172	91	10

*cas importés illégalement

Est de l'Europe : les données mises à disposition par la Commission européenne, l'OMSA et l'OMS-Europe ([tableau de bord OMS](#)) montrent que dans les pays situés à l'est des frontières de l'UE, la rage est enzootique (Figure 2). En Turquie, 144 cas ou foyers ont été détectés en 2024 (source : Commission européenne ADIS le 14/07/2025).

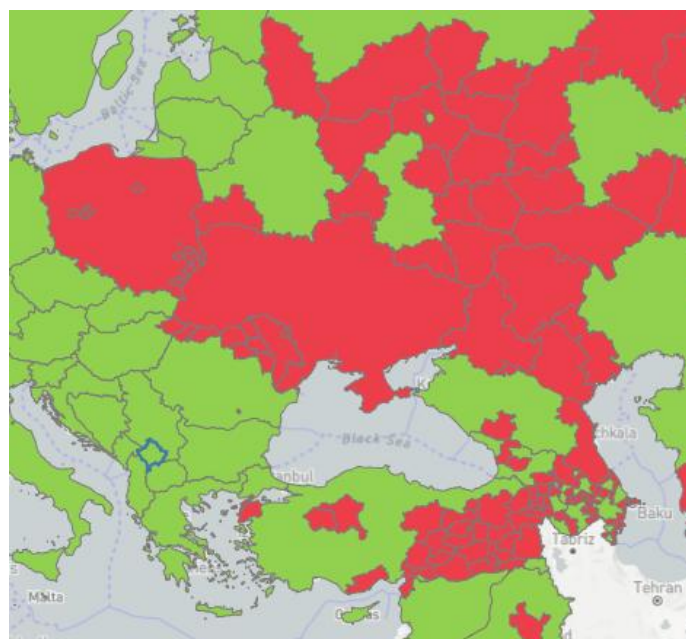


Figure 2 : situation de la rage dans les pays et leur régions administratives à l'est de l'Europe, d'après les rapports annuels de l'OMSA (2024-2025) (source : OMSA consulté le 10/02/2026)

ANNEXE : TABLEAU IAHP

[Renvoi vers fiche IAHP](#)

Tableau 2. Nombre de déclarations d'IAHP chez les espèces de l'avifaune sauvage les plus représentées ($n \geq 5$) en Europe depuis le 01/08/2025. ATTENTION : plusieurs cas impliquant éventuellement des individus d'espèces différentes peuvent figurer dans une même déclaration ; dans ce cas, la déclaration est comptabilisée plusieurs fois dans ce tableau (une fois pour chaque espèce touchée). En revanche, le nombre de déclarations ne reflète pas le nombre de spécimens pour chaque espèce (Source : Commission européenne ADIS, APHA (Royaume-Uni) le 01/06/2026 et WAHIS-OMSA le 29/05/2026).

Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de déclaration-espèce
Anatidae (non identifiée)	<i>Anserinae (unidentified)</i>	1 214
Gruidae (non identifiée)	<i>Gruidae (incognita)</i>	1 095
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	911
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	707
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	350
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	335
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	280
Accipitridae (non identifiée)	<i>Accipitridae (incognita)</i>	225
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	202
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	174
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	161
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	138
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	129
Cygne (non identifiée)	<i>Cygnus (incognita)</i>	119
Laridae (non identifiée)	<i>Laridae (incognita)</i>	114
Oie à bec court	<i>Anser brachyrhynchus</i>	82
Mouette Rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	67
Anatidae (non identifiée)	<i>Anatidae (incognita)</i>	63
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	52
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	49
Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>	42
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	42

Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de déclaration-espèce
Phalacrocoracidae (non identifiée)	<i>Phalacrocoracidae (incognita)</i>	38
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	37
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	37
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	36
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	33
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	28
Faisan commun	<i>Phasianus colchicus</i>	25
Autour des Palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	23
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	22
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	22
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	19
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	19
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	18
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	17
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	17
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	16
Ardeidae (non identifiée)	<i>Ardeidae (incognita)</i>	16
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	15
Ouette d'Égypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	15
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	13
Canard musqué	<i>Cairina moschata</i>	12
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	11
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	10
Ciconiidae (non identifiée)	<i>Ciconiidae (incognita)</i>	10
Garrot à Oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>	9
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	9
Fou de Bassan	<i>Morus bassanus</i>	9
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	9
Bécasseau sanderling	<i>Calidris alba</i>	9

Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de déclaration-espèce
Scolopacidae (non identifiée)	<i>Scolopacidae (incognita)</i>	9
Strigidae (non identifiée)	<i>Strigidae (incognita)</i>	9
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	7
Goéland leucophée	<i>Larus cachinnans</i>	7
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	7
Falconidae (non identifiée)	<i>Falconidae (incognita)</i>	7
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	6
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	6
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	6
Phasianidae (non identifiée)	<i>Phasianidae (incognita)</i>	6
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	6
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	6
Petit Pingouin	<i>Alca torda</i>	6
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	6
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	6
Canard pilet	<i>Anas acuta</i>	5
Eider à duvet	<i>Somateria mollissima</i>	5
Corvidae (non identifiée)	<i>Corvidae (incognita)</i>	5
Sulidae (non identifiée)	<i>Sulidae (incognita)</i>	5
Oie naine	<i>Anser erythropus</i>	5
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	5
Guillemot marmette	<i>Uria aalge</i>	5
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	4
Grand Harle	<i>Mergus merganser</i>	4
Columbidae (non identifiée)	<i>Columbidae (incognita)</i>	4
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	4
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	4
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	4
Rallidae (non identifiée)	<i>Rallidae (incognita)</i>	4
Podicipedidae (non identifiée)	<i>Podicipedidae (incognita)</i>	4







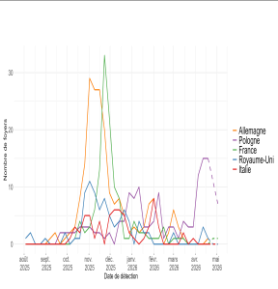

Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de déclaration-espèce
Macareux moine	<i>Fratercula arctica</i>	4
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	4
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	3
Harelde boréale	<i>Clangula hyemalis</i>	3
Corneille mantelée	<i>Corvus cornix</i>	3
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	3
Fulmar boréal	<i>Fulmarus glacialis</i>	3
Paon bleu	<i>Pavo cristatus</i>	3
Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	3
Oie cygnoïde	<i>Anser cygnoides</i>	3
Guillemot à miroir	<i>Cephus grylle</i>	3
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	3
Buse pattue	<i>Buteo lagopus</i>	3
Faucon gerfaut	<i>Falco rusticolus</i>	3
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	3
Faucon sacre	<i>Falco cherrug</i>	3
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	3
Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	3
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	2
Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>	2
Nette rousse	<i>Netta rufina</i>	2
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	2
Mouette mélanocéphale	<i>Ichthyaetus melanocephalus</i>	2
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	2
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	2
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	2
Charadriidae (non identifiée)	<i>Charadriidae (incognita)</i>	2
Tournepierrière à collier	<i>Arenaria interpres</i>	2
Oie des neiges	<i>Anser caerulescens</i>	2
Oie à tête barrée	<i>Anser indicus</i>	2

Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de déclaration-espèce
Passeridae (non identifiée)	<i>Passeridae (incognita)</i>	2
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	2
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	2
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	2
Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i>	1
Harle huppé	<i>Mergus serrator</i>	1
Marmaronette marbrée	<i>Marmaronetta angustirostris</i>	1
Pigeon des Andaman	<i>Columba palumboides</i>	1
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	1
Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>	1
Flamant rose	<i>Phoenicopterus roseus</i>	1
Flamant rose	<i>Phoenicopterus ruber</i>	1
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	1
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	1
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	1
Grand Labbe	<i>Stercorarius skua</i>	1
Labbe parasite	<i>Stercorarius parasiticus</i>	1
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	1
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	1
Ibis falcinelle	<i>Plegadis falcinellus</i>	1
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	1
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	1
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	1
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	1
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	1
Grive à joues grises	<i>Catharus minimus</i>	1
Motacillidae (non identifiée)	<i>Motacillidae (incognita)</i>	1
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	1



Espèce	Nom latin (nomenclature OMSA)	Nombre de déclaration-espèce
Sylviidae (non identifiée)	<i>Sylviidae (incognita)</i>	1
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	1
Plongeon arctique	<i>Gavia arctica</i>	1
Aigle botté	<i>Hieraaetus pennatus</i>	1
Aigle criard	<i>Aquila clanga</i>	1
Autour huppé	<i>Accipiter trivirgatus</i>	1
Tytonidae (non identifiée)	<i>Tytonidae (incognita)</i>	1

Les textes en gris clair reprennent des textes de la(des) semaine(s) précédente(s).

+	Nouvelle fiche		Fiche actualisée
Situation épidémiologique			
	Pas ou peu d'évolution significative de la situation épidémiologique		Situation épidémiologique en évolution : défavorable
			Situation épidémiologique à surveiller
			Situation épidémiologique en évolution : favorable
	Situation épidémiologique préoccupante		
Risque pour les compartiments			
	D	Animaux <i>Domestiques</i> (Arrêté du 11 août 2006 fixant la liste des espèces, races ou variétés d'animaux domestiques) ou Détenus , dont la faune sauvage captive	
	S	Animaux <i>Sauvages</i> libres	
	H	Humain	
Plusieurs combinaisons possibles, exemple : 	Coloration orange	Le compartiment est réceptif et/ou sensible à l'agent pathogène	
	Coloration grise	Le compartiment n'est ni sensible ni réceptif à l'agent pathogène	

Réceptivité (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à héberger l'agent pathogène, sans forcément développer de signes cliniques.

Sensibilité (à l'infection ou l'infestation par un agent pathogène) : capacité d'une espèce animale à exprimer des signes cliniques et/ou des lésions dues à un agent pathogène.



Les différentes sources de données utilisées pour les activités de Veille Sanitaire Internationale (VSI) et les modalités d'élaboration du bulletin hebdomadaire de veille sanitaire internationale en santé animale (BHVSI-SA) sont détaillées via le bouton ci-contre :

Sources de données pour la VSI

World Organisation for Animal Health (WOAH) (2022). Retrieved on 10/10/2022. Data extracted by ESA platform. Reproduced with permission. WOAH bears no responsibility for the integrity or accuracy of the data contained herein, but not limited to, any deletion, manipulation, or reformatting of data that may have occurred beyond its control.

Les archives de BHVSI-SA sont disponibles ci-contre :

BHVSI-SA

Les dernières semaines sont à interpréter avec précaution, compte tenu des délais entre suspicion/détection, confirmation et notification.

Ce bulletin n'engage que son comité de rédaction et non les organismes membres de la Plateforme.

Pour le comité de rédaction de la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) :

François Boucher, Julien Cauchard, Céline Dupuy, Carole Forfait, Guillaume Gerbier, Laura Goddard, Sandra Karl, Laure Mathews-Martin, Sophie Molia, Eric Niqueux, Jennifer Pradel, Carole Sala, Carlène Trévenec.

Pour toutes questions : plateforme-esa@anses.fr.

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale (ESA) peut être utilisé et diffusé pour tout ou partie par tout média à condition de ne pas apporter de modification au contenu et de citer la source comme suit "© <https://www.plateforme-esa.fr/>"

Abonnez-vous